



EHESP

Ingénieur d'études sanitaires

Promotion : **2020 - 2021**

Date du Jury : **22-23 novembre 2021**

**Amélioration du dispositif de gestion
de crise de l'alimentation en eau
destinée à la consommation humaine
au niveau départemental (DD78)
– de la ressource à la distribution.**

Structure d'accueil : ARS IDF – DD78

Stagiaire : Céline BAILLIEU

Référente pédagogique : Pauline
ROUSSEAU-GUEUTIN (Professeur de l'EHESP)

Supérieure hiérarchique : Nathalie
MALLET (responsable du Département SE,
ARS-DD78)

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de mon projet de stage, ainsi que dans la rédaction de mon rapport d'études.

Tout d'abord, je remercie Nathalie MALLET, ingénieur du génie sanitaire (IGS), Responsable du Département Santé-environnement (SE) à la Délégation départementale des Yvelines (ARS-DD78) et Marie-Claude GOURDET, ingénieur d'études sanitaires (IES), responsable de la cellule Eaux à l'ARS-DD78, pour leur disponibilité, leur soutien et le partage de leurs connaissances. Je remercie également Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN professeur de l'EHESP et référente pédagogique, pour m'avoir suivie et accompagnée tout au long de mon stage.

Je remercie Agnès CHANCIBOT, Karima CRESCENCE et Béatrice TAVE-GALTIER, techniciennes sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) à l'ARS-DD78, cellule Eaux et cellule Environnement extérieur en charge de la protection de la ressource en eau, pour leur aide et leur implication dans mon travail. Je remercie également Morgan MORVAN (T3S, ARS-DD77) pour sa grande aide dans la réalisation de requêtes sur l'applicatif Business Objects.

J'adresse mes remerciements à mes collègues de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IDF) qui se sont rendus disponibles pour me rencontrer et partager leurs expériences : Alice ARLOT-HENRY (IES, ARS-DD77), Jean-Marc ARMBRUSTER (T3S, ARS-DD94), Caroline CASSONET (IES, ARS-DD94), Marie-Noëlle FRISCH (IES, ARS-DD93), Benita IBOMABEKA (T3S, ARS-DD92), Karim LASTOUIILLAT (T3S, ARS-DD92), Helen LE GUEN (IES, ARS-DD95), Nicolas LEPEN (IGS, siège ARS IDF), Morgan MORVAN (T3S, ARS-DD77), Raphaël POVERT (IES, Siège ARS IDF), Astrid REVILLON (IES, ARS-DD95), Arnaud TETILLON (IES, ARS-DD77).

Mes remerciements vont également à Soizic POLI – en charge de l'accompagnement des exploitants dans tous les processus de sécurité, chez SUEZ Eau France, Paris Seine Ouest (mise en œuvre du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) d'Aquavesc pour l'usine de Louveciennes dans les Yvelines), ainsi qu'à Adrien DAVID – responsable PGSSE chez Eau de Paris, pour s'être rendus disponibles et m'avoir apportée des idées pour développer un dispositif de gestion de crise de l'EDCH à l'ARS-DD78.

Enfin, je remercie l'ensemble des agents du Département SE de l'ARS-DD78 qui m'ont soutenue durant mon stage et qui ont collaboré à la réalisation de mon travail.

Sommaire

Introduction	1
1 État des lieux.....	3
1.1 Définitions des évènements exceptionnels.....	3
1.1.1 Évènements climatiques	3
1.1.2 Évènements accidentels	4
1.1.3 Actes de malveillance.....	4
1.2 Le rôle des acteurs dans la gestion de crise EDCH.....	4
1.2.1 Le rôle de la PRPDE	4
1.2.2 Le rôle de l'ARS	5
1.2.3 Les autres acteurs.....	5
1.3 Contexte relatif à la gestion de crise de l'eau à l'ARS Ile-de-France.....	6
1.3.1 Contexte national et régional.....	6
1.3.2 Contexte au niveau départemental et focus sur les Yvelines.....	7
2 Méthodologie de travail	10
2.1 Organisation et point de situation	10
2.2 Réalisation de l'état des lieux	10
2.3 Recensement des attentes et besoins.....	10
2.4 Création et test du dispositif	10
2.5 Hiérarchisation des actions	11
3 Résultats de la méthodologie appliquée	11
3.1 Analyse des entretiens	11
3.1.1 Bilan des entretiens.....	11
3.1.2 Principaux constats	11
3.1.3 Identification des besoins et urgences.....	13
3.2 Focus sur la réalisation d'un dispositif de gestion de crise EDCH.....	14
3.2.1 Matrice SWOT relative à la mise en place d'un dispositif de crise EDCH ...	14
3.2.2 Format et création du dispositif	14
3.2.3 Réalisation de procédures et de documents types	17
3.2.4 Phase de présentation et tests du dispositif	19
4 Dispositif de gestion de crise proposé	20
4.1 Les freins et les leviers	20
4.2 Perspectives et évolutions.....	23
Conclusion	25
Bibliographie	26
Liste des annexes	I

Liste des sigles utilisés

AEP	Alimentation en Eau Potable
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agence Régionale de Santé
ARS-DD	Délégation départementale de l'ARS IDF 75 – Paris 77 – Seine-et-Marne 78 – Yvelines 91 – Essonne 92 – Hauts-de-Seine 93 – Seine-Saint-Denis 94 – Val-de-Marne 95 – Val-d'Oise
ARS IDF	Agence Régionale de Santé Ile-de-France
BO	Business Object (Extracteur de données SISE-Eaux)
CAP	Captage
DD	Délégation(s) Départementale(s)
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
DSP	Délégation de Service Public
EDCH	Eau Destinée à la Consommation Humaine
EPA	Entretien Professionnel Annuel
GC	Grande Couronne
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
IES	Ingénieur d'Études Sanitaires
IGS	Ingénieur du Génie Sanitaire
LQ	Limite de Qualité
MAJ	Mise à Jour
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PC	Petite Couronne
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

PPC	Périmètre de Protection de Captage
PRAEP	Plan Régional d’Alimentation en Eau Potable
PRPDE	Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l’Eau
RQ	Référence de Qualité
RETEX	Retour d’Expérience
RESE	Réseau d’Echange en Santé-environnement
SE	Santé-environnement
SDIS	Service Départemental d’Incendie et de Secours
SISE-Eaux	Système d’Information en Santé-environnement – volet Eaux
SWOT	<i>Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats</i>
T3S	Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire
TTP	Installation de traitement
UDI	Unité de Distribution
UGE	Unité de Gestion

Liste des tableaux

Tableau 1. Les acteurs en gestion de crise EDCH et leur rôle.	6
Tableau 2. Recensement des outils existants et des besoins en fonction des départements.	9
Tableau 3. Retour d'un agent de petite couronne (PC) et d'un agent de grande couronne (GC).....	12
Tableau 4. Matrice SWOT relative à la mise en place d'un dispositif de crise EDCH.	14
Tableau 5. Éléments de comparaison des dispositifs de gestion EDCH existants.....	15
Tableau 6. Création et alimentation des onglets du dispositif de gestion de crise.	16

Liste des figures

Figure 1. Schéma du parcours de l'EDCH : de la ressource à la distribution.....	1
Figure 2. Éléments constitutifs du guide ORSEC et du PRAEP.	7
Figure 3. Nombre d'UDI en fonction de la population et du volume d'eau distribuée.	8

Introduction

L'accès à l'eau potable est d'une importance considérable pour la santé et le bien-être de la population. Les usages domestiques de l'eau potable sont multiples : usages alimentaires (boisson, préparation des aliments), hygiène corporelle, entretien des foyers, assainissement et autres usages tels que l'arrosage des espaces verts, des potagers, le lavage des voitures, *etc.* En fonction de l'usage auquel elle se destine, l'eau peut présenter un risque plus ou moins élevé pour la santé des populations. Aussi, l'alimentation en eau potable (AEP) doit être garantie en quantité et en qualité pour tous.

En cela, l'eau doit répondre à plusieurs critères de qualité (physico-chimiques, bactériologiques, organoleptiques et radioactifs) [1][2].

Avant d'être distribuée, l'eau effectue un parcours passant de la ressource, à la production, puis au réseau de distribution (*Figure 1*). Durant son cheminement et en fonction de l'environnement dans lequel elle évolue, elle peut être exposée à divers composés chimiques, bactériologiques, *etc.* Des traitements adaptés et une surveillance sont mis en place afin d'assurer en permanence une bonne qualité de l'eau potable.

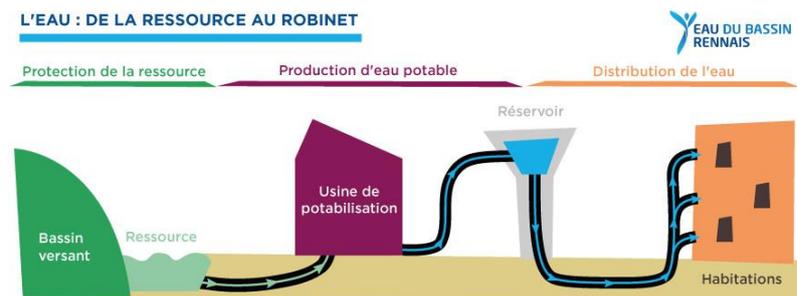


Figure 1. Schéma du parcours de l'EDCH : de la ressource à la distribution.

(Source : Eau du Bassin Rennais)

Cependant, des événements exceptionnels (climatiques, accidentels, actes de malveillance) peuvent entraîner des épisodes de crise¹, pouvant impacter l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH), ce qui nécessite d'agir rapidement et de prendre des décisions ; soit pour anticiper la survenue de la crise, soit, le cas échéant, pour la gérer. Dans la suite de ce rapport, le terme « gestion de crise » comprendra la gestion de l'évènement lui-même, mais aussi la gestion anticipative de ce dernier. De même, le terme « épisodes de crise » fera référence aux événements pouvant conduire à une crise.

Certains événements inattendus peuvent être amenés à être gérés dans l'urgence, mais pour d'autres, la survenue peut être anticipée par le biais d'une veille [4]. Ainsi, il est

¹ Une crise est une rupture dans le fonctionnement normal d'une organisation, résultant d'un événement brutal et soudain, qui porte une menace grave sur sa stabilité voire sur son existence-même. En raison de son caractère brutal et soudain, l'élément déclencheur appelle une réaction urgente. [3]

possible de prévoir certaines actions en amont de l'évènement. C'est par exemple le cas des inondations et des épisodes de canicules qui peuvent généralement être prédits à l'avance ; bien que leurs effets puissent être inattendus (intensité, durées, etc.).

Toutefois, quel que soit le degré d'anticipation des évènements exceptionnels : pour gérer les épisodes pouvant conduire à une crise, il est primordial d'avoir accès à un maximum d'informations et d'éléments facilitant la prise de décisions.

Ainsi, bien que conformément à l'article L.732-1 du code de la sécurité intérieure « *les exploitants d'un service, destiné au public, d'assainissement, de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine, [...] prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise* » [5], l'Agence régionale de santé (ARS), doit être en mesure d'intervenir en soutien et d'apporter des recommandations d'actions aux personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) afin d'assurer le maintien et l'ordre de la santé publique. De plus, pour les missions relatives aux contrôles sanitaires des EDCH, le Préfet confie à l'ARS l'instruction, la rédaction et le suivi des actes administratifs ; l'ARS se voit alors confiée un rôle de conseiller du préfet (restrictions d'usages, etc.) [6].

La Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France (ARS-DD78), soucieuse de pouvoir maintenir la qualité et la quantité de l'eau distribuée à la population en toutes circonstances et devant la recrudescence d'évènements indésirables, a jugé indispensable de disposer d'un dispositif global de gestion de crise relatif à la survenue d'évènements exceptionnels pouvant impacter l'EDCH ; les éléments dont elle disposait avant le stage ne permettant pas d'agir dans les meilleures conditions (outils obsolètes, procédures non rédigées ou non mises à jour, etc.). L'objet d'un tel dispositif étant d'éviter l'apparition de la crise ou, le cas échéant, de pouvoir la gérer au mieux.

Dans ce contexte, mon travail au sein de l'ARS-DD78 a consisté à proposer un dispositif opérationnel permettant d'agir de manière réactive et efficace lors des épisodes de crise en lien avec l'eau potable (de la ressource à la distribution) pouvant présenter un risque pour les populations. Pour ce faire, j'ai mis en place une méthodologie de travail qui comprend, entre autres, la réalisation d'entretiens qui m'ont permis de recenser les besoins et les attentes des agents, une veille bibliographique et un recensement des outils existants. Cette organisation m'a permis d'identifier les difficultés de mise en application du dispositif et de faire des propositions pour y pallier.

Après la présentation de l'état des lieux en termes d'outils de gestion de crise EDCH sur le département des Yvelines et de manière plus générale, sur la région Ile-de-France, j'exposerai ma méthode de travail. Pour finir, seront décrits les axes d'améliorations du dispositif proposé, ainsi que les retours des agents testeurs.

1 État des lieux

1.1 Définitions des évènements exceptionnels

Comme mentionné précédemment, à l'instar des risques liés à l'environnement dans lequel se trouve la ressource en eau, des évènements exceptionnels relatifs à des facteurs climatiques et/ou comportementaux peuvent aussi impacter l'alimentation en eau, en terme de quantité et/ou de qualité. De l'ensemble de ces évènements peuvent découler : une pollution de la ressource en eau et/ou une pollution du réseau d'eau, d'où l'importance d'agir dans les meilleurs délais.

1.1.1 Évènements climatiques

Comme le mentionne les rapports de 2014 et de 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique impacte fortement les systèmes naturels à travers le monde [7]. Depuis une dizaine d'années, les évènements climatiques dits extrêmes sont plus fréquents. Ces derniers ont de nombreuses conséquences (sanitaires, économiques, organisationnelles, etc.) y compris sur la ressource en eau potable, ainsi que sur sa production et sa distribution.

Concernant le maintien de l'approvisionnement en eau, les évènements climatiques décrits ci-dessous sont ceux auxquels peuvent être amenés à faire face les services de l'ARS en lien avec les PRPDE :

- Inondation : submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. En France, le risque inondation est classé comme le premier risque naturel, en lien avec les dommages qu'il provoque (étendue des zones inondables/nombre d'habitants) [8].
- Canicule : niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Elle repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée [9].
- Sécheresse : phénomène naturel caractérisé par un manque d'eau sur une durée suffisamment longue pour affecter les sols et la végétation. Un épisode de sécheresse peut être ponctuel ou cyclique [10].
- Grand froid (neige, verglas) : épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique, il dure au moins deux jours et les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Les périodes de grand froid sont propices à la survenue d'autres phénomènes météorologiques potentiellement dangereux, comme la neige et le verglas, qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire ou le trafic aérien [11].

En Ile-de-France, les inondations sont plus courantes depuis quelques années et se produisent de manière plus intense, en moyenne, tous les deux ans (2014, 2016, 2018), en

ciblant plus particulièrement certains départements (75, 77, 91). De même, les étés deviennent de plus en plus caniculaires et les hivers sont plus froids.

La majeure partie de ces événements peut aujourd'hui être anticipée, grâce à la veille météorologique réalisée par Météo France qui, le cas échéant, alerte les services concernés.

1.1.2 Évènements accidentels

Comme leur nom l'indique, les événements accidentels ne sont pas prévisibles et ne peuvent donc pas être anticipés. À l'origine de ces événements peuvent être rencontrés : des ruptures de canalisation, des coupures d'énergie, le déversement de produits toxiques, la présence de gens du voyage dans des périmètres de protection de captage, etc.

Ces situations sont généralement en lien avec des comportements humains (erreurs, inattention, actions inadaptées, etc.) et quelques fois liées aux événements climatiques.

Les événements accidentels graves ne sont pas courants. Ils ne se produisent que peu de fois par an (chiffre variable en fonction des années).

1.1.3 Actes de malveillance

On désigne par acte de malveillance toutes effractions au sein d'une installation de production ou de distribution d'eau potable. De manière générale, il s'agit d'intrusion qui ont lieu par « amusement », curiosité ou simplement pour trouver un abri. Généralement, les intrusions n'ont pas de rapport avec d'éventuels actes terroristes ou de vengeance. Cependant, il est important de s'affranchir de cette hypothèse et de s'assurer que la qualité de l'eau n'a pas été impactée.

En Ile-de-France, les effractions de réservoirs sont mentionnées comme les événements exceptionnels les plus fréquents (en moyenne trois à quatre fois par an sur le département des Yvelines).

1.2 Le rôle des acteurs dans la gestion de crise EDCH

Comme mentionné dans le plan régional d'alimentation en eau potable (PRAEP) d'Ile-de-France, c'est l'ampleur de l'impact de l'évènement et des moyens à mettre en œuvre qui détermine la nature de l'autorité responsable de sa gestion [12]. À l'échelle départementale, chaque DD de l'ARS IDF représente l'autorité sanitaire sur son territoire et assure le suivi de la situation. Le siège de l'ARS IDF n'intervient dans la gestion de l'évènement qu'à partir du moment où plus de deux départements sont concernés.

1.2.1 Le rôle de la PRPDE

La PRPDE est responsable des installations de production et de distribution de l'eau, ainsi que de la qualité de l'eau. Elle peut être représentée par différents types d'organisations.

Dans les Yvelines, la production et la distribution d'eau sont sous la responsabilité de : 41 communes, 29 syndicats d'eau, 4 communautés de communes et communautés d'agglomération et 4 entreprises privées [13][14]. La PRPDE peut également déléguer la gestion des installations à un exploitant par contrat de délégation de service public (DSP)².

Conformément à l'article L.1321-4 du code de la santé publique, toute personne publique ou privée responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine, est tenue en cas de risque grave pour la santé publique, de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le risque constaté et de mettre en œuvre les actions lui permettant d'assurer un retour à la normale dans les meilleurs délais [15].

Lorsqu'un évènement exceptionnel se produit, la PRPDE [16] :

- informe l'ARS et les communes concernées par « l'incident » ;
- met en œuvre les mesures adaptées au bon rétablissement de la situation ;
- communique auprès de l'ARS sur l'évolution de la situation ;
- informe les usagers des mesures de restriction éventuelles.

1.2.2 Le rôle de l'ARS

Dans le cadre de la gestion de crise en lien avec la survenue d'évènements exceptionnels, l'ARS doit être alertée pour être mobilisée et active jusqu'au retour à la normale. Le rôle de l'ARS est d'agir en tant qu'animateur et coordonnateur de réseau. Dans ce cadre, elle [12][16] :

- alerte la préfecture et ses services déconcentrés ;
- propose au Préfet, le cas échéant, d'émettre des restrictions d'usages ou d'autoriser des dérogations aux limites de qualité (LQ) par arrêté ;
- s'assure de la mise en œuvre des bonnes mesures de gestion par la PRPDE, ainsi que des opérations de nettoyage et de désinfection des réseaux ;
- informe les personnes vulnérables et les établissements sensibles, le cas échéant.

Durant les épisodes de crise, il est important que chacun connaisse le rôle qu'il a à jouer afin d'éviter les « glissements de missions ». Les procédures réalisées doivent donc veiller notamment à ce que les services de l'ARS soient amenés à effectuer des actions qui rentrent dans leurs champs de compétences.

1.2.3 Les autres acteurs

D'autres acteurs entrent également en compte dans la gestion des évènements exceptionnels pouvant impacter la ressource, la production et la distribution d'eau. Ces acteurs, leur rôle et leurs principales missions sont répertoriés dans le *Tableau 1* [12][16].

² Une DSP est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Tableau 1. Les acteurs en gestion de crise EDCH et leur rôle.

Acteurs	Rôle de chacun
Le Préfet	Il possède les pouvoirs régaliens qui font de lui le décideur. Il peut enjoindre la PRPDE de prendre des mesures correctives, afin de permettre le bon rétablissement de l'alimentation en eau. Il demande la mise en œuvre de restrictions d'usages de l'eau (ces mesures sont proposées par l'ARS). Il est le pilote des opérations de secours.
Directions interministérielles et autres services (DRIEAT ³ , DDT ⁴ , SDIS ⁵ , etc.)	Ils apportent un appui technique au Préfet, chacun dans leurs domaines (recensement de moyens, ex : camions citernes, groupes électrogènes, etc. mais aussi apport d'expertise).

D'autres acteurs peuvent également être amenés à intervenir en fonction de la problématique abordée : police, gendarmerie, etc.

1.3 Contexte relatif à la gestion de crise de l'eau à l'ARS Ile-de-France

1.3.1 Contexte national et régional

À l'échelle nationale, le ministère des Solidarités et de la Santé a établi un guide relatif à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) concernant l'élaboration des plans de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau [16]. Les modalités d'élaboration de ce dispositif sont présentées par instruction interministérielle du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable) [17]. Il définit l'organisation générale des services de l'État pour maintenir l'approvisionnement en eau potable, en identifiant les situations et besoins prioritaires, lorsqu'une rupture qualitative ou quantitative d'eau se produit. Le guide a vocation à permettre de décliner les plans ORSEC eau potable au niveau départemental ; ce qui n'est pas mis en œuvre à l'ARS IDF pour le moment (effectifs restreints, fort turnover, crise COVID-19).

À l'échelle de l'Ile-de-France, le PRAEP est destiné à coordonner les interventions des pouvoirs publics et des différents acteurs concernés, face aux événements exceptionnels pouvant impacter la production et/ou la distribution de l'EDCH. Il est activé lorsque l'ampleur de l'évènement impacte plusieurs départements. La première version du PRAEP a été élaborée conjointement par la Préfecture de la région Ile-de-France et par la Préfecture de

³ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports.

⁴ Direction Départementale des Territoires.

⁵ Service Départemental d'Incendie et de Secours.

police en 1999. Depuis, d'autres versions ont été actualisées en collaboration avec l'ARS IDF (2008 et 2013) [12].

De par leur construction, le guide ORSEC eau potable et le PRAEP ont beaucoup de similitudes (*Figure 2*). Les entretiens réalisés ont fait ressortir que ces documents sont très peu exploités lors de situation de gestion de crise EDCH.

Guide ORSEC-EP (Outil national)	ORSEC / PRAEP (Communs)	PRAEP Ile-de-France (Outil régional)
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le retour à la normale. ❖ Fiches annexes concernant le signalement d'alerte, la mise en place de restrictions d'usages. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les éléments susceptibles d'impacter l'alimentation en eau. ❖ Evaluation des risques / analyse de l'impact des différentes situations. ❖ Le rôle des différents acteurs. ❖ Les caractéristiques du/des réseaux (interconnexions, vulnérabilité, etc.). ❖ Fiches annexes sur les quantité d'eau potable requises, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organisation de l'alimentation en eau potable au quotidien et en cas de crise. ❖ Les moyens d'intervention des autorités publiques. ❖ Fiches annexes sur les installations de stockage, sur les méthodes de remise en service du réseau, etc.

Figure 2. Éléments constitutifs du guide ORSEC et du PRAEP.

Il y a une dizaine d'années, l'ARS IDF a élaboré un SharePoint⁶ appelé mallette d'astreinte, à destination des personnes effectuant les astreintes régionales environnementales. Ce dispositif comporte un volet Santé-environnement, incluant l'eau potable [18]. Il contient des procédures, pas forcément adaptées au niveau départemental, qui peuvent être utilisées en cas d'absence totale d'outils au sein des délégations départementales (DD). L'organisation de ce SharePoint a été revue entre janvier et juillet 2021 [19] ; son utilisation est devenue plus intuitive (*Annexe 01*).

Au 1^{er} janvier 2021, la région Ile-de-France se compose de 1 288 communes réparties sur 8 départements (*Annexe 02*) et comptabilise un total de 12 213 447 habitants [20]. Il est donc important de pouvoir agir rapidement, avec les moyens adaptés, en cas de situation de crise pouvant entraîner une rupture quantitative ou qualitative de l'alimentation en eau.

1.3.2 Contexte au niveau départemental et focus sur les Yvelines

Le territoire des Yvelines (2 284 km² pour 259 communes) représente un département stratégique en termes d'alimentation en eau potable. La production et la distribution d'EDCH dans les Yvelines concerne près d'1 500 000 consommateurs, alimentés par environ 400 installations⁷ d'eau potable (captages, installations de traitement et de stockage, unité de distribution) [13][14]. Certaines installations, localisées sur des départements limitrophes, alimentent des communes ou partie de communes des Yvelines

⁶ Système de collaboration basé sur un site web.

⁷ En 2021, les installations d'EDCH comptabilisent 176 captages (CAP) d'alimentation en eau potable (AEP) actifs, 54 installations de traitement (TTP) ainsi que 135 unités de distribution (UDI). Sur 176 captages, 90% sont protégés par périmètres de protection et déclarés d'utilité publique (DUP).

et, certaines autres, localisées sur les Yvelines permettent d'alimenter des communes de départements voisins : Eure (27), Eure-et-Loir (28), Essonne (91), Val de Marne (94) et Val d'Oise (95) [13][14].

Les installations de production et de distribution de l'eau (CAP, TTP, UDI) gérées par une même PRPDE sont réparties et organisées sous forme d'unité de gestion (UGE). Dans la majorité des cas, l'exploitation de l'UGE est confiée à un délégataire par DSP ; un exploitant peut gérer plusieurs UGE (Figure 3).

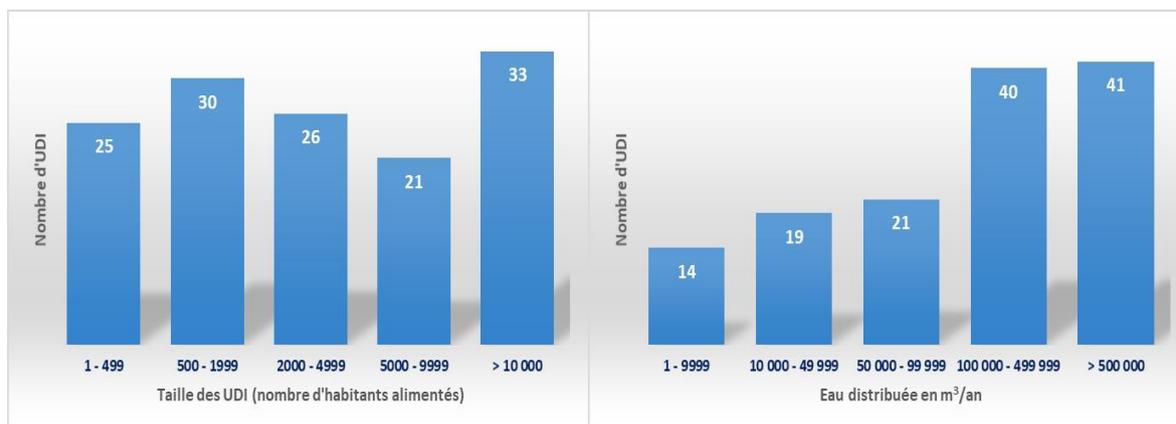


Figure 3. Nombre d'UDI en fonction de la population et du volume d'eau distribuée.

La cellule Eaux de l'ARS-DD78 est constituée d'une IES et de deux T3S qui ont pour missions le contrôle sanitaire de l'eau potable et celui des eaux de loisirs. Initialement et sans les difficultés de vacance de poste, la cellule comporte trois T3S. La protection de la ressource en eau, qui vise à assurer le suivi et la mise en œuvre de l'instauration de périmètres de protection autour des captages AEP, est quant à elle assurée par une IES de la cellule Environnement extérieur et une T3S, respectivement à 50 et 80 % de leur temps sur la problématique.

Conformément au code de la santé publique [15], l'ARS-DD78 met en œuvre le contrôle sanitaire de l'EDCH à hauteur d'environ 4 800 prélèvements par an (*Annexe 03*). Sa fréquence est établie en fonction des débits de production et du nombre d'habitants alimentés. La qualité bactériologique de l'eau est excellente sur le département. Au niveau physicochimique, quelques dépassements sont parfois observés en nitrates (NO₃) et pesticides⁸.

Afin de maintenir une bonne qualité de l'eau et face à l'important turnover caractéristique de l'Île-de-France, il est crucial de disposer d'un dispositif adapté de gestion des événements exceptionnels, afin de pouvoir agir de manière réactive et efficace lorsque ces derniers se produisent. Un recensement des outils et/ou procédures de gestion des événements exceptionnels relatifs à l'eau potable a été réalisé, au niveau de l'ARS IDF.

⁸ En 2020, 2 UDI (≈50 000 usagers desservis) ont fait l'objet d'un dépassement ponctuel de la limite de qualité (LQ) pour les nitrates (> 50 mg/L). Pour les pesticides, 4 UDI (≈4100 usagers) ont présenté des dépassements de la LQ (> 0,1 µg/L), sans risques avérés pour la santé des usagers.

Sur la base des entretiens réalisés, trois niveaux, tout à fait arbitraires, ont été définis en lien avec la survenue des événements exceptionnels et le besoin d'outils de gestion, en fonction de chaque département (*Tableau 2*).

Tableau 2. Recensement des outils existants et des besoins en fonction des départements.

Secteur	DD rencontrées	Outils de gestion de crise (oui O/ non N)	Survenue événements exceptionnels	Urgence du besoin
Paris	75	<i>Je n'ai pas rencontré l'ARS-DD75 car après échange, le responsable EDCH pensait plus judicieux que je puisse échanger directement avec Eau de Paris. La DD75 est très rarement en première ligne dans la gestion de crise EDCH.</i>		
Grande Couronne (GC)	77	O	N3	N3
	78	O	N3	N3
	91	<i>Je n'ai pas eu la possibilité de rencontrer l'ARS-DD91 (absence d'IES).</i>		
	95	N	N3	N3
Petite Couronne (PC)	92	N	N1	N2
	93	N	N1	N2
	94	N	N1	N1
Niveau 1 (N1) – peu exposé / pas d'urgence de réalisation de procédures. Niveau 2 (N2) – exposé mais les événements exceptionnels sont rares / besoin de procédures. Niveau 3 (N3) – très exposé / besoin urgent de procédures.				

Il s'est avéré que, hormis la mallette d'astreinte régionale, très peu connue (pas d'astreinte pour les T3S / très peu d'astreintes régionales pour les IES), il existe peu de documents ressources au sein des DD, ni de dispositifs destinés à faciliter la gestion d'événements exceptionnels. Comme indiqué dans le *Tableau 2*, seules les ARS-DD77 et ARS-DD78 sont dotées de procédures :

- ARS-DD77 - existence de procédures : inondations, rupture quantitative et effraction (cette dernière est très ancienne).
- ARS-DD78 - existence d'un dispositif obsolète de gestion du quotidien des EDCH (certaines procédures introuvables, informations erronées, *etc.*) [21] et de procédures : pollution de la ressource et effraction ; elles nécessitent d'être révisées entièrement.

Les informations mentionnées dans le *Tableau 2*, montrent que les DD de grande couronne (GC) sont plus souvent amenées à gérer des événements exceptionnels impactant l'EDCH, caractérisées par le niveau 3 en terme de besoin.

C'est face au manque d'outils relatifs à la gestion de la survenue d'événements exceptionnels et à la forte demande des agents qui ont besoin de repères et de supports d'action, que j'ai mis en place une méthodologie de travail me permettant de répondre aux attentes de chacun tout en palliant les difficultés relevées.

2 Méthodologie de travail

2.1 Organisation et point de situation

Mon stage, effectué au sein de l'ARS-DD78, s'est organisé en différentes étapes complémentaires les unes des autres (*Annexe 04*). La démarche mise en œuvre s'applique à proposer un dispositif de gestion applicable en heures ouvrables, au-delà de ce qui est disponible dans la mallette d'astreinte. En effet, les actions attendues en astreinte sont moins poussées ; elles relèvent de l'enregistrement du signal, de sa transmission aux acteurs concernés, mais aussi et surtout de l'évaluation du signal afin de savoir si sa gestion peut attendre d'être traité en heure ouvrable.

2.2 Réalisation de l'état des lieux

Un état des lieux a été réalisé et s'est décliné en trois phases : veille bibliographique, échange de courriels et entretiens avec les collègues de l'ARS IDF (*Annexe 05*). Il a permis de recenser les outils existants et les situations rencontrées au sein de l'ARS IDF.

Les guides d'entretiens (*Annexes 06 à 08*) comprenaient une partie « état des lieux » : « *Possédez-vous des procédures/outils internes à votre département [...] ?* », « *Avez-vous déjà connu des situations de crise ayant un impact sur la gestion de l'EDCH sur votre département ?* », etc.

2.3 Recensement des attentes et besoins

Les entretiens au sein de l'ARS IDF, et plus particulièrement les échanges avec les agents de la cellule Eaux de l'ARS-DD78, ont permis de recenser les attentes et besoins en terme d'appuis/outils nécessaires à la gestion des conséquences d'évènements exceptionnels en lien avec l'EDCH.

Les guides d'entretiens (*Annexes 06 à 08*) formalisés interrogeaient sur le contexte, les situations les plus problématiques : « *Pour vous, quel type d'évènement est ou pourrait être le plus problématique pour la ressource en eau ?* », « *Quels sont les partenaires extérieurs à l'ARS avec qui vous pouvez être amenés à collaborer [...] ?* », etc. Les échanges informels quant à eux ont permis d'aller plus loin dans le détail d'information : « *Pour vous quelle est la procédure, l'outil, le plus urgent à élaborer ?* », « *Pensez-vous à des points que nous n'aurions pas abordés ?* », etc.

2.4 Création et test du dispositif

La création même du dispositif s'est en partie basée sur : l'état des lieux et l'analyse de l'existant, le bilan des entretiens, des réunions et échanges avec l'équipe de la cellule Eaux de l'ARS-DD78. Une réflexion sur la base d'une matrice SWOT (*de l'anglais « strengths, weaknesses, opportunities and threats »*) a été menée afin de montrer la pertinence de créer un

dispositif de gestion de crise en lien avec la survenue d'évènements exceptionnels pouvant avoir un impact sur l'EDCH. Des discussions en équipes ont eu lieu durant toute la durée du stage et une phase de tests a été déployée afin de s'assurer de l'opérationnalité du dispositif.

2.5 Hiérarchisation des actions

Afin de pouvoir hiérarchiser les outils à créer pour alimenter le dispositif de gestion de crise, le recensement des outils existants et les entretiens (*« Pour vous, quelles procédures ou autres documents seraient les plus urgents à élaborer ? »*) ont permis d'identifier les besoins les plus urgents en terme de procédures et d'informations. La priorisation s'est faite en partie selon trois critères :

- l'attente des agents : certaines situations sont plus complexes à gérer et les agents revendiquent la nécessité d'avoir accès à certaines informations plus qu'à d'autres ;
- la fréquence de survenue : plus élevée pour certains évènements ;
- l'importance de l'impact sanitaire.

3 Résultats de la méthodologie appliquée

3.1 Analyse des entretiens

3.1.1 Bilan des entretiens

Chaque entretien a débuté par une présentation de mon sujet de stage, accompagné de la présentation du dispositif de gestion de crise en cours de construction.

Un total de neuf entretiens individuels ou groupés a été réalisé en dehors de l'ARS-DD78 : 11 agents de l'ARS IDF ont été interrogés (cellules Eaux des services Santé-environnement : 1 stagiaire, 2 T3S, 7 IES et 1 IGS) ainsi que deux personnes responsables de l'élaboration de PGSSE (SUEZ Eau France pour Aquavesc⁹ et son PGSSE relatif à l'usine de Louveciennes dans les Yvelines et Eau de Paris) (*Annexe 05*). Les entretiens ont été réalisés sur la base de guides d'entretiens établis en amont du stage (*Annexe 06 à 08*).

Des échanges réguliers ont été réalisés en interne à l'ARS-DD78, avec : les agents de la cellule Eaux (2 T3S et 1 IES), les agents de la cellule Environnement extérieur (1 T3S et 1 IES), ainsi qu'avec le Responsable Défense et Sécurité.

3.1.2 Principaux constats

Les entretiens ont permis de mettre en évidence plusieurs constats. Certains sont présentés ci-dessous et d'autres seront abordés dans la suite de ce rapport.

⁹ Syndicat en charge de la production et de la distribution de l'eau de plusieurs communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui délègue ce service, pour partie, à SUEZ Eau France. Il s'agit de la seule PRPDE des Yvelines à s'être lancé dans une démarche PGSSE à l'heure actuelle.

Une synthèse, non exhaustive, des entretiens est présentée en *Annexes 09*.

- Constat 1 : Très peu d'agents avaient connaissance du SharePoint relatif à la mallette d'astreinte régionale et, parmi ceux qui le connaissaient, quasiment aucun n'y a accès [18]. Cette information a été remontée aux responsables EDCH du siège de l'ARS IDF lors de nos échanges.

- Constat 2 : En Ile-de-France, les départements de GC (77, 78, 91 et 95) possèdent un plus grand nombre de captages et des réseaux plus importants en terme de taille, de débits que ceux de Paris et de PC (75, 92, 93 et 94). Les départements de PC ont des exploitants de grande envergure qui gèrent par eux même les événements exceptionnels. Par conséquent, les DD de GC sont plus souvent amenées à gérer la survenue d'événements exceptionnels pouvant avoir un impact sur l'EDCH (*Tableau 3*). Le besoin d'outils de gestion est donc plus important sur les départements de GC.

Tableau 3. Retour d'un agent de petite couronne (PC) et d'un agent de grande couronne (GC).

Agent rencontré en PC (DD94), en poste sur EDCH depuis plus de 10 ans	Agent rencontré en GC (DD77), en poste sur EDCH depuis 6 mois
<p>« <i>En cas d'effraction, je consulte la convention BIOTOX pour ce qui est de demander des analyses au laboratoire, mais cela ne m'arrive pas souvent ; seulement deux fois en 10 ans</i> ».</p> <p>La convention BIOTOX, qui est plus une fiche sur la conduite à tenir envers le laboratoire d'analyses biotoxologiques qu'une procédure à proprement parler, avait l'air de suffire à cet agent [22].</p>	<p>« <i>[Le délégataire] a fait un signalement et j'étais le seul présent. Je venais d'arriver en poste depuis peu, je n'avais pas de procédures spécifiques à portée de main et les informations que me donnait [le délégataire] était loin d'être claires et complètes. Ça a été très difficile à gérer. J'ai regardé dans le dossier de gestion de crise et je me suis servi des RETEX existants et d'anciens échanges de mails pour gérer la situation</i> ».</p>

- Constat 3 : La majorité des départements d'Ile-de-France est dépourvue de procédures, mais dans la plupart des cas il y a des personnes dites « mémoires » (les actions à réaliser ne sont pas formalisées par écrit, elles sont retenues et mémorisées par des personnes en poste depuis plusieurs années). Cette pratique a des limites :

- aucune information disponible pour les nouveaux arrivants quant à la conduite à tenir lorsque des situations de crise se présentent : difficultés d'action ;
- absence de procédures ou d'outils de gestion formalisés pouvant entraîner un état de tension lors de gestion de situations peu habituelles, etc.

Les entretiens avec les responsables de PGSSE ont permis d'identifier les biais de communication entre ARS et PRPDE et de constater que les attentes des PRPDE vis-à-vis de l'ARS peuvent varier en fonction leurs « tailles » et de leurs moyens (financiers, humains, etc.). En effet, certaines PRPDE, et en particulier celles qui relèvent de régies

communales directes, peuvent avoir besoin d'être davantage accompagnées que d'autres dans la gestion des événements exceptionnels ; sans pour autant perdre de vue les missions qui incombent réellement à l'ARS. « *Pour certains exploitants qui auraient moins de moyens, les attentes peuvent être énormes et peuvent dépasser les limites du véritable rôle de l'ARS. Il peut s'agir d'aider, de guider, d'apporter des réponses adaptées* » (Eau de Paris).

3.1.3 Identification des besoins et urgences

Les agents de la cellule Eaux de l'ARS-DD78 ont été sollicités à plusieurs reprises durant la construction du dispositif (courriels, échanges verbaux, etc.) (Annexe 10). Cela a permis de prendre en compte leurs avis pour élaborer un dispositif se rapprochant au mieux de leurs attentes. Aussi, il a entre autre été relevé :

- la nécessité d'avoir des procédures sous forme de logigramme en complément de procédures manuscrites ;
- l'importance de disposer d'outils pouvant faciliter la mise à jour des annuaires par exemple (requêtes BO, sites internet, etc.) : automatisation des mises à jour.

La liste des procédures et documents à réaliser ainsi que leur priorisation ont été établies sur la base de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu. À l'unanimité, les agents estiment que la procédure relative aux intrusions/effractions d'installations est la plus urgente à réaliser. L'urgence de posséder une telle procédure tient du fait que ces situations se produisent plus régulièrement que les événements climatiques exceptionnels et peuvent être plus compliquées à gérer qu'une pollution accidentelle, pour laquelle les informations sur le contenu de la pollution sont généralement connues.

Les demandes des agents et les procédures existantes, en parallèle d'une réflexion sur le déroulé de la gestion d'un événement exceptionnel, ont permis d'identifier le socle minimum dont il est nécessaire de disposer dans les procédures :

- une fiche réflexe : connaître la conduite à tenir pour gérer l'évènement ;
- une fiche d'aide à la décision : prendre les mesures adaptées à la situation en analysant la survenue de l'évènement et ses potentiels impacts ;
- des modèles types de communication : permettre une communication rapide ;
- une fiche main courant : établir un RETEX sur la gestion de l'évènement ;
- et tous autres supports utiles, selon les problématiques abordées, pouvant permettre de faciliter la gestion de l'évènement.

3.2 Focus sur la réalisation d'un dispositif de gestion de crise EDCH

3.2.1 Matrice SWOT relative à la mise en place d'un dispositif de crise EDCH

Les différents entretiens que j'ai pu mener, les tests du dispositif avec les agents de l'ARS-DD78, ainsi que ma réflexion personnelle sur ce dispositif de gestion de crise EDCH, ont permis d'en identifier les principaux avantages et inconvénients au travers d'une matrice SWOT présentée ci-dessous (Tableau 4).

La pertinence de l'élaboration d'un tel dispositif est appuyé au travers des forces et des opportunités qu'il apporte, plus marquées que les faiblesses et menaces dont il fait l'objet.

Tableau 4. Matrice SWOT relative à la mise en place d'un dispositif de crise EDCH.

Relève du champ interne	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gain de temps dans la gestion de crise EDCH. ▪ Accès facilité à l'ensemble des informations relatives à la gestion de crise EDCH. ▪ Continuité de service assurée, même en l'absence des « personnes ressources ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à jour doit être réalisée régulièrement (obsolescence du dispositif). ▪ La réduction des effectifs peut empêcher la mise à jour, voire un « oubli » / une méconnaissance du dispositif. ▪ Rôle de l'ARS qui ne doit pas être confondu avec celui de l'exploitant. ▪ Le lien avec les DD des départements limitrophes (dispositif interne à la DD78 et différences de process).
Relève du champ externe	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapidité de mise en œuvre des actions et des modalités de gestion des événements exceptionnels dans les situations de crise. ▪ Accès rapide aux coordonnées des différents interlocuteurs (PRPDE, services de l'état, Mairies, etc.). ▪ Recensement des usagers les plus sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de mise à jour du dispositif de gestion de crise EDCH. ▪ Non information quant au changement de coordonnées de certaines PRPDE (SISE-Eaux pas à jour et donc requête de mise à jour du dispositif non fonctionnelles).

3.2.2 Format et création du dispositif

L'une des premières phases de mon travail a été de réfléchir à la manière de réaliser et d'organiser le dispositif de gestion de crise EDCH. Cette réflexion s'est en partie faite sur

la comparaison des dispositifs existants (*Tableau 5*). La création du dispositif de gestion de crise EDCH a été organisée de manière à pouvoir pallier les inconvénients présentés dans le *Tableau 5*, tout en prenant en compte les avantages.

Tableau 5. Eléments de comparaison des dispositifs de gestion EDCH existants.

SharePoint de la mallette d'astreinte régionale [18]	Tableur MANUPERM – ancien dispositif de gestion du quotidien EDCH [21]
<p><u>Avantages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ bonne présentation visuelle ; ■ navigation intuitive. <p><u>Inconvénients</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ accès simple si possession du lien d'accès seulement (droits d'accès, perte du lien, etc.) ; ■ obligation de télécharger les documents pour y accéder ; ■ compétences informatiques « avancées » nécessaires pour création et mises à jour ; ■ mises à jour. 	<p><u>Avantages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ compétences informatiques « de base » pour création et mises à jour ; ■ accès rapide aux documents (si liens mis à jour) ; <p><u>Inconvénients</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présentation visuel monotone ; ■ navigation plus ou moins intuitive, on ne sait pas forcément où trouver la ou les documents utiles (liens sans classement ou explications) ; ■ les documents en lien avec le tableur sont dispersés au sein du réseau informatique (difficile d'accès sans le tableur, voir introuvables...); ■ mises à jour.

Les nombreux échanges avec les agents de la cellule Eaux durant toute la durée du stage, m'ont permis de recueillir leurs besoins, leurs idées ainsi que leurs envies en terme de présentation et d'organisation du dispositif. Le principe d'un tableur Excel organisationnel est ressorti comme est ressorti comme le plus adapté aux yeux des agents. Le dispositif doit être facile d'utilisation, intuitif et accessible, pour modification/amélioration, par l'ensemble des agents susceptible de devoir l'utiliser.

En ce sens, il s'organise autour d'un dossier informatique nommé « GESTION DE CRISE EDCH » au sein duquel se trouvent : des dossiers thématiques (procédures et documents d'action), des dossiers informationnels et un tableur Excel retenu comme outil organisationnel du dispositif.

L'outil organisationnel se nomme DiGrise pour « Dispositif de Gestion de Crise » et se compose actuellement de 14 onglets qui seront amenés à évoluer. Ils ont été générés afin de répondre aux attentes des agents, recensées durant les divers entretiens et échanges, en particulier au sein de la cellule Eaux de l'ARS-DD78.

Le visuel de DiGrise est présenté succinctement en *Annexe 11* du présent rapport. Le *Tableau 6*, ci-dessous, décrit de manière synthétique le rôle de chaque onglet et la manière dont ils ont été créés.

Tableau 6. Création et alimentation des onglets du dispositif de gestion de crise.

Objectifs au regard des constats et demandes	Création	Contenu
1. Accueil / 2. Mises à jour		
Permettre une utilisation simplifiée et efficace du dispositif de gestion de crise. Suivre les mises à jour.	Après recueil des avis des agents de la cellule Eaux de l'ARS-DD78.	Contacts de responsables, sommaire, abréviations, tableau de suivi des mises à jour, etc.
3. Procédures et documents types → Onglet d'action !		
Avoir une vue d'ensemble des différentes procédures, en fonction des problématiques abordées. Faciliter l'accès à l'ensemble des documents.	Sous forme de dossiers thématiques dans lesquels sont enregistrés les différents documents élaborés.	Liens d'accès vers les dossiers thématiques et documents associés.
4. PPC - zones inondables		
Accéder rapidement à l'information concernant les périmètres de protection de captages (PPC) et les zones inondables. Identifier les zones vulnérables le plus rapidement possible.	À partir du tableau de suivi des captages et de leurs PPC.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tableau de suivi des captages et de leurs PPC par commune + lien vers le tableau de suivi initial ; ■ Lien vers requête BO (Business Objects) permettant d'extraire les informations enregistrées dans la base de données eaux : SISE-Eaux ; ■ Identification des communes en zone inondable + lien vers des fiches risques GEORISQUES (Annexe 12) [8].
5.a. PRPDE et distributeurs par communes / 5.b. Contacts distributeurs / 5.c. Contacts PRPDE / 5.d. Contacts PRPDE - privé et agroalimentaire (4 onglets complémentaires)		
Contacter et échanger avec les PRPDE / exploitants au plus vite lors du signalement d'un évènement exceptionnel.	Elaborés sur la base de requêtes BO enregistrées dans le dispositif afin de faciliter les mises à jour (Annexe 13).	Coordonnées des PRPDE / exploitants (numéros d'urgence, astreinte 24h/24, etc.).
6. Contacts Maires / 7. Contacts Intercommunalités / 8. Hydrogéologues agréés		
Communiquer, le cas échéant, dans les meilleurs délais avec les mairies, les	À partir de tableau de suivi du secrétariat de direction (mairies), de	Coordonnées des mairies, des intercommunalités et des hydrogéologues agréés.

intercommunalités et/ou les hydrogéologues agréés.	sites internet (11 intercommunalités), de transmission d'information (hydrogéologues).	
9. Contacts autres services / 10. Contacts des ARS-DD		
Pouvoir contacter les services concernés le plus rapidement possible.	À partir d'organigrammes (liens ajoutés pour faciliter les mises à jour), d'échanges de courriels, de transmission d'information, <i>etc.</i>	Contacts des ARS-DD limitrophes des Yvelines, des différentes administrations de l'Etat et des associations.
11. Informations relatives aux personnes et structures sensibles		
Accéder rapidement aux coordonnées des services (Autonomie, Ville hôpital et Défense et sécurité) en charge des personnes et structures sensibles et, le cas échéant, au coordonnées directes de ces entités.	À partir d'échanges d'informations en interne ARS-DD78.	Coordonnées des référents des services responsables des personnes et structures sensibles + liens vers les annuaires tenus par ces derniers.

3.2.3 Réalisation de procédures et de documents types

Les procédures ont vocation à permettre la prise de décisions éclairées, à suivre l'évolution de la situation et à mettre en œuvre la communication et/ou le cas échéant les mesures restrictives. Elles sont accessibles via l'onglet n°3 de DiGrise.

Plusieurs contraintes mentionnées dans la matrice SWOT ont été prises en compte en amont de la rédaction des procédures :

- Les procédures sont réalisées de manière à englober tout type de situations, allant de la PRPDE la plus autonome à la moins autonome. Le tout, en gardant à l'esprit le rôle de l'ARS : coordonnateur/décideur (orienter la prise de décisions).
- Les contacts des ARS des départements limitrophes des Yvelines ont été enregistrés dans DiGrise afin de faciliter les échanges lorsqu'au moins deux DD sont concernées.

Pour les mesures curatives, il est rappelé l'importance d'éviter de stopper totalement la distribution d'eau, car cela peut avoir de lourdes conséquences [12] : suppression des dessertes incendie, difficultés à rétablir la distribution, rupture de canalisation, *etc.*

Trois types de configurations ont été observés dans l'élaboration des procédures :

- Configuration 1 : pour la majorité des évènements, il existe des documents ou ébauches de procédures qui nécessitent d'être mis à jour et améliorés. C'est le cas, de la procédure relative aux effractions/intrusions au sein d'ouvrages de production de l'eau, jugée comme la plus urgente à réaliser (*Annexe 14*). Sa réalisation s'est appuyée sur l'expérience des agents, leurs retours d'expérience [23], la réglementation [24], mais aussi sur d'anciennes procédures incomplètes, recensées auprès du siège de l'ARS IDF et des ARS-DD77 et ARS-DD78 [25][26]. La complémentarité des informations a permis de la décliner :

- fiche réflexe : elle contient une partie « synthèse de la marche à suivre » et une partie « logigramme » et a été entièrement élaborée avec comme support principal les notes des agents de la cellule Eaux. Le logigramme présente la marche à suivre et indique à quel moment et pour quelles raisons il est nécessaire de contacter chaque interlocuteur (PRPDE, préfecture, laboratoire, etc.). De plus, des liens vers les autres fiches de la procédure sont clairement établis afin de savoir à laquelle se reporter et à quel moment.
- fiche renseignements à recueillir auprès de la PRPDE et fiche de suivi des actions PRPDE : elles existaient déjà au sein de l'ARS-DD78, et a été mise à jour.
- fiche d'aide à la décision (arbre décisionnel) : plusieurs arbres décisionnels existaient (ARS-DD77 et 78 et SharePoint) ; ils ont été comparés et étudiés au regard des différents échanges afin de ne retenir que les éléments pertinents.
- modèles de types (courriers, arrêtés préfectoraux, etc.) : les modèles de communication ont été adaptés d'après les modèles types proposés sur le SharePoint.
- main courante : aucune fiche relative au suivi de la situation via la main courante n'était matérialisée auparavant et de ce fait, elle pouvait ne pas être rédigée manque de temps, oubli, etc.).

Dans cette configuration, d'autres procédures, ont été rédigées : pollution de la ressource en eau, pollution du réseau d'eau, rupture quantitative de l'eau et canicule. La procédure canicule est moins développée que les autres, car il s'agit surtout de pouvoir donner l'alerte afin que les PRPDE puissent mettre en œuvre une surveillance plus accrue de la qualité et de la quantité de l'eau sur ces périodes (*Annexe 15*).

- Configuration 2 : un travail approfondi et très complet a déjà été mené. C'est le cas de la procédure relative aux inondations qui a été défini, lors des entretiens, comme la seconde procédure à élaborer par ordre de priorité. Elle a été élaborée lors du stage de formation IES de Hélène VITRY en 2017 [27]. La procédure a été récupérée auprès de l'ARS-DD77 et les fiches de cette procédure ont été ajoutées au dispositif de gestion de crise ; elles devront être testées par les agents de la cellule Eaux et plus généralement, par les agents du département Santé-environnement, afin qu'ils puissent se l'approprier et s'assurer de sa pertinence et de sa pérennité.

- Configuration 3 : il n'existe pas de supports permettant la rédaction de procédure. C'est le cas pour les problématiques « présence de gens du voyage dans un périmètre de protection immédiate ou rapprochée de captage(s) » et « coupure d'énergie ». Ces procédures ont été mentionnées lors de certains échanges mais n'ont pas été identifiées comme urgentes. Aussi, elles n'ont pas pu être rédigées durant le stage, mais des informations ont été recueillies et enregistrées en vue de leur future rédaction.

En complément des procédures, deux fiches informatives ont été créées. La première concerne l'organisation contextuelle de l'alimentation en eau sur les Yvelines et permet de répondre aux interrogations du Préfet et de toutes autres personnes qui pourraient interroger l'ARS-DD78 sur le nombre d'installations (UDI, TTP, CAP), la proportion de personnes alimentées en eau, les débits, *etc.* (*Annexe 03*) ; les informations peuvent être mises à jour par le biais de requêtes BO. La seconde fiche recense les paramètres recherchés dans l'eau conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007, avec leurs limites et références de qualité (eaux brutes et EDCH), mais également les risques que peut représenter chaque substance pour la santé des populations (*Annexe 16*) [28][29]. Elle a été complétée à partir d'éléments recueillis dans les avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et des informations recueillies sur le réseau d'échange en Santé-environnement (RESE) [30][31][32].

3.2.4 Phase de présentation et tests du dispositif

A différent point d'étape, le dispositif de gestion de crise EDCH en cours d'élaboration a été présenté aux agents de la cellule Eaux. Il leur était également demandé d'essayer de naviguer par eux-mêmes au sein du dispositif afin de recueillir leurs avis et compléments d'informations. Ces phases de tests ont permis de modifier certaines données ou modes de présentation, en particulier concernant les coordonnées des PRPDE et des distributeurs, afin de coller au mieux aux attentes des agents et à leur façon de travailler.

Les techniciennes trouvent important de disposer de ce dispositif, mais elles m'ont fait part de leurs inquiétudes quant au temps de travail impacté concernant les mises à jour du dispositif. En effet, les effectifs de la cellule et plus généralement du département Santé-environnement sont réduits, alors que les missions ont la tendance inverse. Le dispositif présente donc un gain de temps d'action en cas de gestion d'évènements exceptionnels impactant l'alimentation en eau, mais il représente une charge de travail supplémentaire quant à sa mise à jour. Des propositions seront faites au niveau de la présentation des freins et leviers du dispositif.

La suite de ce rapport s'attardera à présenter les éléments de discussion relatif à la création du dispositif de gestion de crise EDCH, mais également à proposer des pistes d'actions permettant de pallier les menaces et faiblesses identifiées dans la matrice SWOT.

4 Dispositif de gestion de crise proposé

4.1 Les freins et les leviers

Durant la construction du dispositif de gestion de crise EDCH et, au fur-et-à-mesure des entretiens réalisés, j'ai noté plusieurs éléments qui pourraient représenter des freins dans l'utilisation du dispositif proposé. Ma réflexion personnelle, mais également la réalisation de « Brainstorming¹⁰ » au sein des équipes EDCH de l'ARS Ile-de-France et plus particulièrement de l'ARS-DD78, ont permis d'identifier des leviers d'actions permettant d'y pallier.

Les freins identifiés sont présentés au §3.2.1. dans la matrice SWOT, sous forme de faiblesses et de menaces. Deux d'entre eux ont déjà été pris en compte dans la construction du dispositif de gestion de crise (DiGrise et procédures) ; il s'agit de la définition des limites du rôle de l'ARS dans la gestion de crise EDCH et du volet communication/coordination entre DD limitrophes lorsque plusieurs départements sont concernés.

Les freins persistants relèvent de la mise à jour (MAJ) du dispositif de gestion de crise déclinée selon trois problématiques : moyens humains, pratiques informatiques, obsolescence des requêtes.

Les propositions visant à limiter la survenue des freins, ainsi que la faisabilité de ces actions au sein du département Santé-environnement de l'ARS-DD78 sont présentés ci-dessous.

La continuité de service est primordiale. Aussi, le dispositif de gestion de crise EDCH, même s'il demande à être mis à jour régulièrement, constitue un outil permettant de maintenir la continuité de service en cas d'absence de « personnes ressources ». Il doit également permettre d'agir, dans les meilleures conditions qui soient, de manière efficace et rapide. Par conséquent, il est important d'accorder du temps à sa MAJ, car perdre du temps maintenant, c'est en gagner lors de la gestion de situations complexes.

Frein 1 : Les moyens humains peuvent être un frein à la pérennité du dispositif (fort turnover en Ile-de-France). La MAJ du dispositif de gestion de crise EDCH représente un frein non négligeable. Il s'agit d'un support « vivant » qui sera amené à évoluer (évolution des procédures, changements de coordonnées, modification de la cartographie, etc.), de ce fait, si des MAJ ne sont pas apportées régulièrement, il deviendra obsolète rapidement.

Levier(s) : Pour pallier les difficultés de MAJ, il est nécessaire de statuer au plus vite, en interne sur : la fréquence de MAJ, la(les) personne(s) responsable(s) de la MAJ, la formalisation de ces choix.

¹⁰ Technique de recherche d'idées originales dans une réunion, chacun émettant ses suggestions spontanément.

Plusieurs options sont envisageables :

1. Une personne est volontaire pour prendre à sa charge la MAJ du dispositif de crise EDCH. Dans ce cadre, après avoir défini la fréquence de MAJ, la mission devra être formulée par écrit sur la fiche de poste de l'agent.

2. S'il n'y a pas de volontaire, un agent de la cellule Eaux pourra être désigné à cette tâche et cela sera mentionné sur sa fiche de poste. Une partie de la MAJ du dispositif peut aussi être attribuée à un agent administratif (MAJ des annuaires par exemple).

3. Plutôt qu'une mission régaliennne, la MAJ peut représenter un objectif annuel confié à un agent lors de son entretien professionnel annuel (EPA). Cela pourrait permettre un roulement annuel, entre les agents de la cellule Eaux (3 T3S donc chaque T3S en aurait la responsabilité tous les 3 ans).

→ En tout état de cause, le temps nécessaire à la MAJ en fonction de la fréquence devra être calculé en ETP afin d'être comptabilisé dans les effectifs.

Faisabilité : La MAJ est une étape importante pour que son utilité reste pérenne. Après échange avec la responsable du service Santé-environnement, ainsi qu'avec la responsable de la cellule Eaux, il a été noté, qu'en effet il serait judicieux de désigner une personne responsable de la MAJ du dispositif et d'en définir la fréquence. Le seul problème pouvant être le manque de temps et d'agents.

Frein 2 : La construction du dispositif en lui-même pourrait représenter un frein. En effet, à différents endroits, de l'outil organisationnel, sont insérés des liens qui renvoient vers : des procédures, des documents, des annuaires, etc. Les liens sont réalisés par le biais de « chemins informatiques » et si les documents sont déplacés au sein du réseau, alors les liens deviennent obsolètes.

Levier(s) : Pour pallier la problématique des « liens obsolètes », l'ensemble du dispositif est enregistré au sein d'un dossier unique appelé « GESTION DE CRISE EDCH » : DiGrise, procédures, documents, etc. Ainsi, les documents ne sont pas en « roue libre » sur le réseau et ne doivent pas être déplacés du dossier principal. Seul le dossier « GESTION DE CRISE EDCH » en entier peut être déplacé si nécessaire, ce qui facilitera la MAJ des liens. De plus, en cas de MAJ des documents, il ne faut pas les renommer, mais privilégier le fait de renommer les documents à archiver.

Faisabilité : Un endroit spécifique a été désigné au sein de l'arborescence du réseau informatique interne de l'ARS-DD78, pour enregistrer le dossier du dispositif de gestion des événements exceptionnels EDCH. Tous les éléments relatifs à ce dispositif sont enregistrés au sein de ce même dossier afin de ne pas perdre les liens enregistrés dans le dispositif DiGrise.

Frein 3 : Les coordonnées des PRPDE peuvent changer sans pour autant que l'ARS en soit informée. La conséquence en est que les informations recensées dans SISE-Eaux ne seront plus à jour et donc les requêtes réalisées pour mettre à jour le dispositif de crise seront obsolètes.

Levier(s) : Plusieurs méthodes pourraient permettre de ne pas perdre l'information relative aux coordonnées des exploitants.

Dans un premier temps, des courriels informatifs pourraient être adressés aux PRPDE, de manière régulière (fréquence à définir), pour leur rappeler l'importance de transmettre à l'ARS tous changements de situations ou de coordonnées. Ce courriel pourrait également leur rappeler l'importance d'informer l'ARS lorsqu'un évènement pouvant impacter la qualité et la quantité de l'eau se produit.

Dans un second temps, deux fois par an, l'ARS pourrait interroger le laboratoire en charge du contrôle sanitaire, pour savoir s'il a eu connaissance de récents changement de coordonnées PRPDE.

Faisabilité : Des alertes peuvent être insérées dans le calendrier électronique des agents de la cellule Eaux et un courriel type peut être préparé. Cette méthode pourrait permettre d'éviter de perdre les contacts des PRPDE.

Frein 4 : Certains onglets du dispositif de crise peuvent être mis à jour à partir de requêtes qui ont été élaborées durant le stage (Business Object à partir de SISE-Eaux). Cependant, les applicatifs utilisés sont voués à être remplacés par une nouvelle base de données « Aqua-SISE » en cours de finalisation au sein de Ministère de la santé (Direction Générale de la Santé - DGS).

Levier(s) : Il est certain que les requêtes générées durant le stage vont devenir inutilisables d'ici quelques mois. Toutefois, « Aqua-SISE » devrait permettre également de générer de telles requêtes. Il suffira donc, le cas échéant, de veiller à les modifier en les créant dans à partir du nouvel applicatif.

Faisabilité : La nouvelle base de données « Aqua-SISE » n'est pas encore en service et même si elle devrait permettre d'extraire des informations de la même manière que les applicatifs actuels « Sise-Eaux » et « Business Object », rien n'est certain... En tout état de cause, si tel est le cas, alors il suffira de recréer les requêtes à partir du nouveau référentiel. Dans le cas contraire, l'extraction des données deviendra compliquée et la MAJ du dispositif de gestion de crise prendra plus de temps que prévu.

Enfin, de manière générale, les épisodes de crise représentent un danger mais ils sont aussi des leviers d'action. En effet, les retours d'expérience (RETEX) permettent sans cesse d'améliorer les outils de gestion, les moyens d'action ainsi que les axes de communication de crise. En ce sens, il existe deux types de RETEX :

- RETEX dit de crise qui est obtenu à partir de la rédaction d'une main courante et du retour des agents (retour sur la gestion de la crise elle-même) ;
- RETEX en lien avec l'utilisation directe du dispositif de gestion de crise.

Le dispositif de crise EDCH que je propose dans le cadre de mon stage pourra donc faire l'objet de progressions constantes au fil du temps et des crises qui pourront se présenter, grâce aux deux catégories de RETEX mentionnées ci-dessus. En ce sens, une fiche RETEX « utilisation du dispositif de gestion de crise EDCH », permettant de relever les difficultés (erreur de contacts, manquements dans les procédures, etc.) est mise à disposition des agents à la suite des mains courantes utilisées habituellement en RETEX de crise.

4.2 Perspectives et évolutions

Le dispositif de gestion de crise que je propose comprend : un tableur d'organisation et de gestion et des dossiers informatiques par thématiques, composées de procédures de gestion, ainsi que de documents complémentaires utiles à la gestion d'évènements exceptionnels (climatiques, accidentels, malveillants).

L'ensemble des DD de l'ARS IDF que j'ai pu rencontrer a été très intéressé par l'entièreté de ce dispositif et souhaiterait pouvoir l'adapter à leur département. Dans ce cadre, il m'a été demandé de présenter mon travail lors du prochain comité de pilotage technique des eaux (Copil Eaux), de l'ARS IDF, qui se déroulera dans le courant du mois de février 2022.

De même, les services de l'ARS-DD78 souhaitant avoir des éléments d'information sur ce qui se fait au sein du département Santé-environnement, il m'a été demandé de présenter le dispositif lors du comité de direction (Codir) élargi du 19 octobre 2021 (*Annexe 17 – Support contexte*). Le responsable du département Défense et Sécurité pense qu'il serait intéressant d'étendre le dispositif aux astreintes de la Délégation départementale des Yvelines (accès aux annuaires et informations).

Le dispositif a également été présenté, de manière officielle, à l'ensemble des agents du département Santé-environnement, le 22 octobre 2021 lors d'une réunion. Les agents (T3S et IES) ont jugé pertinents de disposer d'un tel dispositif, car chacun d'entre eux pourrait être mobilisé en cas de gestion de crise, selon l'ampleur de l'évènement (intensité, impact, etc.). De plus, il permettra de guider les nouveaux arrivants, en particulier des cellules Eaux et Environnement extérieur, dans la démarche à suivre lors de la survenue d'évènements exceptionnels pouvant avoir un impact sur la qualité et/ou la quantité de l'eau potable. Les agents ont trouvé le dispositif très intuitif et facile à utiliser. Ils ont bien conscience de la

nécessité de le tenir à jour et les propositions faites dans ce cadre vont être étudiées par les IES et la responsable du département Santé-environnement.

Tout comme les PGSSE élaborés par les PRPDE, le dispositif de gestion interne à l'ARS-DD78 doit rester « vivant ». Il devra sans cesse être mis à jour au regard des évolutions réglementaires ou encore de tout changement dont serait informée la DD. Les RETEX de crise et d'utilisation du dispositif de gestion devront permettre d'améliorer le dispositif continuellement.

Il s'agit de rentrer dans une démarche d'amélioration continue du dispositif et de ses procédures sur le principe d'une démarche qualité du dispositif.

Un outil cartographique est envisagé pour agrémenter le dispositif, mais il n'a pas été jugé pertinent d'éditer les cartographies pour le moment. En effet, l'outil qui permet de générer les cartes est en cours de migration pour changement (Arcview -> SantéGraphie) et les données n'ont pas été mises à jour. Cela pourra être fait une fois les données disponibles et à jour.

De même, des requête BO ont été réalisées car elles étaient nécessaires à la construction du dispositif et à ses mises à jour, mais il sera nécessaire de les remplacer par de nouvelles requêtes, dès lors que la nouvelle base de données eau « Aqua-SISE » sera mise en application (changement des applicatifs de gestion des données eaux).

Conclusion

L'EDCH, de la ressource à la distribution, peut être soumise aux impacts relatifs à la survenue d'évènements exceptionnels tels que des évènements météorologiques liés au changement climatique ou indésirables, comme des effractions d'installations. Ces évènements peuvent conduire à une altération de la qualité et de la quantité de l'eau distribuée. Cela met en évidence la nécessité de disposer d'un dispositif opérationnel de gestion des évènements exceptionnels à risques pour l'alimentation en eau potable de la population.

Force est de constater que les DD de l'ARS IDF sont pour la plupart dépourvues d'outils de gestion de ces situations et que pour celles qui en possèdent, les outils sont obsolètes ou incomplets. De plus, il est constaté que les DD qui mentionnent avoir le plus besoin d'un tel dispositif sont celles localisées en grande couronne (77, 78, 95), de par : la superficie du territoire de leur département, le nombre importants d'installations d'EDCH et les moyens inégaux des exploitants de la production et de la distribution de l'eau.

A la fin du stage, un dispositif complet de gestion de crise relatif à la survenue d'évènements exceptionnels pouvant impacter l'alimentation en eau, de sa ressource à sa distribution, a été proposé en interne de l'ARS-DD78. Il comprend un outil de navigation présenté sous forme d'un tableur Excel organisationnel qui, permet de faire le lien vers l'ensemble des outils de gestion : procédures, annuaires, *etc.*

Ce dispositif, bien qu'interne à l'ARS-DD78, est étroitement lié à la démarche PGSSE qui tend à s'étendre. Tout comme les PGSSE, le dispositif doit être « vivant » et faire l'objet de mises à jour régulières pour ne pas devenir obsolète. Il a pour objectif de mener à bien le suivi et la gestion de la survenue d'évènements exceptionnels qui pourraient avoir un impact sur la qualité et la quantité de l'eau distribuée à la population. De même que les PGSSE, il vise à assurer la sécurité sanitaire des personnes envers les usages d'un produit qu'il n'est pas possible de « rappeler ».

Les tests du dispositif menés par les agents de la cellule Eaux de l'ARS-DD78 ont été concluants ; il est maintenant nécessaire d'attendre les retours quant à sa réelle utilisation lorsque qu'un évènement exceptionnel pouvant avoir un impact sur l'EDCH se produira. De par sa construction, le dispositif devra faire l'objet de mises à jour régulières, au regard de l'évolution des informations, mais également des RETEX relatifs à son utilisation pour l'améliorer en continu.

Le dispositif présente un réel intérêt à être partagé à l'ensemble de la région Ile-de-France et ainsi, à être décliné dans chacune des délégations départementales.

Bibliographie

- [1] Code de la santé publique, article R.1321-3.
- [2] Centre d'Information sur l'eau (CIEau), L'eau potable : sa définition, ses origines, ses critères de potabilité et ses traitements. Dernière consultation le 01/09/2021 : <https://www.cieau.com/espace-enseignants-et-jeunes/les-enfants-et-si-on-en-apprenait-plus-sur-leau-du-robinet/la-definition-de-leau-potable/>
- [3] RISQUES, site du gouvernement, Prévention des risques majeurs : Le processus de gestion de crise. Dernière consultation le 07/10/2021 : <https://www.gouvernement.fr/risques/le-processus-de-gestion-de-crise>
- [4] Cairn-info, Anticiper et manager la crise. Dernière consultation le 01/09/2021 : <https://www.cairn.info/la-gestion-de-crise--9782130812616-page-53.htm>
- [5] Code de la sécurité interne, article L.732-1.
- [6] Préfet du département des Yvelines et Directeur général de l'ARS Ile-de-France, 2011, Protocole organisant les modalités de coopération entre le préfet du département des Yvelines et du Directeur général de l'ARS Ile-de-France.
- [7] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014 - Rapport n°5 : « Impacts, vulnérabilité et adaptation », 222p et 2021 – rapport n°6 : « un constat alarmant ».
- [8] GEORISQUES, site du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), Mieux connaître les risques sur le territoire. Dernière consultation le 10/10/2021 : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/zone-inondable-0>
- [9] RISQUES, site du gouvernement, Prévention des risques majeurs : canicule. Dernière consultation le 16/09/2021 : <https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>
- [10] Centre d'Information sur l'eau (CIEau), La sécheresse : d'où vient-elle et comment agir ? Dernière consultation le 01/09/2021 : <https://www.cieau.com/connaître-leau/secheresse-comment-agir/>
- [11] Météo France, Site internet, Comprendre : Tout savoir sur la météo, le climat et Météo-France, Grands froids. Dernière consultation le 16/09/2021 : <http://www.meteofrance.fr/prevoir-le-temps/meteo-et-sante/grands-froids>
- [12] Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de police et Agence Régionale de santé Ile de France, 2013, Plan Régionale d'Alimentation en Eau Potable (PRAEP) applicable à la zone agglomérée et interconnectée parisienne.

[13] Ministère des solidarités et de la santé et de ses services en région et département, Système d'Informations en Santé-environnement pour les Eaux d'alimentation (SISE-Eaux) : stockage organisé de l'information sanitaire sur les eaux.

[14] Business Objects (BO) : logiciel d'informatique décisionnelle dédié principalement à la restitution (Reporting, Analyse...), version actuelle : SAP BI 4.3.

[15] Code de la santé publique, article L.1321-4 à 7.

[16] Ministère des solidarités et de la santé, janvier 2018, Guide ORSEC eau potable pour l'élaboration des plans de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable.

[17] Instruction Interministérielle N° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable).

[18] Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Astreintes techniques régionales : astreinte environnementale, volets eaux et évènements climatiques, dernière mise à jour juillet 2021, <https://www.ars.sante.gouv.fr/sites/ARSIF/dsp/Astreintes/default.aspx>.

[19] BOSSARD Camille., 2021, Mise à jour de la mallette d'astreinte environnementale : point d'avancement, présentation PowerPoint, 19 p.

[20] Région Ile de France, Toutes les actualités. Dernière consultation le 01/09/2021 : <https://www.iledefrance.fr/12213447-habitants-en-ile-de-france-au-1er-janvier-2021>

[21] ARS-DD78, Ancien dispositif de gestion des situations EDCH : classeur MANUPERM. Consultable sur le réseau interne de l'ARS-DD78.

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE_SECURITE_SANITAIRE\CSSM\EAU_ET_ALIMENTS\EAU_POTABLE\17-MANUPERM\Classeur MANUPERM

[22] Conjointement entre ANSES, ARS-IDF et Laboratoire BIOTOX, 2019, Convention pluriannuelle tripartite BIOTOX relative à l'organisation d'un service d'astreinte dans le cadre du réseau – eaux 2019-2024 – zone Ile-de-France.

[23] RETEX, exercice « Albert », novembre 2019, introduction de ricine dans le réseau d'eau potable.

[24] Code de la santé publique, article R.1321-25 à 30.

[25] ARS Ile de France, procédures de gestion EDCH internes à chacune des délégations départementales.

[26] ARS Ile de France, procédures de gestion EDCH internes à l'ARS-DD78.

[27] VITRY Hélène., 2017, Gestion du risque inondation vis-à-vis de l'eau destinée à la consommation humaine en Seine-et-Marne, Rapport d'étude, EHESP, 25 p.

[28] Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

[29] Code de la santé publique : article R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38.

[30] ANSES, Prévenir les risques sanitaires liés à la présence de substances chimiques dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dernière consultation le 04/10/2021 : <https://www.anses.fr/fr/content/pr%C3%A9venir-les-risques-sanitaires-li%C3%A9s-%C3%A0-la-pr%C3%A9sence-de-substances-chimiques-dans-les-eaux>

[31] ANSES, Evaluation des risques sanitaires relatifs à la présence de micro-organismes dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dernière consultation le 04/10/2021 : <https://www.anses.fr/fr/content/evaluation-des-risques-sanitaires-relatifs-%C3%A0-la-pr%C3%A9sence-de-micro-organismes-dans-les-eaux>

[32] RESE, Thème EDCH : Connaissance des risques sanitaires. Dernière consultation le 04/10/2021 : <http://rese.sante.gouv.fr/>

Liste des annexes

- Annexe 01** – Présentation du SharePoint de la mallette d'astreinte
- Annexe 02** – Représentation de l'Île-de-France et de ses départements
- Annexe 03** – Fiche contexte EDCH dans les Yvelines
- Annexe 04** – Planning de l'organisation journalière du stage
- Annexe 05** – Planning d'entretiens
- Annexe 06** – Guide d'entretien à destination des agents de l'ARS IDF
- Annexe 07** – Guide d'entretien à destination des agents de l'ARS-DD78
- Annexe 08** – Guide d'entretien à destination des responsables PGSSE
- Annexe 09** – Synthèse des entretiens réalisés
- Annexe 10** – Exemple de courriel adressé aux agents de l'ARS-DD78 pour avis en vue d'échanges
- Annexe 11** – Présentation des différents onglets de DiGrise
- Annexe 12** – Dossier fiches GEORISQUES et Exemple de fiche « risque »
- Annexe 13** – Requêtes BO créées pour la mise à jour de DiGrise
- Annexe 14** – Procédure effractions / intrusions
- Annexe 15** – Procédure canicule
- Annexe 16** – Visuels de la fiche paramètres, limites et références de qualité et risques Associés
- Annexe 17** – Support « contexte » de la présentation du dispositif de gestion de crise EDCH en réunion.

Annexe 01 – Présentation du SharePoint de la mallette d'astreinte

Lien : <https://www.ars.sante.gouv.fr/sites/ARSIF/dsp/Astreintes/default.aspx>

1. Accéder au dossier « Astreinte Environnementale »

The screenshot shows the SharePoint interface for 'Astreintes techniques régionales'. On the left is a navigation menu with sections like 'Discussions', 'Raccourcis', 'Personnes et groupes', and 'DOSSIERS <<PARENTS>>'. The main content area features a 'NOUVEAUTE' section with a red alert: 'ASTREINTE MEDICALE. Il n'est plus nécessaire de gérer les rapatriements sanitaires en astreinte (seront gérés le jour ouvré suivant)'. Below this is a 'Rappel' section and a 'Composant WebPart Éditeur de contenu' section titled 'Actualités / Alertes en cours'. This section contains a grid of five content tiles: 'Astreinte Médicale', 'Astreinte Environnementale' (highlighted with a red border), 'Outils Offre de soins', 'Information générale', and 'Valise d'astreinte Déléguée Départementales'. The 'Astreinte Environnementale' tile contains sub-items: 'Document de synthèse', 'Fiche générale', 'Eaux', 'Environnement extérieur', 'Environnement intérieur', 'Evènements climatiques', and 'Covid et Eaux usées'.

Astreinte Environnementale
Fiche générale
Eaux
Environnement extérieur
Environnement intérieur
Evènements climatiques
Covid et Eaux usées

2. Accéder au dossier « eaux » puis « EDCH »

Actions ▾	
Type	Nom
	Eau conditionnée
	Eau de loisirs
	EDCH
	Légionelles

3. Dans le cadre de gestion de crise EDCH, on y retrouve « Effraction » et « pollution réseau et ressource »

Actions ▾	
Type	Nom
	Effraction
	Non conformités
	Pollution réseau et ressource
	RECAP-EDCH

4. Si on ouvre le dossier effraction, par exemple, on y retrouve :

Actions ▾	
Type	Nom
	Documents utiles
	REFLEXE-effraction

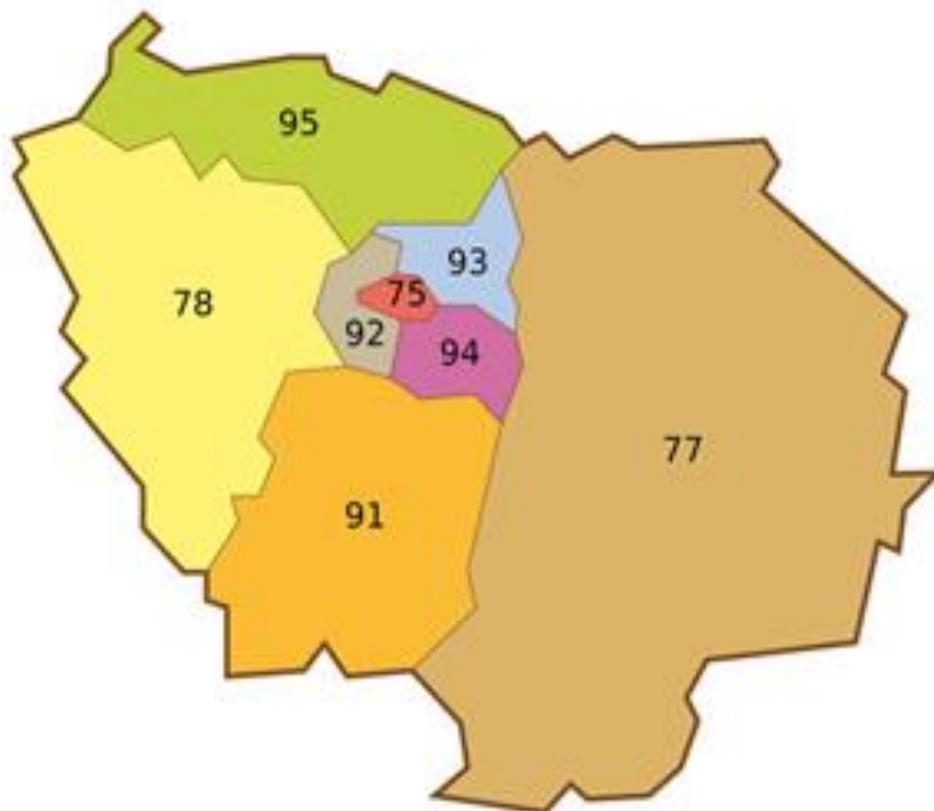
La fiche réflexe donne des pistes concernant les actions majeures à réaliser durant les astreintes. Elles ne sont pas aussi poussées que durant les heures et jours ouvrées, mais cela peut déjà servir de « base support ».

On y retrouve :

- *Les contacts ;*
- *La conduite à tenir dans un premier temps ;*
- *Des documents utiles : modèles de courriers, de mails, d'arrêtés.*

Il en résulte que même si le SharePoint n'est pas totalement adapté à la gestion de crise EDCH au niveau départemental, mais il reste tout de même un bon outil d'aide à la décision en l'absence d'autres supports.

Annexe 02 – Représentation de l’Ile-de-France et de ses départements.



- ✚ Paris : 78
- ✚ Petite couronne : 92, 93 et 94
- ✚ Grande couronne : 77, 78, 91 et 95

Annexe 03 – Fiche contexte EDCH dans les Yvelines



DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES
DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENT



ARS
Yvelines

EAU POTABLE

CONTEXTE DE L'EAU DANS LES YVELINES

1. La gestion de la production et de la distribution de l'eau

Pour gérer leur service de distribution d'eau potable et mutualiser les moyens techniques, administratifs et financiers, les communes peuvent :

- soit assurer elles-mêmes la gestion et l'entretien de leurs installations, sous forme de régie directe communale, syndicale ou communautaire ;
- soit déléguer cette gestion à un organisme spécialisé (généralement une société privée, dite délégataire), par un contrat d'affermage ou de concession avec des variantes en fonction du degré de délégation.

Ainsi, dans les Yvelines, la production et la distribution d'eau du réseau public sont sous la responsabilité de :

- 41 communes ;
- 23 syndicats d'eau (regroupant chacun plusieurs communes) ;
- 4 communautés de communes et communautés d'agglomération ;
- 4 entreprises privées (SIVCF, SUEZ EAU France, SUEZ-SIF, VEOLIA EAU CIE GENERALE DES EAUX).

→ Requêtes BO : [DL_BRECQ_Distributeur et Tablez](#)

2. Installations EDCH

Le département des Yvelines, qui s'étend sur un territoire de 2284 km², est un département stratégique en termes d'alimentation en eau potable. En effet, la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) dans les Yvelines concerne près d'1 500 000 de consommateurs, alimentés par environ 400 installations destinées à l'alimentation en eau potable (captages, installations de traitement et installations de stockage).

En 2021, les installations d'EDCH comptabilisent 176 captages d'eau potable (AEP) actifs, 52 installations de traitement ainsi que 133 unités de distribution. Sur 176 captages, 162 sont protégés par périmètres de protection et déclarés d'utilité publique (DUP).

→ Requêtes BO : [DL_Ligne_CAP_AEP_AU/DL_Ligne_TIT_AEP_AU/DL_Ligne_UD_AEP_AU](#)

Le département des Yvelines compte également 14 captages AEP relevant du secteur privé, avec 14 stations de traitement et 10 unités de distribution.

→ Requêtes BO : [DL_Ligne_CAP_PRR/DL_Ligne_TIT_PRR/DL_Ligne_UD_PRR](#)

Page 1 sur 3
143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
LE DEPARTEMENT YVELINE. SECURITE SANITAIRE/RESSOURCEAU ET ALIMENTATION. GESTION DE CRISE EDCH/MS. Documents
comptesrendusEDCH_Contrats_Yvelines

Tableau 1. Installations EDCH sur le département des Yvelines.

Yvelines (78)	CAP	TTP	UDI
	176 +16 (secteur privé)	54 +16 (secteur privé)	135 +17 (secteur privé)

Certains de ces installations sont situés en zones urbanisées (essentiellement des réservoirs) ou le long de la Seine (champs captant les plus importants).

Il existe également quelques installations localisées sur des départements limitrophes et qui alimentent des communes ou partie de communes des Yvelines (Tableau 2). De même, certaines installations localisées sur les Yvelines permettent d'alimenter des communes de départements voisins (Tableau 3).

Tableau 2. Installations EDCH localisées sur d'autres départements et contribuant à alimenter en eau le 78.

	CAP	TTP	UDI
Eure (27)	2	1	1
Eure-et-Loir (28)	3	2	1
Essonne (91)	1	2	1
Val de Marne (94)	-	1	-
Val d'Oise (95)	5	5	2

Tableau 3. Installations EDCH localisées sur le 78 et contribuant à alimenter les départements voisins.

	CAP	TTP	UDI
Eure (27)			
Eure-et-Loir (28)			
Essonne (91)			
Val de Marne (94)			
Val d'Oise (95)			

Certains installations sont définies comme prioritaires sur la base des critères suivants : importance des débits et population alimentée.

Sont considérées comme installations prioritaires, au vu de leurs débits d'exploitation, les installations suivantes :

- L'usine de [] m³/jour alimente [] personnes ;
- L'usine de [] m³/jour alimente [] personnes ;
- L'usine de [] m³/jour alimente [] personnes ;
- L'usine de [] m³/jour alimente [] personnes ;
- La [] m³/jour alimente [] personnes ;
- La [] m³/jour alimente [] personnes ;

→ Requêtes BO : [DL_Installations_prioritaires](#)

Page 2 sur 3
143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
LE DEPARTEMENT YVELINE. SECURITE SANITAIRE/RESSOURCEAU ET ALIMENTATION. GESTION DE CRISE EDCH/MS. Documents
comptesrendusEDCH_Contrats_Yvelines

3. Contrôle sanitaire et qualité de l'eau

Le département présente des caractéristiques à la fois rurales et urbaines ; les ressources en eau sont donc soumises aux pollutions industrielles, aux pressions foncières et agricoles, aux événements météorologiques liés au changement climatique ou encore aux événements indésirables tels que les effractions / intrusions.

Aussi, conformément au code de la santé publique, la Délégation départementale des Yvelines met en œuvre le contrôle sanitaire de l'EDCH à hauteur de 5000 prélèvements par an et élabore 88 rapports annuels aux maires et syndicats ainsi qu'environ 330 infographies pour le département des Yvelines.

→ Dossier infographies et rapports aux maires (nombre de pdf réduits) : [ICI](#)

→ Requêtes BO : [DL_BonnesPratiques](#)

Tableau 4. Bilan des prélèvements et documents réalisés dans le 78 cas 2 dernières années.

Année	2018	2019	2020
No de PLV	4808	4800	4837
No d'infographies	321	336	XX
No rapports maires	88	88	XX

La fréquence du contrôle sanitaire est définie en fonction du débit en production et du nombre d'habitants alimentés. Les paramètres analysés dépendent du type d'installation contrôlée (captage eau brute, source peuvent être mis en place).

La qualité bactériologique de l'eau est excellente sur le département. Au niveau physicochimique, quelques dépassements sont parfois observés en nitrates (NO₃) et pesticides, mais cela reste peu fréquent. En 2020, deux UDI, alimentant environ 50 000 usagers, ont fait l'objet d'un dépassement ponctuel à la limite de qualité (LQ) pour les nitrates (> 50 mg/L). Pour les pesticides, quatre UDI présentent régulièrement des dépassements à la LQ (> 0,1 µg/L), sans risques avérés pour la santé des populations : 3 sont en situation NCO (2760 personnes) et 1 en NCI (406 personnes).

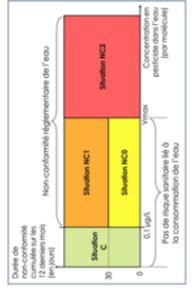


Figure 1 : Classement de rétro en fonction de la présence de pesticide dans l'eau

Les requêtes se trouvent ici : [Sont elles avérées ?](#)

Page 3 sur 3
143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
LE DEPARTEMENT YVELINE. SECURITE SANITAIRE/RESSOURCEAU ET ALIMENTATION. GESTION DE CRISE EDCH/MS. Documents
comptesrendusEDCH_Contrats_Yvelines

Annexe 04 – Planning de l'organisation journalière du stage

Organisation en amont du stage

- Prises de RDV avec différents agents de l'ARS IDF travaillant sur la problématique EDCH (IES et T3S) – encore quelques dates à fixer.
- Prises de RDV avec des responsables de l'élaboration de PGSSE (Paris et Yvelines).
- Recensement des procédures existantes au sein des différentes délégations départementales d'Ile-de-France.
- Préparation des ébauches de guides d'entretien (agents ARS et responsables PGSSE).
- Réflexion sur le dispositif de gestion de crise à proposer.
- Début de la recherche bibliographique.

Légende organisation journalière

XXXX – Point d'avancement avec Pauline ROUSSEAU-GUETIN (référente pédagogique)

XXXX – Point d'avancement avec Nathalie MALLET (responsable de stage) et Marie-Claude GOURDET (IES Eau)

XXXX – RDV et échange avec les agents de l'ARS-DD78

XXXX – Entretien programmés avec des personnes externes à l'ARS-DD78 (ARS IDF, responsables PGSSE)

Abréviation / initiales des contacts :

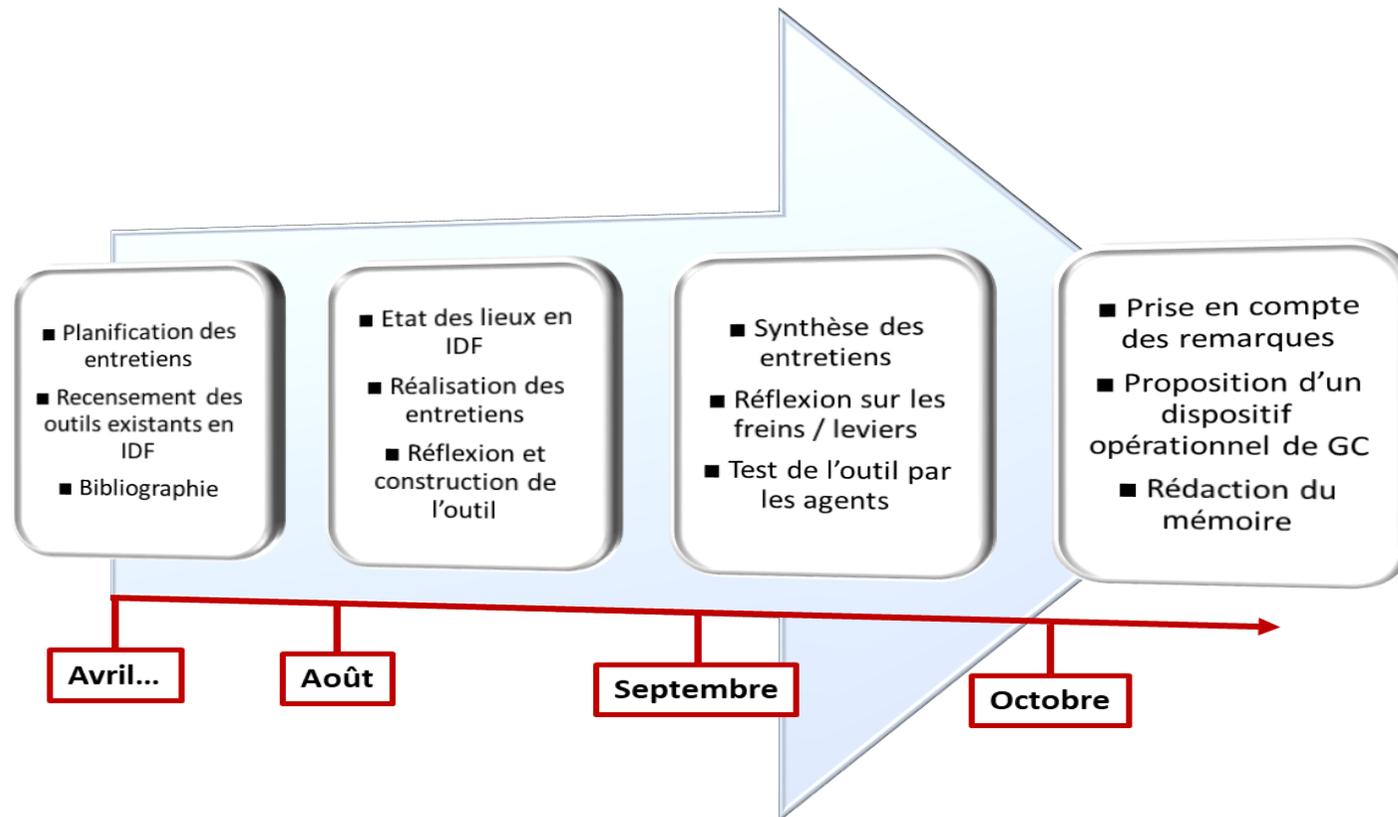
NM = Nathalie MALLET (responsable du service SE de l'ARS-DD78)

PRG = Pauline ROUSSEAU-GUETIN (enseignante EHESP)

MCG = Marie-Claude GOURDET (IES responsable de la cellule Eaux – production/distribution)

SF = Sophie FABER (IES responsable de la gestion de la ressource en eau potable)

Organisation globale et non-exhaustive des différentes étapes du stage :



Organisation - Août

Semaines	33	34	35
Lundi	<p>16/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Installation informatique. →Planification de RDV pris en amont. →Finalisation des guides d'entretien. →Réflexion mise en forme du dispositif de gestion de crise. →Navigation sur le SharePoint de la mallette d'astreinte environnementale régionale. 	<p>23/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Identifications des communes des Yvelines en zones inondables sur « GEORISQUES » (suite et fin). →Mise à jour des coordonnées des hydrogéologues agréés dans les Yvelines pour 2021 à 2026. →Suite d'élaboration du dossier procédure « Effraction ». 	<p>30/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →10h à 11h30 : Entretien 2 – IES DD77. →Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec la DD77. →Suite d'élaboration du dossier procédure « pollution de la ressource en eau ».
Mardi	<p>17/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Recherche bibliographique approfondie. →Recensement des différentes procédures de gestion de crise EDCH de la DD78. 	<p>24/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Suite d'élaboration du dossier procédure « Effraction ». →Mise en forme et réflexion sur le dispositif de gestion de crise. →14h30 à 16h15 : Point de formalisation du stage avec NM. 	<p>31/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →14h-15h : Entretien 3 – Responsables EDCH ARS-IDF Siège. →Suite d'élaboration du dossier procédure « pollution de la ressource en eau ». →Réalisation d'une requête BO « informations captages 78 ».
Mercredi	<p>18/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Recherche bibliographique approfondie. →Début d'élaboration du dossier procédure « Effraction ». →15h-15h50 : Entretien téléphonique avec PRG. 	<p>25/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Echanges de mails en interne DD78 pour entretien agents de la cellule Eaux et avis sur l'avancement du dispositif de gestion de crise. →Correction des guides d'entretien suite au « point de stage » avec Nathalie Mallet le 24/08/2021. →Finalisation de la procédure « Effraction ». →Finalisation de l'onglet périmètres de protection de captages dans l'outil de gestion de crise. 	
Jeudi	<p>19/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Mise à jour des guides d'entretien suite à l'échange du 18/08/2021 avec Pauline ROUSSEAU-GUETIN. →Formalisation par écrit de questions à destination des agents internes à la DD78 pour recenser leurs besoins, leurs idées... →Réflexion sur les freins et leviers de la mise en œuvre du dispositif de crise (ajout au guide d'entretien). →Planification de RDV pris en amont. 	<p>26/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →10h à 11h45 : Entretien 1 – Adrien DAVID, PGSSE, Eau de Paris. →Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec Adrien DAVID. → Recherche bibliographique approfondie. 	
Vendredi	<p>20/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →Elaboration de l'onglet périmètres de protection de captages dans le dispositif de gestion de crise. →Identifications des communes des Yvelines en zones inondables sur « GEORISQUES ». 	<p>27/08/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> →10h à 11h : Point échange avec SF. →Création d'une requête Business Object pour liste des PRPDE par installation et contacts – outil très utile pour la DD78. →Elaboration du dossier procédure « pollution de la ressource en eau ». 	

Organisation - Septembre

Semaines	35	36	37	38	39
Lundi		<p>06/09/2021</p> <p>→Finalisation de la procédure « pollution de la ressource ».</p> <p>→Recensement des contacts ARS des départements limitrophes 78.</p>	<p>13/09/2021</p> <p>→Correction procédures / supports suite à la relecture de l'IES EDCH.</p> <p>→Complément de la fiche « contexte EDCH 78 » et création de requêtes pour mise à jour des informations.</p> <p>→Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec la DD94.</p>	<p>20/09/2021</p> <p>→Réalisation procédure rupture de canalisation.</p> <p>→Organisation des dossiers mails pour prise de poste.</p> <p>→14h30 à 16h : Point échange avec Karima CRESCENCE (T3S protection de la ressource)</p>	<p>27/09/2021</p> <p>→Amélioration de « DiGrise » suite aux échanges du 24/09 avec les T3S EDCH.</p> <p>→Rédaction mémoire.</p>
Mardi		<p>07/09/2021</p> <p>→Réalisation procédure canicule.</p> <p>→Trie de l'arborescence des documents de stage.</p> <p>→Modification de requêtes BO pour meilleure utilisation.</p>	<p>14/09/2021</p> <p>→Rédaction du mémoire.</p> <p>→Analyse de l'ensemble des entretiens déjà réalisés.</p>	<p>21/09/2021</p> <p>→Réunion prise de poste « GP LAV : révision du marché ».</p> <p>→Travail approfondi d'analyse des entretiens réalisées.</p> <p>→Rédaction du mémoire.</p>	<p>28/09/2021</p> <p>→10h à 11h : Entretien 8 – IES DD93.</p> <p>→Réunion prise de poste « COPIL Bruit ».</p> <p>→Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec la DD92.</p> <p>→Rédaction mémoire.</p>
Mercredi	<p>01/09/2021</p> <p>→10h à 11h : Entretien 4 – T3S DD92.</p> <p>→Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec la DD92.</p> <p>→Début de rédaction du mémoire.</p>	<p>08/09/2021</p> <p>→Création d'une nouvelle requête BO « infos captages ».</p> <p>→Rédaction d'une fiche « contexte EDCH dans les Yvelines » avec informations chiffrées.</p> <p>→Bibliographie.</p>	<p>15/09/2021</p> <p>→10h30 à 12h15 : Entretien 6 – IES DD95.</p> <p>→Mise en forme et analyse de l'entretien réalisé avec la DD95.</p> <p>→Rédaction du mémoire.</p>	<p>22/09/2021</p> <p>→10h à 10h30 : Point stage avec NM et MCG.</p> <p>→11h à 12h : Echange avec Julien MATHIEU (Correspondant Défense et Sécurité).</p> <p>→Liens « DiGrise ».</p> <p>→14h à 15h15 : Entretien 7 – SUEZ, PGSSE.</p>	<p>29/09/2021</p> <p>→Formation prise de poste « astreintes départementales ».</p> <p>→Rédaction mémoire.</p>
Jeudi	<p>02/09/2021</p> <p>→Début de rédaction du mémoire.</p> <p>→13h30 à 14h15 : Point échange avec Béatrice TAVE-GALTIER (T3S cellule EDCH).</p>	<p>09/09/2021</p> <p>→Mise à jour de la fiche « paramètres et risques » - informations très anciennes sur les valeurs (26 pages) !</p>	<p>16/09/2021</p> <p>→Rédaction du mémoire.</p> <p>→Synthèse et analyse des entretiens réalisés.</p>	<p>23/09/2021</p> <p>→Liens « DiGrise ».</p> <p>→Adaptation de la procédure « inondation DD77 » à la DD78.</p>	<p>30/09/2021</p> <p>→Rédaction mémoire (finalisation de la première version avant relecture et corrections).</p>
Vendredi	<p>03/09/2021</p> <p>→Rédaction du mémoire.</p> <p>→10h30-11h30 : Point stage avec PRG.</p> <p>→14h à 15h15 : Point stage avec NM et MCG.</p> <p>→Continuité de la procédure « pollution de la ressource ».</p>	<p>10/09/2021</p> <p>→14h30 à 16h30 : Entretien 5 – IES et T3S DD94.</p> <p>→Mise à jour de la fiche « paramètres et risques ».</p>	<p>17/09/2021</p> <p>→Amélioration de la fiche « Contexte EDCH 78 ».</p> <p>→Mise à jour de « DiGrise ».</p> <p>→Correction procédures suite à la relecture de l'IES EDCH.</p>	<p>24/09/2021</p> <p>→Réunion prise de poste « GP LAV : actions de communication ».</p> <p>→14h30 à 16h : Point avec Béatrice TAVE-GALTIER et Agnès CHANCIBOT (T3S cellule EDCH).</p> <p>→Mise à jour de la fiche « paramètres et risques ».</p>	

Organisation - Octobre

Semaines	39	40	41	42
Lundi		<p>04/10/2021 →Réunion prise de poste « GP LAV : révision du marché ». →Correction de la fiche « paramètres et risques ».</p>	<p>11/10/2021 →Suite corrections du Mémoire (Pauline ROUSSEAU-GUETIN). →Complément annexes du mémoire.</p>	<p>18/10/2021 →Préparation de la présentation du Codir élargi du 19/10/2021. →14h30 à 15h : Point stage avec PRG.</p>
Mardi		<p>05/10/2021 →Réunion prise de poste « Copil LAD ». →Premières corrections du Mémoire (Jordan BARLEMONT – IGS DGS). →Finalisation de la fiche « contexte EDCH Yvelines). →Elaboration de la procédure « pollution de l'eau du réseau ».</p>	<p>12/10/2021 →Suite corrections du Mémoire (Pauline ROUSSEAU-GUETIN). →Complément annexes du mémoire.</p>	<p>19/10/2021 →10h à 11h30 : Présentation du stage et des aboutissements en CODIR élargi (thématiques SE). →Dernières modifications du mémoire suite aux différents retours (IGS, IES, responsable pédagogique).</p>
Mercredi		<p>06/10/2021 →Suite corrections du Mémoire (Pauline ROUSSEAU-GUETIN). →Complément annexes du mémoire. →14h à 15h : Point stage avec PRG.</p>	<p>13/10/2021 →Correction procédure « canicule et vague de chaleur ». →Elaboration (suite) de la procédure « pollution du réseau d'eau ». →Correction mémoire.</p>	<p>20/10/2021 →Anonymisation des annexes du rapport de stage. →Relecture finale du rapport de stage. →Finalisation de quelques documents en cours dans le dispositif de gestion de crise.</p>
Jeudi		<p>07/10/2021 →Suite corrections du Mémoire (Pauline ROUSSEAU-GUETIN). →Complément annexes du mémoire. →15h à 17h : Point stage avec PRG.</p>	<p>14/10/2021 →Finalisation de la procédure « pollution du réseau d'eau ». →Finalisation d'adaptation de la procédure « inondation DD77 » à la DD78.</p>	<p>21/10/2021 →Formation de nouveaux agents (cellule Eaux : 1 T3S et 1 apprenti + cellule Environnement extérieur : 1 T3S) à l'utilisation de l'outil.</p>
Vendredi	<p>01/10/2021 →10h à 11h : Point stage avec NM et MCG. →11h à 12h30 : Réunion cadre A. →Prise en compte et application des remarques faites lors du point avec NM et MCG.</p>	<p>08/10/2021 →Suite corrections du Mémoire (Pauline ROUSSEAU-GUETIN). →Adaptation de la procédure « inondation DD77 » à la DD78.</p>	<p>15/10/2021 →Finalisation d'adaptation de la procédure « inondation DD77 » à la DD78. →14h à 15h : Point stage avec NM. →Préparation de la présentation du CODIR élargi du 19/10/2021.</p>	<p>22/10/2021 →Présentation du stage et des aboutissements en réunion de service. →Trie des documents de stage sur le réseau de la DD.</p>

Annexe 05 – Planning d’entretiens

Personne(s) rencontrée(s)	Fonction(s)	Administration / société	Date / format
Camille BOSSARD	Stagiaire de Master 2	Siège de l'ARS IDF	29/04/2021 téléphone
Adrien DAVID	Responsable « PRPDE / PGSSE »	Eau de Paris	26/08/2021 visioconférence
Alice ARLOT-HENRY	IES (Protection de la ressource en eau)	ARS-DD77	30/08/2021 présentiel
Arnaud TETILLON	IES (Eau potable)		
Raphaël POVERT	IES (Responsable EDCH, EDL et légionelles)	Siège de l'ARS IDF	31/08/2021 visioconférence
Nicolas LE PEN	IGS (Responsable EDCH, EDL et légionelles)		
Benita IBOMABEKA	T3S (EDCH)	ARS-DD92	01/09/2021 présentiel
Caroline CASSONNET	IES (Eaux)	ARS-DD94	10/09/2021 présentiel
Jean-Marc ARMBRUSTER	T3S (Eaux)		
Helen LE GUEN	IES (EDCH)	ARS-DD95	15/09/2021 présentiel
Astrid REVILLON	IES (Ressource en eau et eaux de loisirs)		
Soizic POLI	Chargée d'accompagnement processus de sécurité <i>(mise en œuvre du PGSSE d'Aquavesc pour l'usine de Louveciennes)</i>	SUEZ Eau de France, Région Paris Seine Ouest	22/09/2021 visioconférence
Marie-Noëlle FROSCH	IES (EDCH et gestion de crise)	ARS-DD93	28/09/2021 visioconférence

Des entretiens et échanges réguliers ont aussi été réalisés en interne à l'ARS-DD78, avec :

- les agents de la cellule Eaux (2 T3S et 1 IES),
- les agents de la cellule Environnement extérieur et protection de la ressource (1 T3S et 1 IES),
- le correspondant défense et sécurité.

Annexe 06 – Guide d’entretien à destination des agents de l’ARS IDF

Guide d’entretien – Agents ARS IDF Dispositif de gestion de crise EDCH en département/région – de la ressource à la production.
<i>Entretien du XX/XX/2021, « Personne(s) rencontrée(s) », « fonction » « DD ».</i>
Types d’évènements concernés par l’entretien
<ul style="list-style-type: none">▪ Evènements climatiques et exceptionnels : inondation, sécheresse (ou canicule), tempête, neige.▪ Evènements accidentels conduisant ou pouvant conduire à une pollution des ressources et /ou du réseau (rupture de canalisation, coupure d’énergie, déversement produit toxique...).▪ Actes malveillants : intrusion et effraction au niveau des installations (réservoir, usine...).
Etat des lieux
1 – Possédez-vous des procédures / outils internes à votre département permettant de faire face aux situations de gestion de crise liées à l’EDCH ?
2 – Avez-vous déjà connu des situations de crise ayant un impact sur la gestion de l’EDCH sur votre département. Si oui, de quel type ?
3 – Pensez-vous que les dispositifs de gestion de crise EDCH internes aux DD doivent être améliorés ou créés le cas échéant ? Quels en sont les besoins / les priorités selon vous ?
4 - Pour vous, quels peuvent être les freins / leviers à la création d’un dispositif de crise EDCH (interne DD) ?
Crises en lien avec le contexte actuel
5 – Au vu du contexte actuel (climatique, politique, sanitaires, attentats, etc.), pensez-vous que les épisodes de crise EDCH soient amenés à être plus fréquents dans les années à venir ?
6 – Pour vous, quel type d’évènement est ou pourrait être le plus problématique pour la ressource en eau ?
Collaborations
7 – Durant les épisodes de crise EDCH, par quel(s) biais(s) communiquez-vous avec les PRPDE ? Et quelles sont vos principales missions ?

8 – Quels sont les partenaires extérieurs à l'ARS, autres que les PRPDE, avec qui vous pouvez être amenés à collaborer durant un épisode de crise EDCH ? Le cas échéant, quels sont vos moyens de communications ?

Surveillance

9 – Quels types de mesures peuvent être envisagées en fonction de la problématique (restrictions d'usages, interdiction, arrêtés, etc.) ?

10 – Des mesures de ce type ont-elles déjà été prises sur votre département ?

11 – qui s'occupe d'effectuer la communication auprès de la population ? Sous quelle forme ?

Autres

12 – Pensez-vous à d'autres éléments ou sujets que nous n'avons pas abordés et qui pourraient être utiles pour la gestion en interne DD de ce type de situations ?

Annexe 07 – Guide d’entretien à destination des agents de l’ARS-DD78

Guide d’entretien – Agents ARS-DD78 Dispositif de gestion de crise EDCH en département/région – de la ressource à la production.
<i>Entretien du XX/XX/2021, « Agent », « fonction ».</i>
Types d’évènements concernés par l’entretien
<ul style="list-style-type: none">▪ Evènements climatiques et exceptionnels : inondation, sécheresse (ou canicule), tempête, neige.▪ Evènements accidentels conduisant ou pouvant conduire à une pollution des ressources et /ou du réseau (rupture de canalisation, coupure d’énergie, déversement produit toxique...).▪ Actes malveillants : intrusion et effraction au niveau des installations (réservoir, usine...).
<p>Etat des lieux sur le 78 :</p> <p>259 communes dans le 78.</p> <p>Surface du territoire ?</p> <p>Combien d’UDI ?</p> <p>Combien de captage ?</p> <p>Combien d’abonnés ?</p> <p>Composition / organisation de la cellule Eaux ?</p>
<p>1 – Il s’agit de créer un outil adapté aux situations de crise en lien avec l’EDCH. Ces situations sont souvent représentées par des évènements exceptionnels gérés dans l’urgence, mais certains d’entre eux, comme les inondations, peuvent parfois être anticipés.</p> <p>Les procédures à générer doivent-elle prendre en compte le côté « anticipation » (avant) de certaines situations ou sont-elles seulement représentatives de la gestion au moment où l’évènement a ou a eu lieu (au moment) ?</p> <p>Certaines thématiques / problématiques peuvent être anticipées. Le cas échéant, cela doit être pris en compte dans l’élaboration des procédures.</p>
<p>2 – S’agit-il d’un dispositif destiné à la gestion de crise EDCH quotidienne ou également à l’astreinte (cela aurait un impact sur la manière de rédiger) ?</p> <p>Il existe déjà un dispositif de gestion pour les astreintes environnementales et il inclut la gestion des risques liés à l’eau potable. Il s’agit ici de créer un outil de gestion de crise qui peut être utilisé quotidiennement par les agents (cellule Eaux) de l’ARS-DD78. Les évènements et situations indésirables ne sont pas gérés de la même manière lors des astreintes.</p>

3 – Quels en sont vos besoins / vos priorités en terme de procédures / d'accès à l'information ? Pour vous, quel type d'évènement est ou pourrait être le plus problématique pour la ressource en eau ?
4 - Pour vous, quels peuvent être les freins / leviers à la création d'un dispositif de crise EDCH (interne DD) ?
5 – Avez-vous déjà connu des situations de crise ayant un impact sur la gestion de l'EDCH dans le 78. Si oui, de quel type ?
Collaborations
6 – Durant les épisodes de crise EDCH, par quel(s) biais(s) communiquez-vous avec les PRPDE ? Et quelles sont vos principales missions ?
7 – Quels sont les partenaires extérieurs à l'ARS, autres que les PRPDE, avec qui vous pouvez être amenés à collaborer durant un épisode de crise EDCH ? Le cas échéant, quels sont vos moyens de communications ?
Surveillance
8 – Quels types de mesures peuvent être envisagées en fonction de la problématique (restrictions d'usages, interdiction, arrêtés, etc.) ?
9 – Des mesures de ce type ont-elles déjà été prises sur votre département ?
10 – qui s'occupe d'effectuer la communication auprès de la population ? Sous quelle forme ?
Autres
11 – Pensez-vous à d'autres éléments ou sujets que nous n'avons pas abordés et qui pourraient être utile pour la gestion en interne DD de ce type de situations ?

Annexe 08 – Guide d’entretien à destination des responsables PGSSE

Guide d’entretien – Responsables PGSSE Dispositif de gestion de crise EDCH en département/région – de la ressource à la production.
<i>Entretien du XX/XX/2021, « Personne rencontrée », « Fonction » « administration / société.</i>
Types d’évènements concernés par l’entretien
<ul style="list-style-type: none">▪ Evènements climatiques et exceptionnels : inondation, sécheresse (ou canicule), tempête, neige.▪ Evènements accidentels conduisant ou pouvant conduire à une pollution des ressources et /ou du réseau (rupture de canalisation, coupure d’énergie, déversement produit toxique...).▪ Actes malveillants : intrusion et effraction au niveau des installations (réservoir, usine...).
Etat des lieux
1 – Les évènements climatiques exceptionnels (inondations...), les évènements accidentels (pollution ressource et/ou réseau) et les actes malveillants (effraction, intrusion) sont-ils <u>tous</u> pris en compte dans le(s) PGSSE ? Si oui, de quelle manière (procédures d’action, vigilance, etc.) ?
2 – Le(s) PGSSE envisage(nt)-il(s) des moyens permettant de maintenir une qualité d’eau suffisante en cas d’évènements exceptionnels, accidentels, malveillants ? Si oui, lesquels ?
Crises en lien avec le contexte actuel
3 – Au vu du contexte actuel (climatique, politique, sanitaires, attentats, etc.), pensez-vous que les épisodes de crise concernant l’eau destinée à la consommation humaine (EDCH) soient amenés à être plus fréquents dans les années à venir ?
4 – Pour vous, quel type d’évènement est ou pourrait être le plus problématique pour la ressource en eau ?
Collaborations
4 - Lorsqu’un évènement exceptionnel et / ou indésirable grave se produit de nature à pouvoir impacter la ressource ou la production d’EDCH, vous devez impérativement en informer l’ARS en effectuant un signalement. Cela est-il bien pris en compte dans le(s) PGSSE ? Par quel biais préférez-vous communiquer avec l’ARS ?
5 – Lors de ce type d’évènements, quelles sont, selon vous les prérogatives de l’ARS (ARS commanditaire) ?
6 – Durant les épisodes de crise EDCH, quels sont les principaux partenaires avec qui vous pouvez être amenés à collaborer ? Le cas échéant, quels sont vos moyens de communications ?

Surveillance / PGSSE

7 – Disposez-vous d'une boîte fonctionnelle permettant la réception de messages d'alertes et / ou d'un numéro d'astreinte joignable 24h/24 et 7j/7 ?

8 – Comment procédez-vous en cas de dégradation de la qualité de l'eau pour prévenir les abonnés (communication, actions) ?

9 – Pensez-vous à d'autres éléments ou sujets que nous n'avons pas abordés et qui pourraient être utile pour la gestion de ce type de situations ?

Annexe 09 – Synthèse des entretiens réalisés

Synthèse des entretiens réalisés en ARS IDF : Chaque entretien a fait l'objet d'un rapport de 4 à 5 pages ; synthèse non-exhaustive :

Des échanges de mails ont eu lieu avec le département de Paris (75) qui m'a conseillé de prendre directement l'attache d'Eau de Paris pour avoir plus d'éléments (Entretien avec Adrien DAVID de chez Eau de Paris). Seul le département de l'Essonne (91) n'a pas été interrogé, car je n'ai pas obtenu de réponse à mes sollicitations.

Partie 1 :

Département interrogé	Existence de procédures internes de gestion de crise ?	Situations de crise EDCH déjà connues sur le département ?	Nécessaire d'améliorer / créer un dispositif de gestion de crise ?
DD77	<p>Oui, la DD possède quelques procédures et notamment sur les inondation (stage IES Hélène VITRY, 2017), mais absence de dispositif de gestion de crise.</p> <p>La majorité des documents ne sont pas mis à jour.</p>	<p>Le département a déjà connu plusieurs des problématiques énoncées : effractions, inondations, sécheresse, etc.</p> <p>Le 77 est aussi connu pour être sujet aux inondations qui ont lieu presque chaque année à plus ou moins grande échelle.</p> <p>Les événements liés à la canicule et à la sécheresse sont plus simples à gérer.</p>	<p>Il n'y a pas assez d'outil, ni de procédures au sein de l'ARS Ile de France. Il manque également des retours d'expérience (RETEX), qui peuvent faciliter la prise de décision, la mise à jour ou la création d'outils de gestion, etc.</p> <p>« XX a fait un signalement et j'étais le seul présent. Je venais d'arriver en poste depuis peu, je n'avais pas de procédures spécifiques à portée de main et les informations que me donnait Véolia était loin d'être claires et complètes. Ça a été très difficile à gérer. J'ai regardé dans le dossier de gestion de crise et je me suis servi des RETEX existants et d'anciens échanges de mails pour gérer la situation. » (Arnaud TETILLON).</p> <p><u>Procédures les plus urgentes à réaliser</u> : 1. Effractions, 2. Pollutions de la ressource en eau, 3. Inondations (moins fréquentes, mais procédure de gestion indispensable). En parallèle, il faut s'assurer que le prestataire a aussi ce genre de procédure.</p> <p><u>Les plus</u> : exemples d'arrêtés, de courrier, de mails, etc.</p>
DD78	<p>Oui, il existe une ancienne procédure effraction à améliorer et à compléter, ainsi qu'un ancien dispositif de gestion des situations du quotidien.</p>	<p>Le département est soumis aux effractions (plusieurs fois par an), aux inondations, aux pollutions, etc.</p>	<p>Oui, c'est d'ailleurs dans ce cadre qu'il m'a été demandé de réaliser mon stage.</p> <p><u>Procédures les plus urgentes à réaliser</u> : 1. Effraction (événement qui se produit le plus souvent), 2.</p>

			Inondation (situation compliquée à gérer en 2016 - établissements sensibles, électricité, secours, etc.). <u>Les plus</u> : main courante dans le cadre de gestion de crise, modèles de courriers, mails types, fiche paramètres et risques.
DD92	Non , il n'y a pas de procédures à la DD92. Il y a peu de captages (20 souterrains + 1 en surface) et seulement de gros exploitants (SUEZ et VEOLIA) et il y a une bonne communication et de bons échanges avec eux. L'ARS a donc plus un rôle de « relai ».	Le territoire du 92 n'a jamais vraiment connu d'inondations ou autre et les événements de type canicule sont simples et rapides à gérer, car il n'y a pas de complications (courrier type adressé aux PRPDE en cas de prise de dérogations). L'ancien technicien était en poste depuis 30 ans. Il a connu quelques situations exceptionnelles, mais pas vraiment de s crises. Il était la mémoire du service SE pour l'EDCH. Il n'y a pas de traces des situations qu'il a pu gérer.	OUI ! Les procédures et le dispositif réalisés pourront être utiles à toutes les DD. « A la DD92, même si nous n'avons pas à gérer ce genre de situations, cela pourrait arriver et avoir des procédures serait bien utile. »
DD93	Non , la DD93 n'a pas vraiment de procédures, ni d'outils de gestion des crise EDCH. En petite couronne, il n'y a pas les mêmes sujets eau que sur les départements de grande couronne. Les PRPDE sont des entités importantes qui possède des procédures internes assez poussées.	Non, il n'y a jamais eu à prendre des mesures de gestion par rapport à la survenue d'évènements dits exceptionnels. Seulement des échanges avec les PRPDE (l'ARS doit s'assurer que les protocoles de mise à l'abri des ouvrages sont bien appliqués par la PRPDE). Le 93 est peu impacté par les inondations. Toutefois, cela pourrait avoir des conséquence importante sur la prise d'eau en Marne, mais cela est bien géré par le SEDIF (protection, etc.).	Il est nécessaire de créer des outils et de les partager ensuite au niveau régional, car il est toujours bien d'avoir des outils à disposition lorsque que ces évènements se produisent.
DD94	Non , il n'y a pas de procédure. En cas de crise, c'est la procédure régionale Biotox qui est utilisée. Les seules situations qui sont rencontrées concernent les intrusions. Seules les intrusions avec accès à l'eau sont traitées.	Il y a toujours quelques effractions au niveau des réservoirs, mais seulement 2 ont été traité ces dernières années, car il y avait eu accès à l'eau, en 2009 et en 2017, sur la commune de Périgny. Une problématique émergente sur l'eau, c'est les « Fake news ».	Cela dépend des DD et des problématiques rencontrées. Cela serait utile pour tout ce qui touche à la pollution des cours d'eau oui, mais bien souvent, l'information arrive trop tard et est déjà gérée... L'ARS a plus un rôle de coordination.
DD95	Non , il n'y a pas vraiment d'outil matérialisé. Il y a quelques fiches réflexes basées sur des RETEX, mais pas de documents formalisés.	Le département du 95 a souvent connu des intrusions et fait toujours attention en ce qui concerne l'accès à l'eau. Il faut connaître un peu	Oui, les dispositifs de gestion de crise EDCH doivent être améliorés. Pour les effractions de réservoir, il y a

	<p>Les situations de crises sont gérées en interne par les personnes « ressources » en poste depuis longtemps.</p> <p>Il faut penser à l'entraide entre DD.</p>	<p>l'installation, poser des questions, creuser, etc. L'accès à l'eau est possible autrement que directement par le puits. Il y a plusieurs façons d'avoir accès à l'eau, ce n'est pas parce que le capot est fermé qu'il n'y a pas eu d'accès à l'eau.</p> <p>Pour les inondations, il est déjà arrivé que les eaux d'inondations de la Seine, viennent immerger les installations de traitement, entrent dans les goulottes de traitement qui vont vers l'eau. Des problèmes de turbidité, de bactério, etc, surviennent ensuite.</p> <p>Bien connaître les installations, c'est primordial !</p>	<p>une bonne expérience dans le 95, mais il serait bien de cadrer la chose. De même pour les inondations.</p> <p>Diverses problématiques, mais l'une que l'on retrouve beaucoup dans le 95, c'est l'installation de gens du voyage sur des périmètres de protection de captage (PPI – Interdit, PPR – attention, PPE – compliqué).</p> <p>Pour les ruptures de canalisation, l'ARS n'est pas souvent alertée mais quand c'est le cas, il serait bien d'avoir une procédure.</p> <p>Pour les plans grands froids, etc. on s'interroge sur le fait que les PRPDE puissent s'approvisionner en réactifs.</p>
<p>Siège ARS IDF</p>	<p>Il existe une mallette d'astreinte régionale. Hormis lors des astreintes, le siège n'a pas vocation à gérer les crises en direct, sauf en cas de force majeur et de déclenchement du PRAEP, dans le cadre d'incidents à portée régionale.</p> <p>L'un des objectifs du siège pour l'année 2020 était initialement de créer une procédure « effraction » EDCH, mais l'arrivée du COVID n'a pas permis de la réaliser.</p> <p>Transmettre à Raphaël POVERT la procédure finalisée de la DD78.</p>	<p>Non pas vraiment, jusqu'à il y a peu de temps, c'est la cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) qui avait pour mission de gérer les crises environnementales. Puis la mission a été transférée au service Santé-environnement du siège, mais cela n'est pas encore vraiment en place.</p> <p>Le siège est censé gérer les alertes environnementales, mais il n'y a pas d'organisation précise ni de procédures qui matérialisent cela...</p>	<p>Bien que le sujet comprenne une partie purement départementale, il y a aussi un côté transversale qui pourrait ensuite être partagé à l'ensemble des DD.</p>
<p>Conclusion</p>	<p>De manière générale, les DD de l'ARS IDF ne possède pas de procédures, ni d'outils de gestion de crise. Dans la majorité des cas, la gestion de crise est effectuée à partir de « personnes mémoires », de RETEX ou encore d'anciens échanges de courriels. La gestion de la survenues d'évènements exceptionnels pouvant impacter l'EDCH peut donc s'avérer compliquée et non optimale.</p>	<p>La grande majorité des départements est soumise aux effractions / intrusions qui ont généralement lieu au niveau de réservoirs. Les effractions se produisent plusieurs fois par an, mais ne sont que très rarement « malveillantes » envers l'EDCH.</p> <p>Les départements de grande couronne sont plus confrontés à la gestion des risques en lien avec les évènements exceptionnels (inondations, pollution, etc.). Plusieurs éléments en sont à l'origine : dimension du territoire, nombre d'installations, type de PRPDE (les départements de petite couronne n'ont que de gros distributeurs qui gèrent généralement par eux même), etc.</p>	<p>L'ensemble des DD, peu importe leur degré d'implication, sont favorables à la création / amélioration d'un dispositif de gestion de crise.</p> <p>Le dispositif de gestion de crise que je propose dans le cadre de mon stage est très attendu par les autres DD de l'ARS IDF qui souhaiteraient pouvoir l'adapter à leur département (dispositif, procédures, etc.).</p>

Partie 2 :

Département interrogé	Evènements les plus problématiques pour la qualité de l'eau ?	Biais de communication avec les PRPDE durant les épisodes de gestion de crise ?	Partenaires extérieurs à l'ARS et autres que les PRPDE ?
DD77	<p>Actuellement, l'un des objectifs principaux est que tous les réseaux soient équipés d'interconnexions pour avoir des solutions de secours et donc minimiser l'impact d'évènements exceptionnels.</p> <p><u>Problématiques ++</u> : attaques BIOTOX, car au début on ne connaît ni l'agent présent dans l'eau, ni sa concentration dans l'eau.</p> <p>En 2017, il y a eu un exercice de gestion de crise « exercice Albert » relatif à une attaque à la ricine. -> RETEX gestion de crise.</p>	<p>La communication se fait principalement par échange de mails ou par téléphone.</p> <p>Le rôle de l'ARS est un rôle de suivi, de surveillance des actions mises en œuvre, jusqu'au retour à la normale.</p>	<p>Les partenaires principaux dans le cadre de gestion de crise EDCH sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfecture (restriction, situation particulière, etc.), • Mairies, • DRIEAT (police de l'eau) et la DDT (réquisition). <p>Le siège de l'ARS-IDF si nécessaire.</p>
DD78	<p><u>Problématiques ++</u> : attaques BIOTOX, de par les paramètres inconnus lors de ces évènements.</p>	<p>Par téléphone, avec confirmations par mail (des 2 côtés). Téléphone plus rapide pour l'efficacité.</p>	<p>Les autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mairies (rupture de canalisation, etc.), • Laboratoires (CS, Biotox), Préfecture, • DRIEAT (police de l'eau / pollution), • DDT (police de l'eau / rivières et cours d'eau), • SDIS, • Etc.
DD92	<p><u>Problématiques ++</u> : « sans réfléchir, ce sont les inondations et les attentats ».</p> <p>Le risque le plus accru sur le territoire du 92, c'est les inondations qui pourraient avoir lieu à cause du réchauffement climatique (coupures électriques, alimentation en eau, déplacer les cas les plus à risque, etc.).</p>	<p>Par téléphone et par mail.</p>	<p>Seulement une idée des partenaires, car la DD n'est pas confrontée aux situations de gestion de crise EDCH.</p> <p>« Lors de l'organisation d'une cellule organisationnelle de crise (COD) dans le cadre de l'exercice SEQUANA, il y avait la DRIEE avec laquelle l'ARS échangeait concernant des questions sur l'état des lieux de la ressource en eau (police de l'eau) ».</p>
DD93	<p>Vu la structure du département et l'organisation de la gestion de l'eau, l'inondation pourrait être la plus problématique. La prise d'eau en Marne alimente plus de 80% de la population (sources de secours, mais quand même problématique).</p>	<p>L'ARS a des échanges réguliers avec les PRPDE via des points téléphoniques et par mails.</p> <p>La DD93 pas trop dans la réalisation de l'opération, elle a plus une mission de contrôle de la réalisation des actions.</p>	<p>Les communes et la préfecture. Parfois le Conseil départemental (réseau assainissement – transmission d'information – rejets en Marne / responsable de certaines baignades).</p>

		Toutes les fiches de gestion des PRPDE ont été consultées par la DD93 (échanges sur la rédaction des procédures).	
DD94	<p><u>Problématiques ++</u> : Pour ce qui est de la problématique inondation, il est important de s'assurer que les PRPDE puissent s'approvisionner en produits de désinfection de l'eau.</p> <p>Il n'y a pas eu de problèmes d'approvisionnement sur le 94 durant les inondations. De plus, tous les réseaux du Val de Marne sont interconnectés.</p>	<p>L'ARS sert plus de relai d'informations (pollutions, etc.). Les échanges se font par téléphone ou par mail selon les situations.</p> <p>Généralement, les messageries sont surveillées par plusieurs personnes et il y a des téléphones d'astreinte.</p> <p>Toutefois, parfois il est difficile de contacter certaines PRPDE.</p>	<p>Les autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BIOTOX, • Eau de Paris, • DRIEAT (pollutions), • DDT (rivières et cours d'eau) • Préfecture, • Mairies (peu de contacts), etc.
DD95	<p>Chaque évènement, chacun à sa manière représente une problématique importante pour l'alimentation en eau.</p> <p>La démarche PGSSE en cours devrait permettre de limiter les risques avec une meilleure prise en compte des situations exceptionnelles par les PRPDE. Actuellement dans le 95 : 7 collectivités sur les 14 de la région parisienne sont inscrites dans l'appel à projet pour la mise en place des PGSSE.</p>	<p>Principalement par mail et par téléphone. Les courriers peuvent intervenir en dernière ligne pour conclure.</p> <p>Souvent téléphone, puis compte-rendu par écrit, transmis par mail.</p>	<p>Les autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire BIOTOX (conseils, actions, etc.) souvent pour les effractions, • Laboratoire départemental du 95 si besoin, • CNC (doit être mis au courant des situations qui se produisent) qui peut nous diriger vers telles ou telles actions, • Retro-information de la direction, de la cellule gestion de crise de la préfecture (SIPC), du cabinet de la préfecture, etc. • DRIEAT-UD, DRIEAT (service police de l'eau régionale : seine, marne, etc.), DDT (police de l'eau sur les captages, etc.). Problématique des accidents en urgence, car la DRIEAT n'y est pas souvent confrontée.
Siège ARS IDF	<p>Les actes de malveillance de type attaque terroriste pourraient être les évènements les plus redoutés. Un exercice a eu lieu en 2019 sur l'introduction de ricine dans le réseau d'eau (exercice Albert).</p> <p><i>« La difficulté est que cela touche différents aspects et donc différentes thématiques (sécurité, prise en charge, etc.). Dans la majorité des cas, les actes d'effractions ne sont pas directement liés à l'eau. Mais l'on se méfie quand même. »</i></p>	<p>Com ARS (Siège / DD) :</p> <p>Il n'y a obligation de solliciter le siège, sauf si besoin d'aide ou d'appui.</p> <p>Sinon, les seuls autres moments où le siège peut intervenir, c'est durant les astreintes régionales avec sollicitation des collègues pour gestion en astreinte le WE par exemple.</p> <p>Il n'y a pas de règles, mais cela pourrait être intéressant que le siège soit informé, au moins avec les RETEX, sans suite à donner.</p>	<p>Cf. Gestion en DD.</p>

<p>Conclusion</p>	<p>Les évènements exceptionnels qui ressortent comme les plus problématiques sont les actes de malveillance. Ils peuvent être compliqué à gérer, car il y a beaucoup de paramètres inconnus relatif à une attaque BIOTOX par exemple (polluants, dose, durée de présence dans l'eau, etc.).</p>	<p>Les échanges par téléphones et par mails sont favorisés pour communiquer auprès des PRPDE. Le téléphone vient souvent en première ligne, couplé d'un mail.</p>	<p>Les acteurs le plus souvent rencontrés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfecture : cabinet du préfet et cellule de gestion de crise SID PC (restriction, situation particulière, etc.), • DRIEAT (police de l'eau / pollution), • DDT (police de l'eau / rivières et cours d'eau et réquisition citernes, etc.), • Mairies (rupture de canalisation, etc.), • Laboratoires (CS, BIOTOX, etc.), • CNC (doit être mis au courant des situations qui se produisent) qui peut nous diriger vers telles ou telles actions, <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDIS, • Police / gendarmerie, • Eau de Paris, • Etc.
--------------------------	---	---	---

Partie 3 :

Département interrogé	Types de mesures envisagées en cas de crise EDCH ?	Sui effectue la communication auprès de la population ?	Autres informations !
DD77	<p>S'il y a une pollution à proximité d'un captage, la première chose à faire est l'arrêt du captage, puis le recours aux interconnexions de secours ou le cas échéant à la distribution de bouteilles d'eau. On peut aussi mettre en place des restrictions d'usages.</p> <p>Pour tout ce qui concerne les réquisition de citernes, c'est la DDT qui s'en occupe, sur demande de l'ARS.</p>	<p>Cela relève du rôle de la PRPDE, mais il faut tout de même avoir des éléments de langage en fonction du type de PRPDE (régit directe ou non, etc.), car ils n'ont pas tous les mêmes capacités ni les mêmes besoins.</p>	<p>Au niveau des procédures EDCH, il y a un réel manque de communication entre DD, avec le siège, etc.</p> <p>Il faut des documents régionaux ou à partager entre DD.</p>
DD78	<p>Essentiellement des restrictions d'usages avec distribution d'eau embouteillée ou citerne (plus complexe à gérer). Il faut que les citernes soient à usages alimentaires, désinfectées et nettoyées.</p>	<p>C'est la PRPDE qui est chargée de la communication, mais souvent elle demande à l'ARS d'apporter les éléments de langage.</p>	<p>Courriers et mails types sont nécessaires !</p>
DD92	<p>Pour les épisodes de canicules, des arrêtés de dérogation peuvent être pris. Pour les autres situations, on peut faire face à des restrictions d'usages, à la distribution d'eau embouteillée, etc.</p> <p>Des préconisations peuvent aussi être transmises, comme par exemple de faire bouillir l'eau pour préparer des denrées alimentaires.</p>	<p>Selon la problématique, c'est la PRPDE avec ou sans l'aide de l'ARS qui communique.</p> <p>Mais cela a plus de poids si c'est l'ARS qui communique.</p>	<p>Avoir un outil de type plan de réseau serait un plus : secteur / réservoir / interconnexions / exploitant. Il y a des plans au sein de la DD, mais en format papier A0 ! Pas évident à utiliser. La question se pose de numériser les plans. Il est important d'avoir des outils adaptés et prêt à être utilisés.</p>
DD93	<p>Dans le 93, aucunes mesures n'a jamais été prises en lien avec la survenue d'évènements exceptionnels, mais il y a déjà eu des restrictions par rapport à des NC. Jusqu'à présent, des restrictions uniquement au sein de structures (écoles, etc.).</p> <p>Les PRPDE testent régulièrement les interconnexions.</p> <p>Si des mesures de gestion doivent être mises en place, c'est l'ARS qui prend la décision.</p>	<p>Ce n'est jamais la PRPDE qui communique. En général, c'est plutôt la collectivité qui s'en charge.</p> <p>Des communiqués de presse n'ont jamais été fait dans le 93 pour l'EDCH.</p>	<p>Il serait bien de prévoir une présentation en COPIL technique eau, dans le courant du mois de janvier / février.</p>
DD94	<p>Arrêt de l'usine, distribution de bouteilles d'eau (réseau contaminé), etc. Cela dépend du contexte.</p>	<p>Normalement, c'est la PRPDE ou le cas échéant, la Mairie qui communique auprès des usagers pour la distribution de l'eau.</p> <p>Mais la Préfecture aussi peut communiquer.</p>	<p>Il serait bien que la procédure BIOTOX soit plus claire. Qu'il n'y ait pas d'hésitation sur qui fait quoi (échantillon, etc.) et donc de bien définir les rôles de chacun.</p>

<p>DD95</p>	<p>Restrictions d'usages en fonction des polluants (adapter la restriction d'usage en fonction du problème et en conséquence de la population), ouverture d'interconnexions, etc.</p> <p>Il peut y avoir des restrictions totales ou partielles en fonction des polluants (volatils, toxiques, etc.). Si volatil, on peut même interdire l'usage de la chasse d'eau.</p> <p>Eviter le plus possible de faire couper l'eau : impact canalisations (casse, pression), qualité de l'eau (décapage : bactériologie, fer, et tout autres types de dépôts).</p> <p>Actions extrêmes : alimentation en eau par camions citerne. La première idée est en général la distribution d'eau embouteillée. Les citernes sont compliquées à mettre en place (contact préfet, analyses de l'eau, etc.).</p> <p>La distribution d'eau par camion-citerne n'a jamais été mise en œuvre sur le 95.</p>	<p>C'est le rôle des PRPDE.</p>	<p>Les plans ORSEC « volet eau » n'ont jamais été déclinés au niveau départemental.</p> <p>Au niveau des plans « eau », il y a du travail qui nous attend, car beaucoup de chose ne sont pas à jour ! Mettre en œuvre des groupes départementaux de travail entre les chargés de plans et les responsables EDCH.</p>
<p>Siège ARS IDF</p>	<p>-</p>	<p>C'est le rôle des PRPDE en lien avec les DD.</p>	<p>Il faut continuer à faire passer le message aux « grosses » PRPDE : <i>« il faut avertir l'ARS de tout problème rencontré ! »</i>.</p>
<p>Conclusion</p>	<p>Les mesures appliquées sont proportionnelles aux conséquences de l'évènement. On peut aller de simples recommandations, jusqu'à la mise en œuvre de restrictions d'usages partielles ou totales.</p> <p>De l'eau embouteillée peut être distribuée à la population ou des citernes d'eau peuvent être réquisitionnées. L'utilisation de citernes est souvent plus compliquée à mettre en œuvre : propreté des contenants, qualité de l'eau une fois dans les citernes, etc. Des actions de nettoyages / désinfection et des contrôle de l'eau doivent être effectués.</p>	<p>La communication auprès des usagers relève des missions de la PRPDE. Toutefois, l'ARS peut être amenée à donner des éléments de langage et à soutenir la PRPDE dans la mise en œuvre des actions de communication.</p>	<p>De manière générale, les échanges évoquent la nécessité de posséder des outils (procédures, courriers types, etc.) pour agir de manière rapide et efficace.</p> <p>Il serait important de trouver un moyen de rappeler aux PRPDE qu'elles doivent impérativement informer l'ARS en cas de survenue d'évènements exceptionnels pouvant engendrer un impact sur l'eau potable.</p>

Synthèse des entretiens réalisés en rapport avec la mise en place des PGSSE :

Partie 1 :

Interlocuteur	Evènements exceptionnels pris en compte dans les PGSSE ?	Moyens permettant de maintenir une qualité et quantité d'eau suffisante ?	Episodes de crise amenés à être plus fréquents ?
<p>SUEZ Eau de France</p> <p><i>(mise en œuvre PGSSE d'Aquavesc pour l'usine de Louveciennes)</i></p>	<p>Oui, mais il manque peut-être quelques risques qui ne sont pas pris en compte. Pour le moment, la démarche PGSSE n'est qu'en phase « projet ».</p> <p>Dans le cadre du PGSSE : demande d'une étude de vulnérabilité (très axée sur les intrusions et actes de malveillance). Constitution du plan de secours, procédures de gestion de crise, etc. Réflexion sur toutes les conditions de continuité d'activité face à des risques majeurs et là tout est pris en compte !</p> <p>Analyse des dangers sanitaires (plusieurs types de danger, utilisation de la méthode HACCP) – les dangers sont regroupés en 4 grandes catégories : ressource, étapes de traitement, interventions, évènement exceptionnels (inondations, incendie, intrusion, gel).</p> <p>Normalement, tous les risques sont pris en compte dans le PGSSE.</p>	<p>Oui. La première analyse du PGSSE prend en compte toutes les possibilités. Les points critiques sont identifiés avec des seuils, des alarmes et en cas de dépassements, les actions à mettre en œuvre.</p> <p>Il y a des actions correctives pour les dépassements, mais également des modes opératoires confidentiels avec une liste des paramètres à analyser suite à une intrusion par exemple.</p>	<p>Oui et on le constate déjà : épisode de crues tous les 2 ans (2016, 2018, 2020), ainsi que la survenue de cybers attaques.</p> <p>La gravité de l'évènement dépend de sa fréquence et de son impact sur la continuité de service ainsi que sur la quantité / qualité de l'eau.</p> <p>Aujourd'hui ressorte en significatif les actes de malveillance, l'incendie, ... De plus en plus fréquents, mais les moyens de maîtrise sont en place.</p> <p>Une grosse attaque informatique qui entraîne une absence de surveillance, c'est problématique...</p>
<p>Eau de Paris</p>	<p>Oui, les évènements exceptionnels sont bien pris en compte dans les PGSSE. Des procédures existent. Elles représentent des leviers d'action importants pour agir, entre autres, sur les conséquences du changement climatique (quantitatif / qualitatif).</p>	<p>Oui, les PGSSE prévoient ce genre de choses. Mais attention, les moyens techniques ne sont pas égaux en fonction des exploitants. Les PGSSE doivent être adaptés aux exploitants qui ont des moyens humains, financiers et techniques différents en fonction de leur « taille ».</p> <p>Certains exploitants peuvent mettre en œuvre des mesures coactives avec un coût important, qui agissent fortement sur les risques. D'autres ne le peuvent pas, faute de moyens. Il faut effectuer une analyse coût / efficacité des actions.</p> <p>L'aspect financier est important. Les moyens humains aussi (formation de personnel, etc.).</p>	<p>Au vu des actualités, les évènements climatiques exceptionnels vont être amenés à augmenter (réchauffement climatique → sécheresses, inondations, etc.).</p> <p>Les procédures que l'on retrouve dans les PGSSE sont des leviers pour la gestion des évènements exceptionnels.</p>

Partie 2 :

Interlocuteur	Lors de la survenue d'évènements exceptionnels, l'ARS est informé ?	Selon vous, qu'elles sont les prérogatives de l'ARS ?	Informations aux usagers ?
<p>SUEZ Eau de France</p> <p><i>(mise en œuvre PGSSE d'Aquavesc pour l'usine de Louveciennes)</i></p>	<p>Quand une alerte arrive par un riverain, un usager, une alarme, etc., la gravité de la situation est analysée (mesures d'urgence protection / prévention).</p> <p>Les impacts et les parties prenantes concernées sont ensuite identifiés. C'est à ce moment-là que l'ARS est informée.</p> <p>Il y a ensuite mise en place ou non d'une cellule de crise.</p> <p>Le service qualité eau est l'interlocuteur privilégié de l'ARS.</p>	<p>Pour ce qui concerne les impacts liés à la qualité de l'eau, l'ARS a un rôle de valideur. Elle valide rapidement les messages à envoyer (SUEZ a un document de premières réponses à apporter aux usagers / parties prenantes – restrictions, etc.).</p> <p>Beaucoup plus de demande d'expertise de la part des petits exploitants.</p>	<p>Envoi massif de SMS aux usagers par messages très court, via un applicatif (ciblage du nom des rues, ...). Apport des restrictions, etc. outil qui fonctionne en 24/24h.</p> <p>Poste d'un message sur « tout sur mon eau », mais plus long.</p>
<p>Eau de Paris</p>	<p>Il existe différents types d'évènements graves.</p> <p>Exemple : Pollution / prise d'eau en Marne et en Seine. Dès pollution connue, l'ARS est aussitôt avertie. Mais parfois, l'ARS a connaissance de la pollution avant et dans ces cas-là, c'est elle qui avertit.</p> <p>Il y a des protocoles de communication « services de l'État / Eau de Paris ». Les protocoles de communication sont très importants.</p>	<p>Eau de Paris n'a pas vraiment « d'attentes » de la part de l'ARS. Il y a déjà suffisamment de moyens. Il s'agit donc plutôt de garder et d'entretenir de bonnes relations de coordination avec les services de l'État.</p> <p>Pour certains exploitants qui auraient moins de moyens, les attentes peuvent être énormes et peuvent dépasser les limites du véritable rôle de l'ARS. Il peut s'agir d'aider / de guider / d'apporter des réponses adaptées.</p> <p>Il est donc important de définir des procédures d'action en cas d'évènements exceptionnels et de poser les limites du rôle de l'ARS dans tout ça.</p>	<p>Un service « relation usagers » est établi chez Eau de Paris. Il y a un protocole de communication avec différents moyens. Un protocole de communication via SMS est utilisé dans les cas les plus urgents. Cela permet d'agir rapidement.</p> <p>De plus, le dispositif ORSEC travaille beaucoup sur l'anticipation des évènements (éviter les effractions, etc. par la surveillance, la communication, etc.).</p>

Annexe 10 – Exemple de courriel adressé aux agents de l'ARS-DD78 pour avis en vue d'échanges

BAILLIEU, Céline (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE)

De: BAILLIEU, Céline (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE)
Envoyé: vendredi 17 septembre 2021 11:26
À: CRESCENCE, Karima (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE); TAVE-GALTIER, Béatrice (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE); CHANCIBOT, Agnès (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE)
Cc: MALLET, Nathalie (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE); GOURDET, Marie-Claude (ARS-IDF/DTARS-78/VEILLE SECURITE SANITAIRE)
Objet: Stage IES_Documents

Bonjour à toutes,

Vous trouverez, ci-dessous, quelques éléments concernant l'avancée de mon stage. N'hésitez pas à me donner vos avis sur le travail effectué (améliorations, suggestions, etc.).

- **Fiche contexte EDCH dans les Yvelines (à corriger) :**

Tu trouveras, ci-dessous, la fiche contexte EDCH dans les Yvelines :

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\07 Documents complémentaires\EDCH Contexte Yvelines\00 Contexte EDCH-Yvelines_V3.doc

Les précédentes versions, ainsi que les requêtes BO (à revoir) se trouve dans le dossier suivant :

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\07 Documents complémentaires\EDCH Contexte Yvelines

- **Fiche paramètres (en cours de mise à jour) :**

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\04 Risques sanitaires et paramètres\AFP_RISK01 Paramètres et risques.doc

Je travaille sur cette fiche régulièrement pour la mettre à jour. J'ajouterai les VTR également.

- **Procédures :**

Procédure effraction et ses annexes (à partir des notes d'Agnès et du SharePoint) :

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\03 Actes malveillants

Procédure canicule et annexes :

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\01 Evènements climatiques exceptionnels\02 Canicule et sécheresse

Procédure pollution de la ressource et annexes (à partir de la procédure existante) :

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\02 Evènements accidentels\04 Pollution Ressource en eau

Je travaille actuellement sur la procédure « rupture de canalisations ».

- **Entretiens :**

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\05 Entretiens

Il ne me reste plus que 2 entretiens (M.GLUCINA le 22/09 et DD93 le 28/09).

- **Dispositif de gestion de crise « DiGrise » :**

I:\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\EAU POTABLE\IES Documents stage_Gestion crise EDCH\GESTION DE CRISE EDCH\DiGrise-EDCH - Dispositif de gestion de crise EDCH.xlsx

- **QUESTION :**

Pour avis : Selon vous, quel est « l'endroit » le mieux plus approprié pour que j'enregistre le dossier « GESTION DE CRISE » ?

J'ai besoin de connaître cet emplacement pour pouvoir insérer mes liens.

Je vous remercie pour l'aide et les informations que vous m'avez apportées jusqu'à présent.

Je reste à votre disposition pour tous autres échanges.

Bonne journée à vous,

Bien cordialement,

Céline BAILLIEU

Ingénieur d'études sanitaires stagiaire

Elève fonctionnaire en formation (EHESP)

Agence Régionale de Santé Ile de France

Délégation départementale des Yvelines

Département de Veille et de Sécurité Sanitaire

Service santé environnement

143 Boulevard de la Reine, 78000 Versailles

celine.baillieu@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

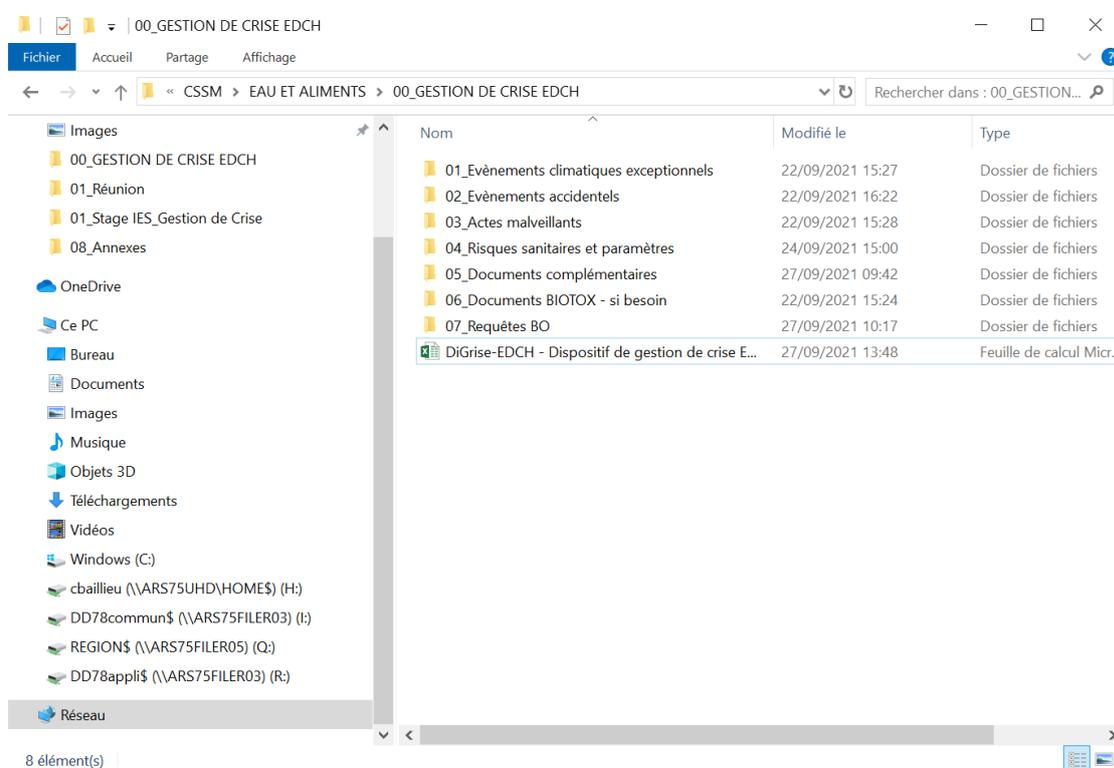
Liberté

Égalité

Fraternité

Annexe 11 – Présentation des différents onglets de DiGrise

- Dossier de gestion de crise EDCH :



Le dossier de gestion de crise est intitulé « 00_GESTION DE CRISE EDCH » et se compose d'un tableur Excel (dispositif de gestion de crise DiGrise) et de 7 sous-dossiers comprenant les procédures et documents de gestion.

- Onglet 1 DiGrise : Accueil (+liste des sigles et abréviations)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Accueil - Dispositif interne de gestion de crise EDCH	Répertoire sigles et abréviations / définitions :							
2		AEP = Alimentation en Eau Potable							
3		EDCH = Eau Déstinée à la Consommation Humaine							
4		PRPDE = Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau							
5		PPC = Périmètre de Protection de Captage(s)							
6		*PPI = Périmètre de Protection Immédiat							
7		*PPR = Périmètre de Protection Rapprochée							
8		*PPE = Périmètre de Protection Eloignée							
9		Installations :							
10		CAP = Captage							
11		TTP = Station de Traitement							
12		UDI = Unité de Distribution							
13		Une UDI est définie comme un ensemble de canalisations connexes de distribution où la qualité de l'eau est requête homogène, géré par un seul exploitant et relevant d'un même maître d'ouvrage (commune, syndicat...)							
14		UGE = Unité de Gestion							
15		Une UGE peut avoir la gestion de plusieurs UDI.							
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									
33									
34									
35									
36									
37									
38									

Il est possible d'accéder aux différents onglets de DiGrise en cliquant sur les titres présentés dans le sommaire. Chaque partie de l'outil est présentée brièvement.

- Onglet 2 DiGrise : Mises à jour

	A	B	C	D
1	Retour à l'accueil			
2	Mises à jour du dispositif			
3				
4	Fréquence de mise à jour définie :	X fois par X		
5	Agent(s) responsables des MAJ :	Agent(s)		
6				
7	Version	Dates	Agent(s)	Actions de MAJ
8	VO - Création de l'outil	16/08/2021 au 22/10/2021	Céline BAILLIEU (Stagiaire IES)	Elaboration et création du dispositif de gestion de crise EDCH. A partir : du Sharepoint de la malette d'astreinte, du classeur MANUPERM, d'anciennes procédures (départementales et régionales), des bases de données, etc.
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				

L'onglet relatif aux mises à jour doit permettre de suivre l'évolution de DiGrise et des données qui le composent.

Les dates de mises à jour devront également être mentionnées au niveau des différentes pages du dispositif.

- Onglet 3 DiGrise : Procédures et documents types

A	B	C
Retour à l'accueil	PENSER A METTRE A JOUR LES LIENS si : changement de nom d'une procédure ou d'un dossier, déplacement d'une procédure ou d'un dossier, etc.	
Dernière mise à jour le 01/10/2021.		
Accéder directement aux procédures		
Problématique	Intitulé de la procédure	Liens Procédures
Evènements climatiques et exceptionnels		
Inondation	Fiche I : Passage en Vigilance. Fiche II : Analyses. Fiche III : Restrictions d'usages. Fiche IV : Eau embouteillée et citerne. Fiche V : Communication. Fiche VI : Remise en route. Fiche VII : Mise à jour.	lien lien lien lien lien lien lien
Procédure de la DD77 - adaptation à la DD78 (cf. stage Héloïse VITRY)		
Canicule et sécheresse	AEP_CAN01 : Fiche réflexe gestion de crise - canicule. AEP_CAN02 : Gestion de crise canicule - Documents types. AEP_CAN03 : Fiche actions à réaliser par les PRPDE en fonction des niveaux du PNAEC.	lien lien lien
Tempête	A FAIRE	
Grands froids (froid, neige, verglas)	AEP_INTEMP01 : Courriel type à adresser aux PRPDE (recensement des problèmes).	lien
Orages et pluie	AEP_PLUIE01 : Courriel type à adresser aux PRPDE (recensement des problèmes).	lien
Evènements accidentels conduisant ou pouvant conduire à une pollution des ressources et /ou du réseau		
Rupture quantitative de l'alimentation EDCH	AEP_RUPT01 : Fiche réflexe - rupture quantitative de l'approvisionnement en eau. AEP_RUPT02 : Modèle courriel pour demande d'analyses urgentes. AEP_RUPT03 : Modèle AP mise en place de restrictions d'usage. A FAIRE AEP_RUPT04 : Modèle AP pour la levée des restrictions d'usage. A FAIRE AEP_RUPT05 : Rupture quantitative d'EDCH - Main courante.	lien lien lien
Coupure d'énergie	A FAIRE	
Gens du voyage dans PPC	A FAIRE	
Pollution de la ressource en eau : déversement de produits toxiques, etc.	AEP_PRO1 : Pollution ressources et cours d'eau. AEP_PRO2 : Suivi pollution de la ressource en eau - coordonnées des services à contacter. AEP_PRO3 : Fiche de suivi - pollution de la ressource en eau. AEP_PRO4 : Pollution de la ressource en eau - main courante. AEP_PRO5 : Pollution de la ressource en eau - tableau récapitulatif des analyses. AEP_PRO6 : Référentiel hydrographique des Yvelines (1). AEP_PRO6 : Référentiel hydrographique des Yvelines (2). AEP_PRO6 : Référentiel hydrographique des Yvelines (3). AEP_PRO7 : Captages à proximité des cours d'eau. A ACTUALISER	lien lien lien lien lien lien lien lien lien lien
Pollution sur le réseau	AEP_PRESO_01 : Fiche réflexe - pollution du réseau d'eau ou dysfonctionnement du traitement. AEP_PRESO_02 : Fiche de suivi - pollution du réseau d'eau / dysfonctionnement du traitement. AEP_PRESO_03 : Pollution du réseau d'eau - tableau récapitulatif des analyses. AEP_PRESO_04 : Pollution du réseau d'eau - main courante. AEP_PRESO_05 : Fiches modèles communication. AEP_PRESO_06 : Fiche évaluation des risques. AEP_PRESO_07 : Fiche toxicité des produits chimiques.	lien lien lien lien lien lien lien
Actes malveillants		
Effraction / Intrusion	AEP_Effraction_01 : Fiche réflexe - Effraction / Intrusion sur un ouvrage de production ou de distribution d'EDCH. AEP_Effraction_02 : Fiche renseignement délégataire - Fiche de renseignement effraction EDCH - aide à la décision. AEP_Effraction_03 : Fiche arbre décisionnel - Prise de décision relative à d'éventuelles restrictions de consommation. AEP_Effraction_04 : Fiche analyse de l'alerte et de son suivi - Actions mises en œuvre par l'exploitant. AEP_Effraction_05 : Fiches modèles communication. AEP_Effraction_06 : Main courante.	lien lien lien lien lien lien
Documents utiles à la gestion des conséquences		
Risques sanitaires et paramètres	AEP_RISK01 : Paramètres et risques. AEP_RISK02 : Avis ANSES 2004 à 2007 (eau, paramètres et risques sanitaires).	lien lien
Documents complémentaires	EDCH_Contexte Yvelines. EDCH_Astreinte région. EDCH_Plan ORSEC. EDCH_PRAEP.	lien lien lien lien
Documents BIOTOX		
Requêtes BO		

Les mises à jour, ainsi que les moyens de les effectuer, sont rappelées en haut de chaque page de chaque onglet.

Cet onglet recense les différentes procédures et documents de gestion et permet d'accéder par des liens, soit aux dossiers « évènements », soit directement aux procédures. On y retrouve également un accès aux documents complémentaires permettant d'apporter des éléments de langage. C'est un outil visuel permettant d'agir vite et de manière intuitive.

▪ Onglet 4 : PPC et zones inondables

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	Retour à l'accueil														
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.														
3															
4															
5	Inondations : la cinétique est lente, ce qui laisse en général le temps de monter en gestion de crise et de se coordonner avec la prefecture.														
6															
7	Accès au dossier cartographie (Captage et PPC) :														
8	SAINT-ENVIRONNEMENT.4 – Cartographie/Données/CARTES														
9	COMMUNE	CP	Intercommunalité	AP autorisation EDCH	Périmètre(s) de protection de captage (PPC)	AP autorisation DUP et / ou Avis hydro (Aui)	Nom(s) "captage(s)" / Commentaires	Risque élevé d'inondation sur la commune (oui / non)	Soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) (oui / non)						
10	Abilis	78660	CA Rambouillet Territoires	non	non	non	non	non	oui						
11	Achères	78260	Grand Paris Seine et Oise	F4 : 01/08/1994 Albien : 21/10/2005	PPR	11/08/2008 17/07/2009	Forage F2 et F3 du CC d'Achères. voir aussi Saint-Germain-en-Laye	oui	oui						
12	Adainville	78113	CC du Pays Houdainais	non	non	non	non	non	oui						
13	Aligremont	78240	CA Saint Germain Boucles de Seine	non	non	non	non	non	non						
14	Allainville-aux-Bois	78660	CA Rambouillet Territoires	non	non	non	non	non	non						
15	Alluets-le-Roi (Les)	78580	Grand Paris Seine et Oise	non	non	non	non	non	non						
16	Andélu	78770	CC Gally-Mauldre	non	non	non	non	non	oui						

Des rappels, en vue de l'amélioration de l'outil, sont fait en tête de page.

Cet onglet permet de visualiser les communes qui recensent un ou plusieurs périmètres de protection de captage(s), ainsi que les informations qui s'y rapportent. Il permet également de savoir si les communes sont soumises à un fort risque d'inondation et permet de faire le lien vers les fiches « GéoRisque » de chaque commune.

Un dossier cartographie existe, mais il devra être alimenté dès lors que l'outil cartographique fonctionnera.

- Onglet 5.a. : PRPDE et distributeurs par communes (et par installations)

A	B	C	D	E
1	Retour à l'accueil			
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.			
3				
4		LISTE des PRPDE et distributeurs / communes / installations		
5				
6		ADDUCTIONS COLLECTIVES PUBLIQUES		
7				
8	METTRE A JOUR à partir de la requête BO :			
9	Requête "02. Contacts PRPDE. Liste distributeurs par communes"			
10	ATTENTION : A chaque mise à jour de cet onglet, penser à mettre à jour les informations pour l'astreinte au lien ci-dessous : L'ECHANGE DTARS@listes.de.contact@3 - Département YSS Santé Environnement			
11				
12				
13				
14	Type d'installation	Commune	Distributeur	PRPDE
15	IMS - Type - Code(AEP (Toutes UGE) - IMS - Nom(AEP (Toutes UGE))	PSY - Commune - Nom(AEP (Toutes UGE))	UGE - Exploitant - Nom(AEP (Toutes UGE))	UGE - Maître d'ouvr. - Nom(AEP (Toutes UGE))
16	CAP	CAPTAGE EAU BRILLANTE (95)	SERAINCOURT	
17	CAP	F2 DE LA FORET(27)	HECOURT	
18	CAP	F ACHERES MONTSOURIS F2	ACHERES	
19	CAP	F ACHERES MONTSOURIS F3	ACHERES	
20	CAP	F ALBIEN ANDRESY	ANDRESY	
21	CAP	F ALBIEN BONNIERES F2	BONNIERES SUR SEINE	
22	CAP	F ALBIEN LE PECQ	PECQ (LE)	
23	CAP	F ALBIEN LOUVECIENNES	LOUVECIENNES	
24	CAP	F ALBIEN MAISONS-LAFFITTE F3	MAISONS-LAFFITTE	
25	CAP	F ALBIEN MAISONS-LAFFITTE F4	MAISONS-LAFFITTE	
26	CAP	F ALBIEN POISSY F1	POISSY	
27	CAP	F ALBIEN ST ARNOULT	SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	
28	CAP	F ALBIEN ST GERMAIN SINC F ACHERES	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	
29	CAP	F ALBIEN TRIEL	TRIEL-SUR-SEINE	
30	CAP	F ANDRESY F10	ANDRESY	
31	CAP	F ANDRESY F11	ANDRESY	
32	CAP	F ANDRESY F12	ANDRESY	
33	CAP	F ANDRESY F13	ANDRESY	
34	CAP	F ANDRESY F3	ANDRESY	
35	CAP	F ANDRESY F4	ANDRESY	
36	CAP	F ANDRESY F6	ANDRESY	
37	CAP	F ANDRESY F7	ANDRESY	

■ – Onglet anonymisé.

Cet onglet indique, selon l'installation EDCH et la commune sur laquelle elle est localisée, qui est la PRPDE et qui est l'exploitant.

- Onglet 5.b. : Contacts Distributeurs

Partie 1 : coordonnées globales des distributeurs.

■ – Onglet anonymisé.

	A	B	C	D	E	F	G
1	Retour à l'accueil						
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.						
3							
4	Contacts "Distributeurs / exploitants"						
5							
6	ADDUCTIONS COLLECTIVES PUBLIQUES						
7							
8	METTRE A JOUR à partir de la requête BO et infos complémentaires transmises par distib : Requête "03_Contacts Distributeurs"						
9	ATTENTION : A chaque mise à jour de cet onglet, penser à mettre à jour les informations pour l'astreinte au lien ci-dessous :						
10	LECHANGEMENT DES CONTACTS DE CONTACT - Département YSS Santé Environnement						
11							
12	ATTENTION : En cas de pollution, toujours penser à contacter les PRPDE "publiques", mais aussi les "privé et agroalimentaire"						
13							
14	Distributeur	UGÉ - Exploitant - Adresse 1	UGÉ - Exploitant - Adresse 2	UGÉ - Exploitant - Coop - commune	Contact astreinte et urgences	UGÉ - Exploitant - Téléphone	UGÉ - Exploitant - Cnt - Email
15	Mairie de MULLCENT						
16	Mairie de BONNIERES SUR SEINE						
17	Mairie de MULLCENT						
18	Mairie de SEPTTEUIL						
19	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS						
20	COMMUNAUTE URBAINE GPS&O						
21	SEPARÉ						
22	SIWOM DE L'HAADREP						
23	SYNDICAT DES EAUX BOUTIGNY-PROUVAIS						
24	SYNDICAT DES EAUX DE GILLES						
25	SYNDICAT DES EAUX PEIROBEAUVILLE						
26	SAUR						
27	SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines)						
28	SEFO (SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE)						
29	SUEZ et SEOP (SUEZ télcontrôle)						
30	VEOLIA - Général						
31	15						
32		Distributeur					
33		Maire en régie directe					
34		Syndicat ou Communauté de communes					
	Accueil	MAJ	Procédures - Documents types	PPC - Zones sensibles	a. PRPDE-Distrib par communes	b. Contacts Distrib	c. Contacts PRPDE
					d. Contact ...		

Partie 2 : coordonnées détaillées des gros distributeurs.

■ – Onglet anonymisé.

36	VEOLIA - Yvelines Service Eau Potable	Mails "génériques"	Entités VEOLIA
37	Directeur de territoire Yvelines		
38	Directrice des opérations		
39	Suivi qualité eau		
40	VEOLIA NORD	Mails "génériques"	Entités VEOLIA
41	Manager du service production secteur nord yvelines		
42	Responsable d'équipe		
43	VEOLIA SUD	Mails "génériques"	Entités VEOLIA
44	Manager du service production secteur sud yvelines		
45	Responsable d'équipe		
46			
47	SUEZ télécontrôle (SUEZ + SEOP)	Mails "génériques"	
48	SUEZ et SEOP (SUEZ télécontrôle)		
49	Entités SUEZ et SEOP		
50	S.E.O.P.		
51	SUEZ EAU FRANCE		
52	SUEZ EAU FRANCE (DREUX)		
53	SUEZ-SIF		
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			

- 5.c. : Contacts PRPDE

– Onglet anonymisé.

	A	B	C	D	E	F	G
1	Beldor à Inceval						
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.						
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14	PRPDE						
15	UGE - Maître d'ouvrage - Nom(AEF (Toutes UGE))	UGE - Maître d'ouvrage - Adresse 1	UGE - Maître d'ouvrage - Adre	UGE - Maître d'ouvrage - Codb + commune	UGE - Maître d'ouvrage -	UGE - Maître d'ouvrage - Crt - Email	Contact astreinte et urgences
16	SEOP (SUEZ, anciennement AQUAVESCO)						
17	ASZATE (CA de Saint-Quentin-en-Yvelines)						
18	COM AGGLO CERGY PONTOISE						
19	COM AGGLO RAMBOUILLET TERRITOIRES						
20	COM D'AGGLO DES PORTES DE L'UIRE						
21	COMMUNAUTE URBAINE GPS&O						
22	MAIRIE D'ACHERES						
23	MAIRIE D'AUBERGENVILLE						
24	MAIRIE D'AULNAY SUR MAULDRE						
25	MAIRIE DE BONNIERES SUR SEINE						
26	MAIRIE DE BOUAËLE						
27	MAIRIE DE BUC						
28	MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY						
29	MAIRIE DE CARRIERES SUR SEINE						
30	MAIRIE DE CHAPET						
31	MAIRIE DE CHATOU						
32	MAIRIE DE COIGNIERES						
33	MAIRIE DE COURGENT						
34	MAIRIE DE CROISSY SUR SEINE						
35	MAIRIE DE DAMMARTIN EN SERVE						
36	MAIRIE DE DOURDAN						
37	MAIRIE DE FLINS SUR SEINE						
38	MAIRIE DE LETANG LA VILLE						
39	MAIRIE DE LONGVILLIERS						
40	MAIRIE DE MAISONS LAFITTE						
41	MAIRIE DE MAREIL MARLY						
42	MAIRIE DE MARLY LE ROI						
43	MAIRIE DE MAUREPAS						
44	MAIRIE DE MELLAN						
45	MAIRIE DE MOISSON						
46	MAIRIE DE MONTCHAUVEY						
47	MAIRIE DE MONTesson						
48	MAIRIE DE MULCEY						

- Onglet 5.d. : Contacts PRPDE secteurs privé et agroalimentaire

– Onglet anonymisé.

	A	B	C	D	E	F	G
1	Retour à l'accueil						
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.						
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14	UGE (code + nom)	PSV - Commune - Nom (PRV) <i>(Exploitant)</i>	UGE - Maître d'ouvr. - Nom (PRV) <i>(Exploitant / déléguaires si délégation)</i>	UGE - Exploitant - Nom (PRV) <i>(Exploitant / déléguaires si délégation)</i>	CNT - Adresse - Courriel (PRV)	CNT - Téléphone fixe (PRV)	CNT - Téléphone mobile (PRV)
15		ACHÈRES					
16		BEYNES					
17		BOISSIERE-ECOLE (LA)					
18		BREVAIRES (LES)					
19		BULLION					
20		BULLION					
21		FONTEMY-SAINT-PERE					
22		GARANCIÈRES					
23		MESNULS (LES)					
24		MOUSSEAUX-SUR-SEINE					
25		ORGERUS					
26		PORT-MARLY (LE)					
27		RAMBOUILLET					
28		SAILLY					
29		SONCHAMP					
30							
31							
32							
33							
34	UGE (code + nom)	PSV - Commune - Nom (PRV) <i>(Exploitant)</i>	UGE - Maître d'ouvr. - Nom (PRV) <i>(Exploitant / déléguaires si délégation)</i>	UGE - Exploitant - Nom (PRV) <i>(Exploitant / déléguaires si délégation)</i>	CNT - Adresse - Courriel (PRV)	CNT - Téléphone fixe (AEP (Toutes UGE))	
35		BONNIÈRES-SUR-SEINE					
36		SENILSE					
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							

▪ Onglet 6 : Contacts Maires

– Onglet anonymisé.

Retour à l'accueil

Dernière mise à jour le 01/10/2021.

CONTACTS DES MAIRES DU 78

METTRE A JOUR l'onglet à partir du fichier "mis à jour" par le secretariat : LECHANGEC DTARS @listes de contact>Listes des communes 78

Thème	sous thème	Arondissement	Titre	Prénom	Nom	Fonction	Fonction	Fonction	Ad_1	CP1	Commune	Ad_2	Mail	Téléphone Portable	Intercommunalités
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ABLIS				CA Rambouillet Terroires
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ACHERES				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ADANVILLE				CC du Pays Houdanais
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					AIREMONT				CA Saint Germain Boucles de Seine
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ALLAINVILLE-AUX-BOIS				CA Rambouillet Terroires
ELUS	Maire		Madame			Maire					ALLUETS-LE-ROI (LES)				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ANDELU				CC Gally Mauldre
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ANDRESY				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					ARNOUVILLE LES MANTES				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					AUBERGENVILLE				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					AUFFARGIS				CA Rambouillet Terroires
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					AUFFREVILLE-BRASSEUIL				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					AULNAY SUR MAULDRÉ				Grand Paris Seine et Oise
ELUS	Maire		Madame			Maire					AUTEUIL				CC Cour d'Yvelines
ELUS	Maire		Madame			Maire					AUTOUILLET				CC Cour d'Yvelines
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					BAILLY				CA Versailles Grand Parc
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					BAZAINVILLE				CC du Pays Houdanais
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					BAZEMONT				CC Gally Mauldre
ELUS	Maire		Monsieur			Maire					BAZOUCHES-SUR-GUYONNE				CC Cour d'Yvelines

▪ Onglet 7 : Contacts Intercommunalités (11)

– Onglet anonymisé.

Retour à l'accueil

Dernière mise à jour le 01/10/2021.

CONTACTS DES INTERCOMMUNALITES DU 78

METTRE A JOUR l'onglet à partir du fichier mis à jour par le secretariat : LECHANGEC DTARS @listes de contact>Listes des communes 78

Acronyme	Intercommunalité	Titre	Prénom	Nom	ADRESSES	CS	Commande adressage	TELEPHONE	TELECOPI	COURRIEL	Site Internet
CAUP	Communauté d'Agglomération de Cergy Poissy	Président	Monsieur								
CAVSP	Communauté d'Agglomération de Versailles Sud	Président	Monsieur								
CAVSP	Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	Président	Monsieur								
CAVSP	Communauté d'Agglomération Rambouillet Terroires	Président	Monsieur								
CAVSP	Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine	Président	Monsieur								
CCPC	Communauté de Communes Cœur d'Yvelines	Président	Monsieur								
CCPC	Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse	Président	Monsieur								
CCPH	Communauté de Communes du Pays Houdanais	Président	Monsieur								
CCPH	Communauté de Communes Gally Mauldre	Président	Monsieur								
CCPH	Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France	Président	Monsieur								
CCPH	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise	Président	Monsieur								

▪ Onglet 8 : Hydrogéologues agréés

– Onglet anonymisé.

Retour à l'accueil

Dernière mise à jour le 01/10/2021.

Liste Hydrogéologues agréés dans les Yvelines 2021-2026

Civilité	Prénom	Nom	tel	mail	employeur	Coordonnateur
M.	Sami	Arana	06 13 08 21 89	sami.arana@aranaenvironnement.com	Arana Environnement	suppléant
M.	Alain	Barat	07 80 00 24 89	alain.barat@orange.com	retraité	
M.	Philippe	Baron	01 84 12 97 84	philippe.baron@orange.fr	Suez Consulting	
M.	Alexandre	Chavalier	02 30 83	alexandre.chavalier@hotmail.fr	Antea Group	
M.	Dominique	Chiquet	06 73 12 22 84	chiquetd@gmail.com		
M.	Du Chêne	du Chêne	06 78 15 15 22	du.chene@geother.com	geother	coordonnateur
M.	Gilles	Dubroca	06 08 78 18 09	gilles.dubroca@gmail.com	Hydrocentre	
M.	Thierry	Gaillard	06 78 82 59 78	gaillth@yahoo.fr	CPGF-HORIZON	
M.	Mathieu	Mathieu	06 78 50 20 12	mathieu00@gmail.com	Blue Gold Ingénierie	
M.	Benoît	Nasi	06 85 95 00 80	benoit1@yahoo.com	FONDASOL	
M.	San-Philippe	Roze	06 45 03 14 31	sanphilippe.roze@hydrocentre.com	SUEZ Consulting	
M.	Matthias	Thomas	06 74 78 35 80	matthias4200@yahoo.fr	Antea Group	
M.	Stéphane	Stéphane	06 31 60 20 82	stephane.stephane@yahoo.fr	Conseil départemental 95	
M.	Yves	Vernoux	06 20 60 85 81	yves.vernoux@gmail.com	BRGM	
Mme	Martine	Zardani	07 83 09 49 81	martine.zardani@gmail.com		
M.	Laurence	Zeyby	01 73 73 77	laurence.zeyby@gmail.com	Institut polytechnique UnilaSalle	

- Onglet 9 : Contacts autres services (administrations et associations)

Contacts des administrations et autres avec lesquelles l'ARS peut être amenées à échanger.

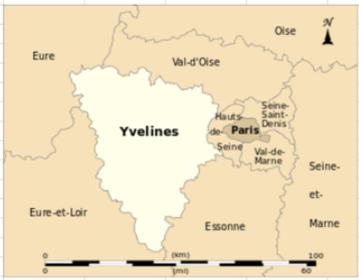
■ – Onglet anonymisé.

	A	B	C	D
1	Retour à l'accueil			
2	Dernière mise à jour le 01/10/2021.			
3				
4	Contacts des autres services concernés (préfecture, asso, etc.)			
5				
6	Préfecture (cabinet du préfet des Yvelines)			
7	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)			
8				
9				
10				
11				
12	Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mail
13		Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines		
14		Chef du bureau alerte et gestion de crise (SIDPC)		
15				
16	Astreinte de l'ARS-DD78			
17				
18				
19				
20	Astreinte environnementale (régionale)			
21				
22				
23				
24				
25	Laboratoire Eau de Paris BIOTOX			
26				
27				
28	Laboratoire en charge du CS : CARSO			
29				
30				
31				
32	Cellule Nationale de Crise (CNC)			
33				
34				
35				
36	Direction Départementale des Territoires (DDT) - 35 rue de Noailles - 78000 Versailles			
37				
38				
39				
40				
41				
42	Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mail
43		Chef du service santé environnement (SE)		
44		Adjointe au chef de service SE		
45		Chef de l'unité captage		
46		Adjoint au chef de l'unité captage		
47		Gestionnaire captage		
48		Chef de l'unité rivière		
49				
50	Direction régionale et interdépartementale Environnement Aménagement Transports (DRIEAT)			
51	- 35 rue de Noailles - Bâtiment B1 - 78000 Versailles			
52	Service Police de l'eau, Cellule Police de l'eau territoriale, Pôle Boucles de Seine			
53				
54				
55	Pour les pollutions sur site uniquement :			
56	Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mail
57		Chef du service Police de l'eau		
58		Adjointe au chef de service		
59		Chargé de mission police de l'eau		
60				
61	Service "Industrie"			
62	Tel. : 01 71 28 48 51			
63	ut78.drieat@developpement-durable.gouv.fr			
64				
65	Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mail
66		Chef de cellule		
67		Numéro général		
68				
69	Office Français pour la Biodiversité (OFB)			
70	sd78-05@ofb.gouv.fr			
71				
72	Personne à contacter	Fonction	Téléphone	Mail
73		Chef de service interdépartemental IDF Ouest		
74		inspecteur de l'environnement		
75				
76	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)			
77				
78				
79				

▪ Onglet 10 : Contacts des ARS-DD limitrophes des Yvelines

■ – Onglet anonymisé.

Région Ile de France				
ARS-DD	Agent	Fonction	Mail	Téléphone
https://www.iledefrance.ars.sante.fr/nos-delegations-departementales				
Siège	?	IGS	?	?
Essonne (91)	Raphaël POVERT	IES		
	Emmeline ANTERO	IES Eau		
	Gaëtan ABRIAL	T3S eau		
	Christelle GUYOT	T3S eau		
	Marie-Claude LANCELOT	T3S eau		
Haut-de-Seine (92)	Francess PAUL	T3S eau		
	Loïc BARILLE	IES Eau		
	Bénita IBOMABEKA	T3S eau		
Val-d'Oise (95)	Karim LASTOUILLAT	T3S eau		
	Helen LE GUEN	IES Eau		
	Astrid REVILLON	IES Eau		
	Siwa ANDRIEU-LY	T3S eau		
	Isabelle BERNARD	T3S eau		
	Yohann MORIN	T3S eau		
	Jacqueline MOUTON	T3S eau		
	Bruno NEELS	T3S eau		
	Sébastien VAL	T3S eau		
Région Centre Val de Loire				
ARS-DD	Agent	Fonction	Mail	Téléphone
https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/ies-equipes				
Siège	Judicaël LAPORTE	IGS SE		
Eure-et-Loire (28)	Anne TOURNIER-BENEY	IES Eau		
	Jean-Claude CAMELOT	T3S eau		
	Stéphanie BOUDIER	T3S eau		
	Valérie DANIEAU	T3S eau		
	Muriel RIVET	T3S eau		
Région Centre Val de Loire				
ARS-DD	Agent	Fonction	Mail	Téléphone
https://www.normandie.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/vos_contacts_ars_normandie_VJanv.pdf				
Siège	?	IGS	?	?
Eure (27)	Delphine JULIEN	IES eau		
	Emmanuelle ELJE	T3S eau		
	Emilie LEVORATO	T3S eau		



Recensement des captages qui alimentent autres départements en cours.

◀ ▶ ... d. Contacts PRPDE - Privé_Agro Contacts Mairies Contacts Intercommunalités Hydrogéologues agréés Contacts autres services **Contacts ARS-D**

- Onget 11 : Informations relatives aux personnes et structures sensibles

– Onget anonymisé.

	A	B	C	D	E	F	G
1		Réseau à l'Insee					
2		Demière mise à jour le 07/10/2021.					
3							
4		Usagers et usages sensibles :					
5		<i>« Lorsqu'un événement exceptionnel peut impacter l'alimentation en eau potable se produit, il est important de veiller à ce que les structures et personnes sensibles soient informées pour prendre les mesures adéquates au plus vite. »</i>					
6		Transmettre l'information aux responsables en charge du suivi des usagers et usages sensibles.					
7		Correspondant Défense et Sécurité : Julien MATHIEU					
8		Dossier d'accès à l'énergie des usagers : Accès Accès					
9		Échelle annuelle global :					
10							
11							
12		Personnes / structures sensibles	Service(s) concerné(s)	Responsable	Contact	Autres (mail uniquement, etc)	
13		Risque de coupure électrique	Précision structures concernées		Liens vers les listes de contacts / suivi		
14		Personnes à haut risque vital (PHRV)	Correspondant Défense et Sécurité Julien MATHIEU		ECHANGE DTARS @listes de contact12 - PHRV		
15		Risque pour l'alimentation en eau (coupure, pollution, etc) et risque électrique					
16		Dialyse	Correspondant Défense et Sécurité Julien MATHIEU		ECHANGE DTARS @listes de contact13 - Annuaire.xlsx		
17		Établissements sociaux et médico-sociaux	Département Autonomie (Personnes âgées) Département Autonomie (Personnes handicapées) Conseil départemental des Yvelines	Christine VUILLAUME Christine VUILLAUME Emmanuel SOURIAU	ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie.xlsx ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie LITE EMS ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie LITE EMS	ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie.xlsx ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie LITE EMS ECHANGE DTARS @listes de contacts - Département Autonomie LITE EMS	
18		Établissements de santé	Département Ville Hospital	Nathalie GALLET	ECHANGE DTARS @listes de contact11 - Département Etablissements de Santé		
19		Sapeurs-pompiers	Correspondant Défense et Sécurité Julien MATHIEU		ECHANGE DTARS @listes de contact12 - Département Ambulance		
20							
21							
22							
23							
24		Information à vérifier : Contact AD07 (Association pour Dialyse à Domicile Yvelines). Alors malgré le nom de l'association, les personnes ne sont pas dialysées à domicile. Il s'agit de petites unités d'infrastructures dans lesquelles les patients autonomes et médicalement stables viennent se faire dialyser pour éviter d'aller à l'hôpital. Sur l'aspect eau potable, ces structures doivent toujours être informées en cas de problématiques « eau potable ». Les machines à dialyse fonctionnant à l'eau et à l'électricité, les structures de dialyses sont fichées auprès des distributeurs d'eau et d'énergie qui doivent les en informer...					
25							
26		Dans le PRAEP régionale Ile de France, sont également notifiés comme personnes / établissements / secteurs sensibles :					
27		*Les industries agroalimentaires ;					
28		*Les boulangeries, en particulier en milieu rural ;					
29		*Les étuves lors sold, dans certains cas ;					
30		*Les crèches ;					
31		*Les prisons.					
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							

Annexe 12 – Dossier fiches GEORISQUES et Exemple de fiche « risque »

Accueil Partage Affichage

Fichier

« UE 10-3_Stage d'études » GESTION DE CRISE EDCH » 01_ Evénements exceptionnels - Inondations Canicule » 01_Inondation » Fiches risques - communes

Rechercher dans : Fiches risque...

Nom	Modifié le	Type	Taille
ABUS_Descriptif-georisques	20/08/2021 13:57	Fichier PDF	1 666 Ko
ACHERES_Descriptif-georisques_Risque élevé	20/08/2021 13:59	Fichier PDF	1 745 Ko
ADAINVILLE_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:04	Fichier PDF	956 Ko
AGREMONT_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:09	Fichier PDF	1 120 Ko
ALLAINVILLE_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:10	Fichier PDF	970 Ko
ALLUETS-LE-ROI_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:11	Fichier PDF	1 098 Ko
ANDELU_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:13	Fichier PDF	848 Ko
ANDRESY_Descriptif-georisques_Risque élevé	20/08/2021 14:14	Fichier PDF	2 184 Ko
ARNOUVILLE-LES-MANTES_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:16	Fichier PDF	1 666 Ko
AUBERGENVILLE_Descriptif-georisques_Risque ...	20/08/2021 14:18	Fichier PDF	2 228 Ko
AUFFARGIS_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:19	Fichier PDF	1 553 Ko
AUFFREVILLE-BRASSEUIL_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:20	Fichier PDF	1 110 Ko
AULNAY-SUR-MAULDRE_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:21	Fichier PDF	1 291 Ko
AUTEUIL_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:23	Fichier PDF	1 378 Ko
AUTOUILLET_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:24	Fichier PDF	913 Ko
BAILLY_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:26	Fichier PDF	1 526 Ko
BAZAINVILLE_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:27	Fichier PDF	1 420 Ko
BAZEMONT_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:28	Fichier PDF	1 152 Ko
BAZOCHES-SUR-GUYONNE_Descriptif-georisqu...	20/08/2021 14:32	Fichier PDF	1 281 Ko
BEHOUST_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:32	Fichier PDF	960 Ko
BENNECOURT_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:34	Fichier PDF	1 571 Ko
BEYNES_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:35	Fichier PDF	1 809 Ko
BLARU_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:38	Fichier PDF	1 253 Ko
BOINVILLE-EN-MANTOIS_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:40	Fichier PDF	1 016 Ko
BOINVILLE-LE-GAILLARD_Descriptif-georisques	20/08/2021 14:41	Fichier PDF	1 059 Ko

259 élément(s)

Accès rapide

- Bureau
- Téléchargements
- Documents
- Images
- 03_Actes malveillants - Effraction Intrusion
- 07_Bibliographie
- Fiches risques - communes
- UE 10-3_Stage d'études
- OneDrive
- Ce PC
- Bureau
- Documents
- Images
- Musique
- Objets 3D
- Téléchargements
- Vidéos
- Windows (C:)
- DD78commun\$ (\VAR575FILER03) (I:)
- REGION\$ (\VAR575FILER05) (O:)
- DD78appit\$ (\VAR575FILER03) (R:)



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Information sur la commune:

78260 - ACHERES



Informations sur la commune

Nom : ACHERES

Code Postal : 78260

Département : YVELINES

Région : Ile-De-France

Code INSEE : 78005

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 4 (*détails en annexe*)

Population à la date du 02/08/2021 : 19628

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Inondation



Retrait-gonflements des sols
Aléa faible



Séismes
1 - TRES FAIBLE



Installations Industrielles



Sites inventaire BASIAS



Canalisations m. dangereuses

INONDATIONS



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

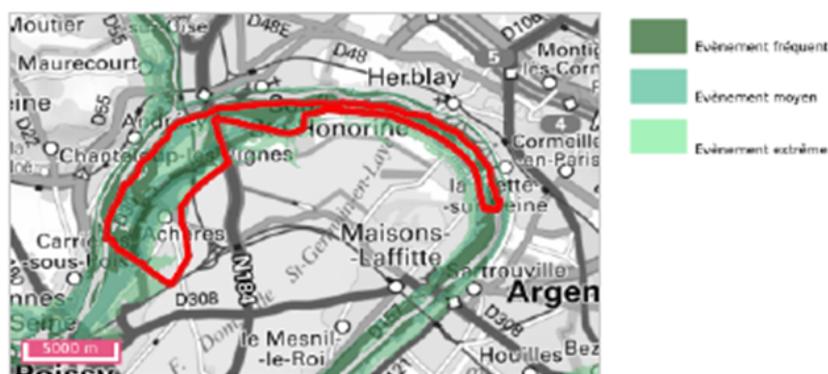
LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Commune exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui



Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondations passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



Source: BRGM

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin	Arrêté stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI Métropole Francilienne	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		27/11/2012				

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Oui

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
PAPI Seine et Marne Francilienne	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	2013-12-09	2014-12-10	

Informations historiques sur les inondations

Evènements historiques d'inondation dans le département : 3

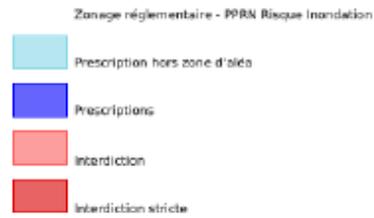
Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
07/04/1983 - 12/04/1983	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Ruissellement rural, Nappe affleurante, Dérive	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
09/01/1955 - 30/01/1955	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Nappe affleurante	de 1 à 9 morts ou disparus	30M-300M
31/12/1909 - 27/01/1910	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Ruissellement rural, Nappe affleurante, Mer/Merle, rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Inondation : Oui



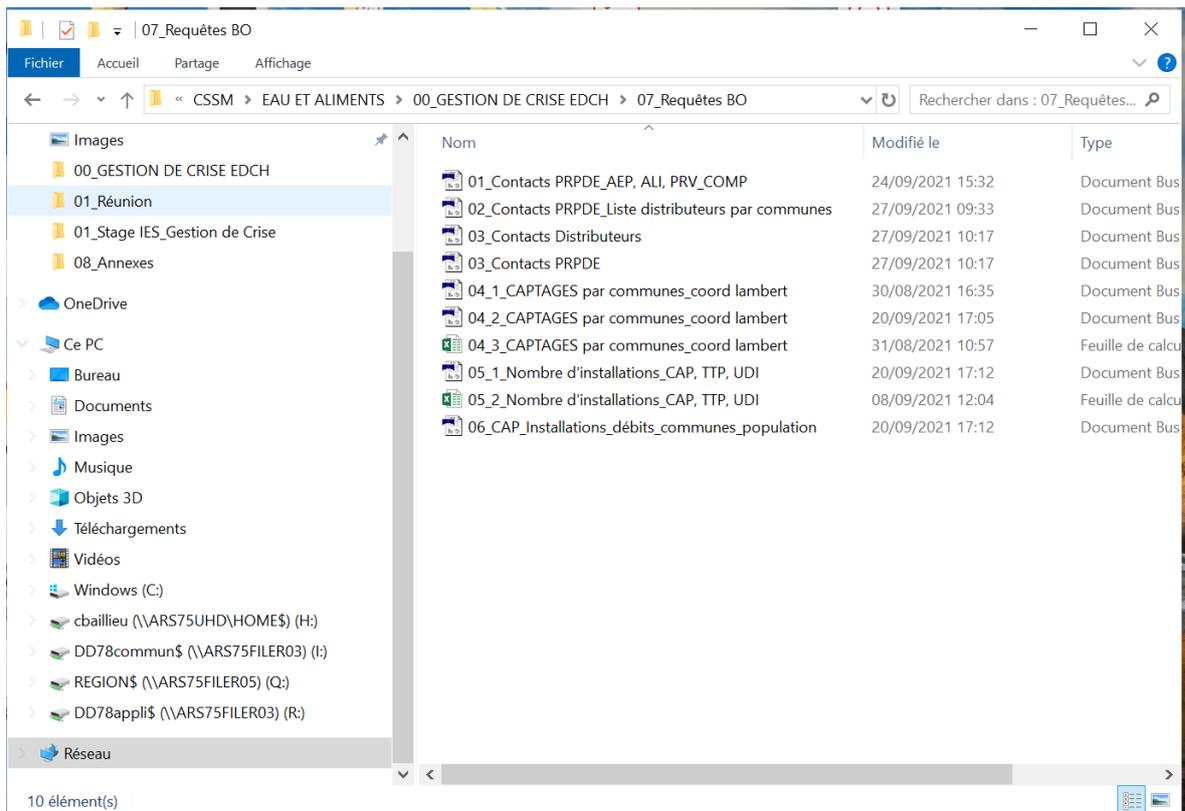
Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
78DDT20100014 - PPRN de la Seine et de l'Oise	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	28/07/1998	01/06/2006	30/06/2007			- / - / -	

Annexe 13 – Requêtes BO créées pour la mise à jour de DiGrise

- Dossier « 07_Requêtes BO » :



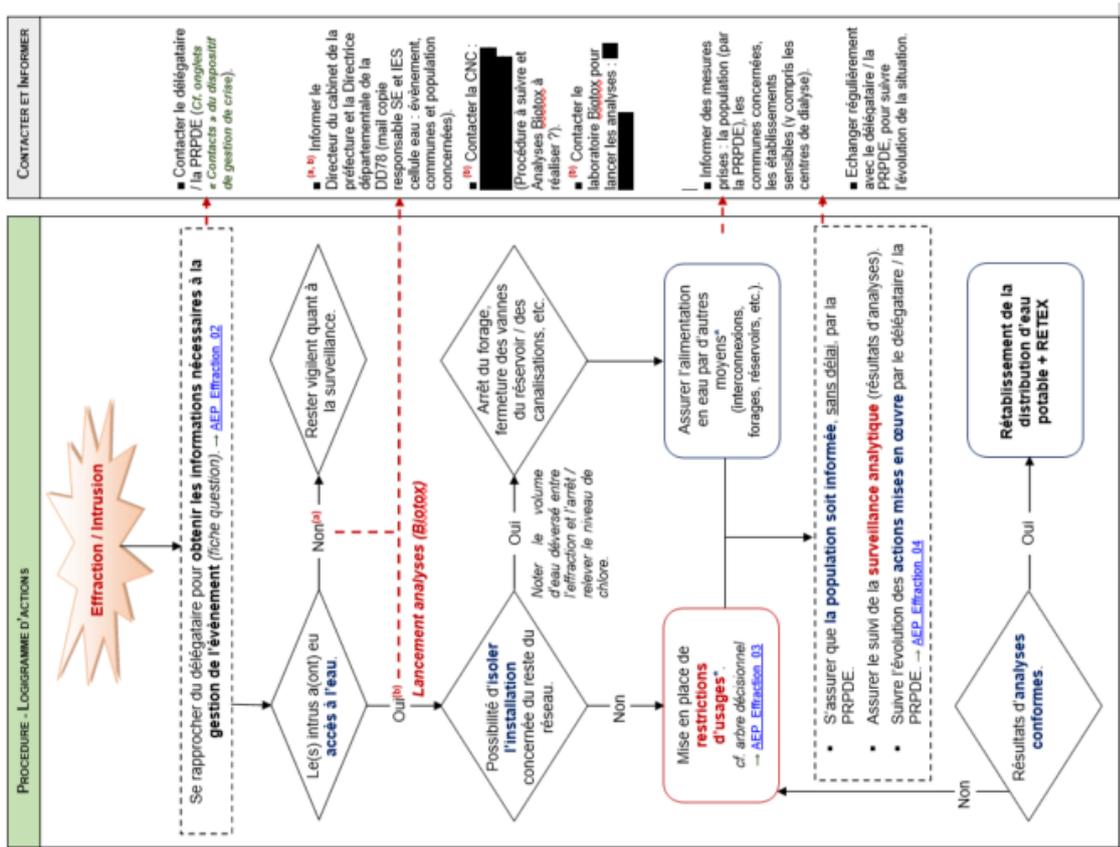
- Exemple - la requête générant la liste des PRPDE et distributeurs par communes et par installations – création de l'onglet 5.a. de DiGrise :

Annexe 14 – Procédure effractions / intrusions

- AEP_Effraction_01 – Fiche réflexe (2 pages) :

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de la Santé Direction Générale de la Santé	DÉLEGATION DÉPARTEMENTALE DES YVELINES DÉPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENT	Référence AEP_Effraction_01	Version V3 – 17/08/2021
		Rédacteur Céline BAILLIEU	Approuvateur Marie-Claude GOURDET
		Date d'application 09/09/2021	Pages 2
EAU POTABLE EFFRACTION / INTRUSION SUR UN OUVRAGE DE PRODUCTION OU DE DISTRIBUTION D'EDCH			
SERVICES COMPETENTS <ul style="list-style-type: none"> Service SE de l'ARS-D078 ou ARS IDF (Asseinié) Services Préfecture PRPDE Cellule nationale de conseil (CNC) Autres partenaires : <ul style="list-style-type: none"> Laboratoire Biotox de la zone de défense de Paris (Eau de Paris) Laboratoire chargé du contrôle sanitaire 			
REGLLEMENTATION Code de la santé publique : articles R.1321-25 à 30.			
ANNEXES ET COMPLEMENTES <ul style="list-style-type: none"> AEP_Effraction_02 – Fiche de renseignement délégataire AEP_Effraction_03 – Arbre décisionnel AEP_Effraction_04 – Suivi et évolution des actions AEP_Effraction_05 – Modèles communication AEP_Effraction_06 – Main courante SISE-Eaux Business-Object 			

143 boulevard de la Réine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
 Standard : 01 30 97 73 00
 www.ars.iledefrance.santé.fr
 JOUEPARTEMENTSIVELLE SECURITE SANITAIREGSSMEAU ET ALIMENT500_GESTION DE CRISE EDCR03_Agès
 mauxsantéAEP_Effraction_01_Fiche réflexe effraction intrusion 06



*Entrer autant que possible les coupures d'eau. Elles peuvent avoir un effet bien plus néfaste (sécurité incendie, fuite, casse lors de la remise en eau, etc.) que le simple fait d'intruder l'utilisation de l'eau distribuée à la population.
 143 boulevard de la Réine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
 Standard : 01 30 97 73 00
 www.ars.iledefrance.santé.fr
 JOUEPARTEMENTSIVELLE SECURITE SANITAIREGSSMEAU ET ALIMENT500_GESTION DE CRISE EDCR03_Agès
 mauxsantéAEP_Effraction_01_Fiche réflexe effraction intrusion 06

■ AEP_Effraction_02 : Fiche de renseignement – aide à la décision (3 pages) :

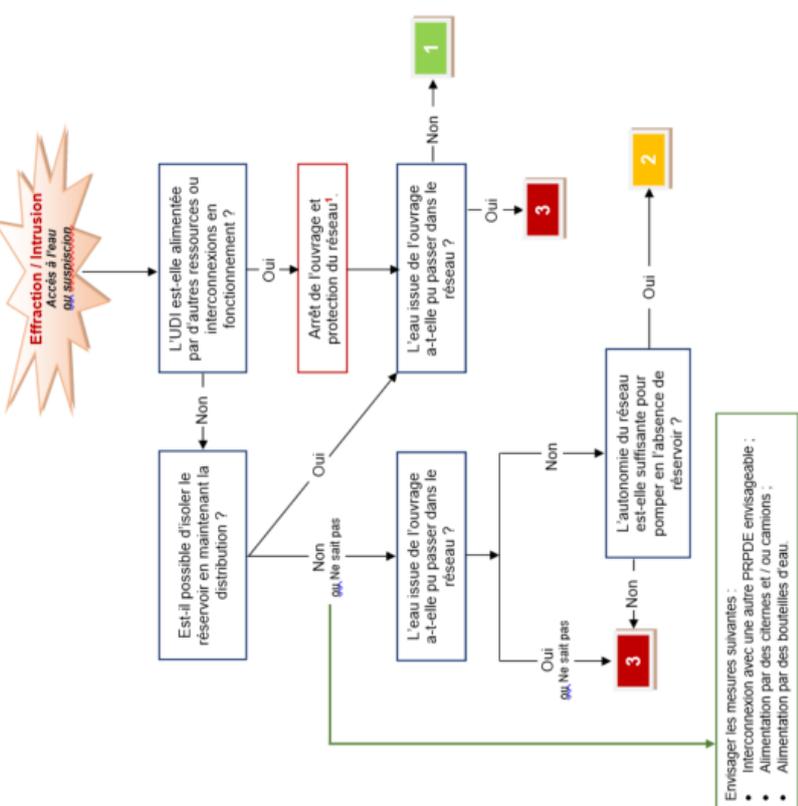
 DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES DEPARTEMENT SAITE ENVIRONNEMENT	Références AEP_Effraction_02 V2 – 17/08/2021
	Version Rédacteur Céline BAILLIEU
	Approbateur Marie-Claude GOURDET
	Date d'application 20/08/2021
	Pages 3
EAU POTABLE	
FICHE DE RENSEIGNEMENT EFFRACTION EDCH – AIDE A LA DECISION	
<p>Partie I. Informations de base</p> <p>1. RECEPTION DE L'ALERTE</p> Qui donne l'alerte : <ul style="list-style-type: none"> • Identité : • Coordonnées : • Fonction : Oui reçoit l'alerte : <ul style="list-style-type: none"> • Date et heure : • Identité : • Fonction : <p>2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EVENEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date et heure du constat d'effraction : ___/___/___ à ___ h ___ • Ouvrage concerné : <ul style="list-style-type: none"> ○ Type (captage, usine de production, réservoir, etc.) : ○ Adresse : • Comment l'effraction a-t-elle été connue (alarme déclenchée, ronde...)? • Date et heure de l'effraction (si inconnues, date et heure de la dernière visite des installations) : ___/___/___ à ___ h ___ • Description de l'effraction (accès à l'eau ; oui / non ?) : • Signes de dégradation de l'installation (tags, éléments cassés...): <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, de quelle nature ? • Présence d'éléments laissant présager un séjour prolongé sur place (bouteilles, restes de nourritures, déchets, etc.) ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Présence d'éléments laissant présager un acte de malveillance (bidons, bombonnes, traces liquides ou solides...)? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Est-il possible que le(s) intrus aient eu accès à l'eau ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <p>Attention : il faut creuser la question (accès puits, accès via une grille ou un tuyau, etc.)</p> <p>3. PREMIERS ELEMENTS D'INVESTIGATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couleur particulière de l'eau observée ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, laquelle ? • Odeur particulière de l'eau ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, préciser : • Présence d'éléments en suspension dans l'eau ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, description sommaire (taille, apparence, couleur, etc.) : 	

<ul style="list-style-type: none"> • Une plainte a-t-elle déjà été déposée en gendarmerie ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Des prélèvements ont-ils déjà été faits ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non (si oui, quand et à quel point ?) • Des actions ont-elles déjà été mises en œuvre ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <p>Attention : Ne pas oublier de compléter la main courante AEP_Effraction_06</p>
<p>Partie II. Informations recensées auprès de la PRPDE</p> <p>1. LIEU DE L'EFFRACTION ET PERIMETRE GEOGRAPHIQUE SUSCEPTIBLE D'ETRE IMPACTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrage concerné : <ul style="list-style-type: none"> ○ Type (captage, usine de production, réservoir, aqueduc, etc.) : ○ Si captage, ESU et / ou ESO : ○ Adresse : ○ Coordonnées GPS : • Coordonnées de l'exploitant de l'installation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone d'astreinte : ○ Courriel : ○ Statut de l'exploitant (régie directe, autres) : ○ L'exploitant a-t-il déclenché son « plan interne de gestion de crise » ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si oui, quelles actions mises en œuvre ? • Commune(s) et / ou quartier(s) alimenté(s) : • Population concernée (nombre d'habitants) : • Durée d'autonomie du réseau de distribution concerné, compte tenu notamment des capacités des réservoirs : • Nature et nombre des établissements sensibles alimentés (hôpitaux, EHPAD, centres de dialyse, industries agroalimentaires, etc.) : <p>2. ELEMENTS TECHNIQUES RELATIFS A L'INSTALLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'eau est-elle distribuée directement sans traitement après l'ouvrage concerné par l'effraction ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Le réseau de distribution concerné est-il interconnecté ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, quel est le pourcentage d'alimentation possible par l'interconnexion ? • L'ouvrage concerné peut-il être isolé/arrêté sans entraîner de coupure d'eau dans les communes concernées ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Si l'effraction est sur un captage ESO, quelle est la nappe captée ? • Si l'effraction est sur un captage ESO, la contamination potentielle peut-elle avoir atteint la nappe captée ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • S'il s'agit d'un réservoir quel est le temps de renouvellement de l'eau dans l'ouvrage ?

3. IMPACT SUR LA QUALITE DE L'EAU
<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des analyses rapides de terrain sont-ils conformes aux valeurs habituellement observées ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si non, quels sont les paramètres qui varient ? • Des prélèvements ont-ils été faits depuis l'effraction ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <i>Normalement, cela ne devrait pas être le cas... Il faut attendre BIOTOX.</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si oui : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quels ont été les lieux de prélèvement ? ✓ Quelles sont les analyses demandées ? A quel laboratoire ? • Le laboratoire Biotox a-t-il été contacté ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • Des personnes optocelles consommé l'eau ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si oui, y a-t-il des signaux particuliers et quels sont les symptômes présentés ?
4. AUTRES RENSEIGNEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • La PRPDE a-t-elle une convention ou un accord avec une usine d'emouteillage ? <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non • La PRPDE a-t-elle un dispositif de phoning ?

■ AEP_Effraction_03 : Fiche arbre décisionnel (2 pages) :

	DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENT (SOURCE : PROCEDURE ASTREINTE REGIONALE)	Références AEP_Effraction_03 Version V0 – 17/09/2021 Rédacteur Céline BAILLIEU Approuvateur Marie-Claude GOURDET Date d'application XX/XX/2021	Pages 2
EAU POTABLE			
AIDE A LA PRISE DE DECISION RELATIVE A D'EVENTUELLES RESTRICTIONS DE CONSOMMATION			
ARBRE DECISIONNEL			



1 Isolement de l'installation concernée, mise en fonctionnement des interconnexions existantes le cas échéant, etc.

Envisager les mesures suivantes :

- Interconnexion avec une autre PRPDE envisageable ;
- Alimentation par des citernes et / ou camions ;
- Alimentation par des bouteilles d'eau.

NIVEAUX	ACTIONS
1	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction d'usage de l'eau. • Demander des analyses Biotox au laboratoire de la zone de défense après avoir contacté le CNC, en sortie d'ouvrage (et / ou au niveau de traces suspectées) avant nettoyage de l'ouvrage. • Demander des analyses P1 en sortie d'ouvrage au laboratoire chargé du contrôle sanitaire de l'EDCH, après nettoyage de l'ouvrage (les analyses à demander en standard sont de type P1, mais restent adaptables en fonction du contexte). • Informer le cabinet du préfet de département. • Si l'ouvrage a été arrêté : <ul style="list-style-type: none"> o vidange et lavage (attendre la validation de l'ARS) ; o remise en service subordonnée à l'obtention de résultats d'analyses conformes.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux élus des communes concernées de procéder à des restrictions d'usage alimentaire de l'eau AEP_Effraction_05. • Demander des analyses Biotox au laboratoire de la zone de défense, après avoir contacté le CNC, en sortie d'ouvrage (et/ou au niveau de traces suspectées) avant nettoyage de l'ouvrage. • Etudier la mise en place de solutions alternatives de distribution d'eau : <ul style="list-style-type: none"> o Distribution d'eau par citerne, ou distribution d'eau embouteillée (à organiser en lien avec la PRPDE, la préfecture et les communes concernées). o Eventuellement, informer les grandes surfaces pour un approvisionnement plus conséquent en eau embouteillée et organiser la distribution en lien avec les mairies. • Contacter le cabinet du préfet de département et envisager un éventuel communiqué de presse. • Demander des analyses P1 (+ éventuellement les paramètres incriminés) en sortie d'ouvrage au laboratoire chargé du contrôle sanitaire de l'EDCH, après nettoyage de l'ouvrage, et des analyses D1 en réseau. • Si l'ouvrage a été arrêté : <ul style="list-style-type: none"> o vidange et lavage (attendre la validation de l'ARS) ; o remise en service subordonnée à l'obtention de résultats d'analyses conformes.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux élus des communes concernées de procéder à une interdiction d'usages alimentaires et corporels de l'eau AEP_Effraction_05. • Etudier la mise en place de solutions alternatives de distribution d'eau : <ul style="list-style-type: none"> o Distribution d'eau par citerne, ou distribution d'eau embouteillée (à organiser en lien avec la PRPDE, la préfecture et les communes concernées). o Eventuellement, informer les grandes surfaces pour un approvisionnement plus conséquent en eau embouteillée et organiser la distribution en lien avec les mairies. • Demander des analyses Biotox au laboratoire de la zone de défense, après avoir contacté le CNC, en sortie d'ouvrage (et / ou au niveau de traces suspectées), avant nettoyage de l'ouvrage. • Contacter le cabinet du préfet de département pour envisager un éventuel communiqué de presse. • Demander des analyses P1 (+ éventuellement les paramètres incriminés) en sortie d'ouvrage au laboratoire chargé du contrôle sanitaire de l'EDCH, après nettoyage de l'ouvrage, et des analyses D1 en réseau. • Si détection d'un agent de menace terroriste : maintenir les mesures et déclencher un plan de gestion par le préfet • Si l'ouvrage a été arrêté : <ul style="list-style-type: none"> o vidange et lavage (attendre la validation de l'ARS) ; o remise en service subordonnée à l'obtention de résultats d'analyses conformes.

Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité, collecter en sortie de tourrage (après obtention de l'accord de Biotox).			
Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité, collecter en plusieurs points du réseau de distribution (après obtention de l'accord de Biotox).			
Faire des prélèvements en sortie du réservoir et dans le réseau pour des analyses en labo.			
Remettre l'ouvrage en sécurité : remise en état des fermetures ou accès détériorés. Mettre en place une surveillance rapprochée.			
Si le réservoir a été contaminé, vidanger et nettoyer l'ouvrage objet de l'effraction.			
Assurer une teneur en chlore minimale de 0,3 mg/l en sortie de réservoir.			
Purger le réseau.			

ACTIONS POUR UN AQUEDUC	Fait	Pas fait	A faire
Mettre l'ouvrage en décharge.			
Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité, collecter au niveau du point d'effraction et en différents autres points en aval (après obtention de l'accord de Biotox).			
Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité, collecter au niveau du réservoir d'arrivée.			
Remettre l'ouvrage en sécurité : remise en état des fermetures ou accès détériorés, procéder à leur surveillance rapprochée.			
Nettoyer l'ouvrage objet de l'effraction, et éventuellement le réservoir d'arrivée.			

Si ces actions n'ont pas encore été mises en œuvre par l'exploitant, lui recommander de les mettre en œuvre en priorisant les différentes actions selon le profil du réseau de distribution.

Lui demander de vous tenir informé au minimum 2 fois par jour par courriel des actions mises en œuvre, de leur(s) résultat(s) éventuel(s). **Faire un courrier demandant le renforcement de la sécurité ?**

Partie II. Demander à l'exploitant si des solutions techniques de secours existent et peuvent être mises en œuvre, sans mettre le réseau en dépression (coupure d'eau)

Une fois les mesures d'urgence et de préservation du réseau mises en place : vérifier s'il est possible de maintenir l'alimentation en EDCH de la population à partir du réseau public de distribution alimenté par une autre ressource contrôlée, et le temps de mise en œuvre de la solution.

Solutions techniques envisageables	Possible	Pas possible
Solutions internes à l'UDI concernées : <ul style="list-style-type: none"> allonger le réseau par une autre ressource, dont la qualité est contrôlée, augmentation des capacités de production d'une autre ressource, mise en œuvre d'une interconnexion. Solutions externes à l'UDI concernées : <ul style="list-style-type: none"> mettre en jeu l'interconnexion avec une autre PRPDE, alimentation par des citernes et/ou camions, alimentation par des bouteilles d'eau. 		

Si de telles solutions techniques sont possibles, dans des délais de mise en œuvre « raisonnables », alors aucune restriction d'usage de l'eau ne sera prescrite, des analyses seront néanmoins demandées
 → **AEP Effraction 03**
 Si toutefois les délais de mise en œuvre étaient trop importants, alors des mesures de restriction pourraient être temporairement prescrites.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Autorité de Santé	DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES DÉPARTEMENT SANTÉ ENVIRONNEMENT (SOURCE : PROCEDURE ASTREINTE REGIONALE)	Référence AEP_Effraction_04	Version V2 - 17/08/2021
		Rédacteur Céline BAILLIEU	Approuvateur Marie-Claude GOURDET
		Pages 2	Date d'application XXXX/XX/2021
		EAU POTABLE	
		ANALYSE DE L'ALERTE ET SOLUTIONS TECHNIQUES	

Partie I. Actions mises en œuvre par l'exploitant

En fonction notamment, du temps d'autonomie du réseau de distribution concerné, et des capacités de stockage des réservoirs, il s'agit de s'assurer que les mesures suivantes ont bien été mises en œuvre :

ACTIONS POUR UN CAPTAGE	Fait	Pas fait	A faire
Faire des prélèvements en sortie de captage pour analyses en laboratoire, puis arrêter le pompage ou mettre l'eau en décharge.			
Effectuer des mesures de pH, conductivité en sortie de l'ouvrage.			
Vérifier le fonctionnement de la pompe d'injection de chlore.			
Vérifier l'intégrité de la tête de forage.			
Remettre l'ouvrage en sécurité : remise en état des fermetures ou accès détériorés. Mettre en place une surveillance rapprochée.			
Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité en entrée et sortie du réservoir qui suit le captage.			

ACTIONS POUR UNE USINE DE TRAITEMENT	Fait	Pas fait	A faire
Arrêter la filière.			
Effectuer des mesures de chlore, pH, conductivité, matières organiques et autres analyses rapides en plusieurs points de la filière et au niveau du stockage avant distribution (après obtention de l'accord de Biotox).			
Vérifier l'évolution des mesures en continu en sortie d'usine sur une plage de temps encadrant le moment supposé de refraction.			
Si une détérioration de la qualité de l'eau (couleur, odeur, turbidité, pH, etc.) est constatée en sortie d'usine, agir sur les stockages présents sur le réseau (analyse, isolement...).			
Remettre l'ouvrage en sécurité : remise en état des fermetures ou accès détériorés, procéder à leur surveillance rapprochée.			
Nettoyer la filière si elle est contaminée, ainsi que la bâche et le réservoir associés le cas échéant.			

ACTIONS POUR UN RESERVOIR	Fait	Pas fait	A faire
Isoler le réservoir du réseau.			

Annexe 15 – Procédure canicule

- AEP_CAN01 – Fiche réflexe (2 pages) :

 DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENT	Référence AEP CAN01 Version V1 – 07/09/2021 Rédacteur Céline BAILLIEU Approuvateur Marie-Claude GOURDET Date d'application XX/XX/2021 Pages 2	
	EAU POTABLE GESTION DE CRISE – CANICULE / VAGUE DE CHALEUR	
1. CONTEXTE La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.		
2. LE PLAN NATIONAL CANICULE (PNC) PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNAACC)		
Niveau 1 - Veille saisonnière Couleur verte (carte vigilance météorologique) Activé automatiquement du 1 ^{er} juin au 15 septembre de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1 ^{er} juin ou prolongée après le 15 septembre.	Niveau 2 - Avertissement chaleur Phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 et de renforcer les actions de communication locales et cibliées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).	Niveau 3 - Alerte Canicule Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3. La décision de déclencher le niveau 3 prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS). Une fois le niveau 3 du Plan National Canicule activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD). A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.
Niveau 4 - Mobilisation maximale Couleur rouge (carte vigilance météorologique) Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.	SERVICES COMPETENTS <ul style="list-style-type: none"> Cellule eau potable de ou à défaut, service SE de l'ARS-DD78 Préfecture PRPDE Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) Cellule « plans – gestion de crise » Autres partenaires : <ul style="list-style-type: none"> Laboratoire chargé du contrôle sanitaire 	REGLLEMENTATION <ul style="list-style-type: none"> Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. Code de la santé publique, article R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38.
ANNEXES ET COMPLEMENTES <ul style="list-style-type: none"> AEP_CAN02 – Arrêté préfectoral type (dénaturation aux dépassements de la limite de température) AEP_CAN03 – Fiche actions PRPDE SISE-Eaux Business-Objet 		

Au niveau de l'alimentation en eau potable, une augmentation de la température de l'eau peut entraîner une dégradation de la qualité bactériologique.

3. ACTIONS DEMANDEES AUX PRPDE EN FONCTION DU NIVEAU DU PNAACC	
Le déclenchement du PNC et le passage des niveaux sont transmis par la CVAGS ou « plan – gestion de crise » à la cellule eau potable qui informe les PRPDE de l'évolution du plan canicule. En fonction du niveau du PNC, les PRPDE doivent mettre en place :	
Niveau 1 - Veille saisonnière	Niveau 2 - Avertissement chaleur
<ul style="list-style-type: none"> Informar la délégation départementale de l'ARS dès que la température de l'eau brute atteint le niveau de 22°C (sauf Albiens) ; Informar la délégation départementale de l'ARS dès que la température de l'eau brute dépasse 25°C au point de mise en distribution (sauf Albiens) et des mesures prises le cas échéant pour assurer la qualité de l'eau, puis du retour à une température inférieure à 25°C (dans l'intervalle, la situation sera considérée comme inchangée) ; Prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'alimentation électrique nécessaire au traitement de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Informar la délégation départementale de l'ARS dès que la température de l'eau brute dépasse 25°C au point de mise en distribution (sauf Albiens) et des mesures prises le cas échéant pour assurer la qualité de l'eau, puis du retour à une température inférieure à 25°C (dans l'intervalle, la situation sera considérée comme inchangée) ; Prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'alimentation électrique nécessaire au traitement de l'eau.
Niveau 3 - Alerte Canicule	Niveau 4 - Mobilisation maximale
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions des niveaux 1 et 2 ; Renforcer la surveillance de l'eau au point de mise en distribution et en distribution ; Informar la délégation départementale de l'ARS de tout problème quantitatif en production et en distribution et des mesures correctives mises en place ; Informar la délégation départementale de l'ARS de tout problème quantitatif en production et en distribution et des mesures correctives mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et renforcer les actions des niveaux 1, 2 et 3.
Levée des Niveaux / fin de saison	
<ul style="list-style-type: none"> Etablir un bilan à transmettre à la délégation départementale de l'ARS. 	
Cas 1. : la température de l'eau brute est comprise entre 22°C et 25°C	
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et mettre à la signature l'arrêté préfectoral d'autorisation à déroger à la limite de 25°C pour le paramètre température → AEP_CAN02 ; Rédiger une note d'accompagnement à destination du Secrétaire Général → AEP_CAN02 ; Préparer le courrier d'accompagnement destiné à la PRPDE concernée → AEP_CAN02. 	
Cas 2. : la température de l'eau brute dépasse les 25°C	
L'arrêté préfectoral portant autorisation à déroger à la limite du paramètre température de 25°C pour l'eau brute entre en vigueur. Un suivi renforcé est mis en place. Penser à transmettre enregistrer les AP signés dans SISE.	

Annexe 16 – Visuels de la fiche paramètres, limites et références de qualité et risques associé

Cette fiche comporte 26 pages faisant mention des risques associés aux paramètres généralement mesurés dans l'EDCH (physicochimiques et bactériologiques). Ces informations ont été synthétisées à partir d'avis élaborés par l'ANSES et/ou présent sur le portail « substances chimiques » de l'INERIS. On y retrouve également les limites et références de qualité réglementaires.

	DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES DEPARTEMENT VEILLE ET SECURITE SANITAIRES SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT	Référence	AEP_RISK01	
		Version	V2 - 04/10/2021	
		Rédacteur	Céline BAILLIEU	
		Approbateur	Nathalie MALLET	
		Date d'application	22/10/2021	
		Pages	26	
EAU POTABLE				
PARAMETRES SANITAIRES : SEUILS D'ALERTE ET RISQUES				

- [Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux.](#)
- RESE « EDCH : Connaissance des risques sanitaires »
- [Guide Afssa \(ANSES\)](#) « Evaluation des risques sanitaires liés aux situations de dépassement des limites de référence et de qualité des EDCH », 2004 à 2007.
- [Site ANSES](#) « Prévenir les risques sanitaires liés à la présence de substances chimiques dans les eaux destinées à la consommation humaine ».
- [Site ANSES](#) « Evaluation des risques sanitaires relatifs à la présence de micro-organismes dans les eaux destinées à la consommation humaine ».
- [Site substances INERIS.](#)

Paramètres	Seuils d'alerte EDCH (LQ = Limite de Qualité, RQ = Référence de Qualité) ¹	Seuil d'alerte eaux brutes paramètres font l'objet d'une limite de qualité (LQ)	Risques
Paramètres physicochimiques de terrain			
pH	RQ : 6,5 ≤ pH ≤ 9		Les paramètres terrains sont mesurés le jour du prélèvement. <i>Il n'y a pas de prélèvements réalisés les week-end et jours fériés (sauf situations exceptionnelles, sur demande de l'ARS).</i>
Température	RQ : 25°C (Vigilance à 22°C)	25°C <i>pas d'influence sanitaire directe</i>	
Chlore libre et total	0,1 mg/L en TTP ²		Arrêté du 11 janvier 2007 : « Les eaux doivent respecter des valeurs inférieures ou égales aux limites ...sauf pour le taux de saturation en oxygène dissous »
Taux de saturation en oxygène dissous (pour les eaux superficielles uniquement)		30%sat <i>pas d'influence sanitaire directe</i>	

¹ Annexe I de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

² Seuil local défini localement.

143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

Page 1 sur 26

[L\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\00_GESTION DE CRISE_EDCH\04_Risques sanitaires et paramètres\AEP_RISK01_Paramètres et risques.doc](#)

Paramètres	Seuils d'alerte EDCH (LQ = Limite de Qualité, RQ = Référence de Qualité) ³	Seuils d'alerte eaux brutes Tous les paramètres font l'objet d'une limite de qualité (LQ)	Risques
Paramètres bactériologiques			
<i>Attention particulière de l'ARS sur les paramètres microbiologiques au regard du risque à court terme.</i>			
Bactéries coliformes	RQ : 0 / 100mL Faible contamination entre 1 et 4 UFC / 100mL. Seuil d'alerte WE : 5 UFC / 100ml en TTP Valeur guide OMS : RAS		Coliformes totaux : groupe de bactéries que l'on retrouve fréquemment dans l'environnement (sol, végétation, et intestins des mammifères, dont les êtres humains). Indicateur de qualité qui n'entraînent généralement pas de maladie, mais qui indique qu'une source d'approvisionnement en eau peut être contaminée par des micro-organismes plus nuisibles.
Bactéries sulfitoréductrices y compris les spores	RQ : 0 / 100mL Faible contamination entre 1 et 4 UFC / 100mL. Seuil d'alerte WE : 5 UFC / 100ml en TTP Valeur guide OMS : RAS		Micro-organismes anaérobies sporigènes , qui ont la particularité de développer une forme de résistance. On les retrouve dans les matières fécales, les sols et les rivières. Les plus fréquents sont les <i>Clostridium perfringens</i> qui se retrouvent uniquement dans les fèces mais en moins grand nombre qu' <i>Escherichia coli</i> . Leurs spores les rendent résistants à l'action des désinfectants et notamment du chlore et leurs permettent de survivre dans l'eau beaucoup plus longtemps que les coliformes. Leur présence ne signifie pas forcément un dysfonctionnement du système de désinfection, mais le cas échéant, cela peut attester d'un dysfonctionnement du traitement de filtration et de clarification . L'absence de spores dans une nappe souterraine ou une nappe alluviale peut être un signe d'efficacité de la filtration naturelle.

³ Annexe I de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

Page 2 sur 26

[L\DEPARTEMENTS\VEILLE SECURITE SANITAIRE\CSSM\EAU ET ALIMENTS\00_GESTION DE CRISE_EDCH\04_Risques sanitaires et paramètres\AEP_RISK01_Paramètres et risques.doc](#)

Paramètres	Seuils d'alerte (LQ = Limite de Qualité, RQ = Référence de Qualité) ⁶	Seuils d'alerte eaux brutes Tous les paramètres font l'objet d'une limite de qualité (LQ)	Risques
Paramètres physicochimiques de laboratoire			
1,2-dichloroéthane	LQ : 3,0 µg/L Valeur guide OMS : 30 µg/L (Effets sans seuil, pour une exposition vie entière 70 ans)		Substance cancérigène (CIRC : groupe 2B). Caractéristiques spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> forte volatilité et faible solubilité dans l'eau ; voie d'exposition prépondérante : inhalation ; même en cas de pollution accidentelle, le goût et l'odeur dissuaderait le consommateur donc pas d'intoxication aiguë à craindre.
Agents de surface réagissant au bleu de méthylène		0,50 mg/L	Un dépassement n'a pas été identifié comme une situation d'urgence car il n'y a pas d'influence sanitaire direct.
Acrylamide	LQ : 0,10 µg/L Valeur guide OMS : 0,5 µg/L (Effets sans seuil pour une exposition vie entière 70 ans)		L'acrylamide est une substance qui se forme au moment de la cuisson à haute température de certains aliments riches en asparagine (un acide aminé) et en amidon. Cette molécule est reconnue comme cancérigène avéré pour l'animal et possible pour l'Homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC : groupe 2A). La cause principale de la présence d'acrylamide dans l'eau potable est l'utilisation de floculants à base de polyacrylamide lors du traitement. Les concentrations résiduelles en fin de traitement sont en général inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L. Un dépassement en Acrylamide n'a pas été identifié comme une situation d'urgence car : <ul style="list-style-type: none"> pas de risque avéré à court terme au même titre que l'épichlorhydrine, initialement non pris en compte par la réglementation ; la limite de qualité est plus protectrice que la valeur guide de l'OMS ; la valeur guide de l'OMS est établie au regard d'un risque à long terme.

⁶ Annexe I de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

Page 4 sur 26

[L'DEPARTEMENTS/VEILLE SECURITE SANITAIRE/CSSM/EAU ET ALIMENTS/00_GESTION DE CRISE EDCH/04_Risques sanitaires et paramètres/AEP_RISK01_Paramètres et risques.doc](#)

[...]

Benzo[a]pyrène	LQ : 0,010 µg/L Valeur guide OMS : 0,7 µg/L (Effets sans seuil pour une exposition vie entière 70 ans)		Les HAP se trouvent naturellement dans de nombreux produits pétroliers (fioul lourd, goudron, etc.) ainsi que dans les fumées de volcans et de feux de forêt (et de tabac). Cependant leur formation et leur dissémination résultent principalement d'une combustion incomplète de matière organique tel que les carburants (ils sont présent dans les gaz d'échappement des véhicules), les huiles, le bois, les ordures ménagères. Bien qu'en théorie, une centaine d'HAP est susceptible de se former, une vingtaine sont couramment détectés et surtout des pyrènes (dont le BaP) et des fluoranthènes. En général, l'eau de consommation n'apporte qu'une part insignifiante de benzo[a] et autres HAP. Même en cas de pollution accidentelle de la ressource, le goût et l'odeur dissuaderait le consommateur. Une intoxication aiguë n'est donc pas à craindre. La limite de qualité pour le benzo[a]pyrène est très protectrice et est établie plutôt en raison de son caractère cancérigène. La part de HAP dans l'eau de boisson est insignifiante. Il n'y a pas de risque avéré à court terme. La limite est établie plutôt sur les craintes d'un risque à long terme et une intoxication aiguë par ingestion massive est peu probable vu le goût et l'odeur d'une eau contenant cette substance.
Bore	LQ : 1,0 mg/L Valeur guide OMS : 2,4 µg/L		Le bore est un élément naturel de la croûte terrestre. Les composés du bore, en particulier l'acide borique et le borate de sodium entrent dans la composition de nombreux produits : lessives, pesticides, médicaments, cosmétiques, désinfectants, alliages (pour durcir les métaux), émaux, verres borosilicatés, barres d'arrêt des centrales nucléaires...et même dans les engrais car le bore est indispensable à la croissance des plantes. Dans l'eau, le bore se trouve essentiellement sous forme d'acide borique. Sa teneur dans les ressources dépasse rarement 1mg/L. Sa présence dans les eaux souterraines est essentiellement d'origine naturelle et dans les eaux de surface, surtout due aux réseaux d'eaux usées domestiques. L'ingestion massive de bore est exceptionnelle. La dose mortelle d'acide borique est de 10 à 20 g chez l'adulte, 5 à 6 g chez le jeune enfant et 1 à 3 chez le nouveau-né. Ces doses prises en une seule fois correspondent à l'apport de bore par la nourriture (voie prépondérante) durent une dizaine d'année. Les aliments constituent la part prépondérante de bore ingéré. La dose maximale journalière sans effet nuisible (dont est issue la limite de qualité dans l'eau) est de 9.6 mg par kg de p.c. La limite de qualité est très protectrice. L'atteinte de concentrations très élevées, engendrant des effets à court terme est peu probable.

143 boulevard de la Reine – BP 724 – 78007 – Versailles Cedex
Standard : 01 30 97 73 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

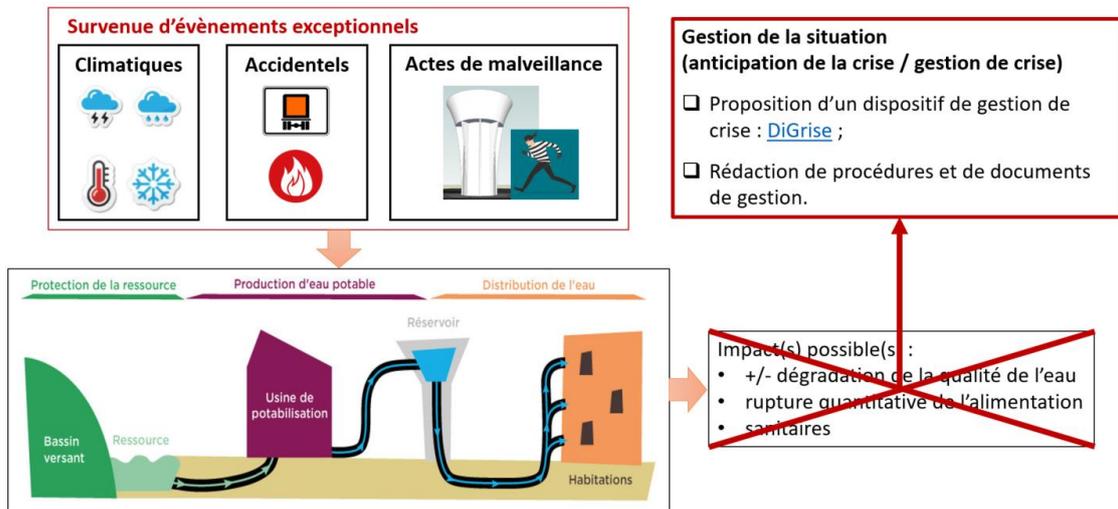
Page 9 sur 26

[L'DEPARTEMENTS/VEILLE SECURITE SANITAIRE/CSSM/EAU ET ALIMENTS/00_GESTION DE CRISE EDCH/04_Risques sanitaires et paramètres/AEP_RISK01_Paramètres et risques.doc](#)

[...]

Annexe 17 – Support « contexte » de la présentation du dispositif de gestion de crise EDCH en réunion.

Elaboration d'un dispositif de gestion de crise de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine au niveau départemental



BAILLIEU

Céline

22-23 novembre 2021

Ingénieur d'études sanitaires

Promotion 2021

Amélioration du dispositif de gestion de crise de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine au niveau départemental (DD78) – de la ressource à la distribution.

PARTENARIAT UNIVERSITAIRE : EHESP, Rennes

Résumé :

L'accès à l'eau potable est d'une importance considérable pour la santé et le bien-être de la population. En fonction de l'usage auquel elle se destine, l'eau peut présenter un risque plus ou moins élevé pour la santé des populations. L'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) peut être soumise aux impacts liés à la survenue d'évènements exceptionnels tels que des évènements météorologiques liés au changement climatique ou indésirables, comme des effractions d'installations. Ces évènements peuvent conduire à une altération de la qualité et de la quantité de l'eau distribuée.

Les retours d'expérience montrent l'obsolescence des outils de gestion opérationnels au niveau de la délégation départementale des Yvelines et la difficulté d'agir face à la survenue d'évènements exceptionnels. Ce qui met en évidence la nécessité de disposer d'un dispositif opérationnel de gestion qui permettrait de mieux gérer ce type d'évènements en interne ARS-DD78 (communication avec les différents acteurs, suivi de l'évolution de la situation, proposition de mesures restrictives au préfet, etc.).

Pour ce faire, un état des lieux des outils existant en ARS IDF a été réalisé. Des entretiens ont ensuite été réalisés au sein de l'ARS IDF et plus particulièrement de l'ARS-DD78 afin de recenser les besoins, les attentes et les avis de chacun quant à l'élaboration d'un tel dispositif de gestion et une réflexion a été menée sur la forme et le contenu du dispositif. Ces étapes ont permis de proposer un dispositif adapté à la gestion des situations précédemment décrites, en interne ARS-DD78.

Mots clés :

Eau potable – EDCH – Dispositif de gestion de crise – procédures – évènements exceptionnels (climatiques, accidentels, malveillance) – Agence régionale de santé.

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.